

REKOSS REVUE KORHOGOLAISE
DES SCIENCES SOCIALES

JUIN 2018

VOLUME 2 N°1

REVUE KORHOGOLAISE
DES SCIENCES SOCIALES

REKOSS



VOLUME 2 N°1

JUIN 2018



REKOSS
Revue Korhogolaise
des
Sciences Sociales



© REKOSS

Revue Korhogolaise des Sciences Sociales
Sciences Sociales et Humaines

Vol. 2 – N° 1 - 2018

Juin 2018

ISSN : 2629423-0

Dépôt légal : troisième trimestre 2018

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Adresse :

revuerekoss@gmail.com

Tél. : +225 07 98 89 94

Korhogo

Côte d'Ivoire

Editeur : Gcréa - Tél. : +225 05 74 39 36

Maquette et mise en pages : Gcréa Éditions

● ————— **DIRECTEUR DE PUBLICATION** ————— ●

Prof BAHA Bi Youzan Daniel,
Professeur Titulaire de Sociologie,
Université Félix Houphouët Boigny

● ◀ **COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL** ▶ ●

Prof. Aka Adou, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Aka Bédia, Université Alassane Ouattara

Prof. Atta Koffi Lazare, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Azoh François Joseph,
École Normale Supérieure d'Abidjan

Prof. Ballo Zié, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Kouassi Yao Edmond, Université Alassane Ouattara

Prof. Dedi Séry Faustin, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Tsigbe Koffi Nutefé, Université de Lomé

Prof. Ibo Guehi Jonas, Université Nangui Abrogoua

Prof. Koffie Céline Yolande épouse Bikpo,
Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Kouakou Auguste, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. N'Goran Kouakou François,
Université Alassane Ouattara

Prof. Vanga Adja Ferdinand,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Prof. Yoro Blé Marcel,
Université Félix Houphouët Boigny

Dr. Gakuba Théogène-Octave,
HETS, Genève / Suisse

Dr. Syna Ouattara,
Université de Göteborg / Suède

● ————— **COMITÉ DE REDACTION** ————— ●

Dr Goin Bi Zamblé Théodore, Rédacteur en chef,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Irigo Gbetè Jean Martin, Rédacteur en Chef Adjoint,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Amalaman Djedou Martin, Rédacteur en chef adjoint,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Kouadio Nanan Kouamé Félix, Rédacteur,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Zouhoula Bi Marie Richard Nicetas, Rédacteur,
Université Peleforo Gon Coulibaly

● ————— **COMITÉ DE LECTURE** ————— ●

Prof. Abroffi Joachim, Université Alassane Ouattara

Prof. Bamba Mamadou, Université Alassane Ouattara

Dr Dagou Denis Koneman,
Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Dayoro Zoguéhi Arnaud Kevin,
Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Latt Yedo, Université Félix Houphouët Boigny

Prof. Kouassi Siméon,
Université Félix Houphouët Boigny

Dr AKana D. Parfait, Conseil pour le développement de
la recherche en sciences Afrique (CODESRIA)

Dr Blé Késsé Adolphe,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Gbakré Andoh Jean-Marie,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Koffi Youboué Stéphane,
Université Peleforo Gon Coulibaly

● ————— **MARKETING ET DIFFUSION** ————— ●

Dr Adoh Bissé Blanche Danielle,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Akoue Claude,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr N'Dri Kouamé Abou,
Université Peleforo Gon Coulibaly

Dr Tapé Sopie Pulchérie,
Université Peleforo Gon Coulibaly

SOMMAIRE

EDITORIAL	9
1. KPOTCHOU KOFFI, Alimentation, réseaux sociaux et peurs émergentes	13-39
2. ZARA DAO, Les mecanismes institutionnels de gestion des crises alimentaires au Burkina Faso : quelques etudes de cas (1990 a 2018).....	41-76
3. N'GUESSAN GNAGORAN KOUAKOU DANIEL, Représentations sociales des risques lies à l'usage des pesticides chez les maraichers en Cote d'Ivoire : une etude exploratoire.....	77-99
4. KOUTOU N'GUESSAN CLAUDE ET YE SATA, Implication des femmes dans l'activité piscicole en Côte d'Ivoire : Cas des districts d'Abidjan et des lagunes ».....	101-122
5. MARIUS K. VODOUNNON TOTIN., Les élus locaux face à la problématique de l'assainissement en milieu urbain à Porto-Novo.....	123-147

- 6. SILUÉ N' TCHABÉTIEN OUMAR,**
Développement de la ville d'Abidjan :
la chefferie traditionnelle Ébrié
a l'épreuve de l'idéologie
de la modernité).....149-200
- 7. BERTIN GUALBERT MBANI**
Le chemin de fer de la COMILOG
dans l'histoire du Congo Brazzaville
de 1945 à 1966.....201-233
- 8. KOUASSI AMOIN MARIE LAURE,**
MOUROUFIÉ KOUASSI VINCENT,
KAM OLEY
Les logiques socio-culturelles
d'enracinement des riverains de la zone
littorale d'Assinie face aux risques
côtiers d'érosion (Côte d'Ivoire).....235-269

Éditorial

La recherche en sciences sociales doit apporter un regard critique sur l'évolution de nos sociétés. Cependant, ce regard ne doit plus être neutre au sens Durkheimien. Il doit non seulement expliquer, comprendre et surtout intervenir. Les sciences sociales africaines, si je peux me le permettre, doivent être orientées sur les questions du développement humain et durable. Les chercheurs doivent par conséquent documenter les évidences et mobiliser leurs savoir pour modifier les mauvaises trajectoires.

Les articles dans ce numéro de REKOSS, s'orientent dans ce sens.

Kpotchou KOFFI met en garde contre les abus des réseaux sociaux sur les questions d'alimentation voire de santé. Son texte dépeint la liberté que les internautes se donnent sur la délicate question des choix thérapeutiques.

Zara DAO quant à elle porte un regard sur la dynamique des mécanismes institutionnels de gestion des crises alimentaires au Burkina Faso. A travers des études de cas, elle parvient à montrer les interactions entre différents acteurs autour des questions relatives à la crise alimentaire.

N'GUESSAN Gnagoran Kouakou Daniel présente les représentations sociales liées à l'utilisation des pesticides dans la pisciculture. Par le biais d'une

étude exploratoire il arrive à la conclusion selon laquelle : Il est nécessaire de mettre en place une bonne stratégie de communication pour sensibiliser les maraîchers sur la dangerosité de ces substances.

KOUTOU N'Guessan Claude et Ye Sata s'intéressent à Implication des femmes dans l'activité piscicole en Côte d'Ivoire. Dans leur étude faite de la ville d'Abidjan, ils montrent grâce une approche quantitative que dans les districts d'Abidjan et des Lagunes, l'implication directe des femmes dans l'activité piscicole est très faible. Néanmoins une grande fraction de femmes intervient indirectement par les circuits de distribution et de commercialisation des produits piscicoles.

Marius K. VODOUNNON TOTIN penche son regard sur problématique de l'assainissement en milieu urbain à Porto-Novo. Il cherche surtout à comprendre le rôle des élus locaux. Ainsi, au terme de ses investigations il peut conclure en disant que la décentralisation a rapproché l'administration de l'administré certes, mais avec des distorsions par endroits dans la mise en œuvre des politiques publiques locales. L'assainissement urbain, en tant que compétence déléguée aux municipalités et volet important de l'aménagement du territoire, devrait en effet être un pilier essentiel de la légitimation du statut de l'élu local en même temps qu'un indicateur de bonne coordination locale.

SILUÉ N'Tchabétien Oumar pose le problème de la modernité des villes africaines en proie avec les fortes pesanteurs traditionnelles. Le développement

de la ville d'Abidjan : la chefferie traditionnelle Ebrié à l'épreuve de l'idéologie de la modernité est le sujet qu'il propose. Dans une démarche ethnographique il arrive à montrer que les conséquences de la collusion entre certains chefs et des leaders politiques se traduit parfois par des épisodes de violence qui, semblent s'imposer comme un instrument privilégié de conquête de pouvoir dans une société profondément attaché à ses valeurs traditionnelles.

Bertin GUALBERT MBANI avec une approche historique montre la contribution du chemin de fer dans le développement du Congo Brazzaville de 1945 à 1966. Cette contribue éclairer sur les politiques de développement mis en œuvre au profit du colonisateur et non de celui du colonisé.

Kouassi A. M. L., Mouroufié K. V. et Kam O., s'interrogent sur les facteurs socio-culturels qui maintiennent des populations dans les zones à risque sur le littoral ivoirien. Pour eux, l'enracinement des riverains dans cette zone s'explique par le fait que la terre, la lagune et la mer sont considérées comme source de vie spirituelle et religieuse, comme leur héritage.

Dr Zamblé Théodore GOIN BI
Rédacteur en chef

ALIMENTATION, RÉSEAUX SOCIAUX ET PEURS ÉMERGENTES

*KPOTCHOU Koffi, kpotchou@gmail.com,
Université de Lomé, Département de sociologie*

Résumé

À travers des mises en garde et des conseils pour une bonne alimentation, les réseaux sociaux activent des interrogations et des angoisses par rapport à l'acte consommatoire. Ces injonctions, tout en provoquant un désenchantement vis-à-vis des habitudes alimentaires traditionnelles, suscitent désormais la peur. Cet article analyse les logiques de cette peur chez les usagers des réseaux sociaux quant au choix alimentaire qu'ils doivent opérer face aux différentes mises en garde. À travers une approche qualitative, les résultats obtenus montrent que les révélations accablantes sur les OGM et la progression des maladies terribles, les sources fiables citées dans les messages, les contradictions entre les *postings*, et les commentaires des internautes sur les alertes sont à l'origine de la peur moderne du consommateur.

Mots clés : réseaux sociaux, injonctions, alimentation, consommateur, peur.

Abstract

Through warnings and advice for good nutrition, social media henceforth stir up fear. These injunctions, while provoking a disillusion with usual eating habits, activate questions and anxiety with regards to eating. This article analyzes the logics of fear among users of social media as to the food choice they should make in reference to the different warnings. Through a qualitative approach, the findings show that the damning revelations about GMOs and the advance of terrible diseases, the trusted sources cited in the messages, the contradictions between the postings, and the comments of internet users on the alerts are the causes of the modern fear of the consumer.

Keywords : Social media, injunctions, food, consumer, fear.

INTRODUCTION

À l'ouverture du colloque «Le Plaisir : ami ou ennemi de notre alimentation», Laplace (2006, p.11) soulevait cette interrogation : « *Et si notre alimentation était malade de ne plus être objet de plaisir ?* » Cette question, paradoxale à première vue, est partie d'abord du constat mettant en exergue la malbouffe, les organismes génétiquement modifiés (OGM) qui sont servis aux consommateurs. Ensuite, la communication socioculturelle sur l'alimentation qui s'articule autour de la qualité des produits proposés à la consommation nourrissent des peurs modernes, la peur de tomber malade, la peur de mourir. L'ali-

mentation devenant poison, les individus, de plus en plus, perdent le plaisir de manger. Les rumeurs qui alimentent la peur proviennent de l'agressivité des stratégies informationnelles de cette ère où les internautes sont assaillis de tous côtés par la culture de WhatsApp, Facebook, YouTube, Twitter, Viadeo, Imo, Viber, Instagram.

Avec l'émergence des industries agroalimentaires, on assiste au développement de nouveaux procédés agricoles. Manger aujourd'hui n'est plus une simple affaire de se «remplir le ventre» avec les aliments de son univers culturel, mais c'est opérer un tri parmi toute la gamme universellement proposée. Il s'agit fondamentalement de s'adapter à la mondialisation alimentaire sans toutefois se laisser dominer par elle car les effets secondaires de ces nouveaux procédés, censés résoudre les problèmes de famine, ont plutôt alimenté des scandales, des troubles alimentaires et des pathologies redoutables dont les spécialistes attribuent les causes à la mauvaise qualité des produits consommés, accentuant davantage des interrogations au niveau des consommateurs et faisant planer une psychose au sein de la société.

En effet, pendant des décennies, les habitudes alimentaires étaient intrinsèquement liées aux référents identitaires des populations. C'est ce que semble dire Lévi-Strauss (1968) quand il pense que « *la cuisine d'une société est un langage au sein duquel se traduit inconsciemment sa structure (...)* ». Les produits cultivés localement étaient beaucoup plus appréciés et rassuraient les consommateurs,

étant naturels. Toutefois, face aux interférences identitaires imposées par la mondialisation, l'acte alimentaire local s'est ouvert à des mutations de goût. Les restrictions alimentaires ont aussi évolué. Le choix alimentaire n'est plus auréolé des mêmes restrictions puisées dans le réservoir de la socialisation et des valeurs familiales ou ancestrales. Le comportement alimentaire de nos jours est imité et tiré des expériences, des informations des uns et des autres, bref des interactions avec les autres. Manger n'est plus codifié par les normes sociales endogènes. Il est plutôt alimenté par des bribes d'informations, de conseils, de suggestions et recommandations issus de diverses sources dont les réseaux sociaux qui font évoluer la conception du « *manger* » intégrée il y a des époques par le truchement de la socialisation.

Que ce soit sur WhatsApp ou Facebook, des informations sont sans cesse véhiculées pour suggérer aux consommateurs des produits qui garantissent la santé et « *dont un certain nombre au demeurant est aussitôt contredit dans les faits par quelque autre disposition dans l'état de la société* » (Laplace, 2006, p.11). Des informations qui attirent l'attention du public sur tel ou tel produit décrété dommageable, voire nuisible à la santé, et d'autres dont on vante les vertus. Des réseaux sociaux relatent sans cesse des scandales entachant les produits alimentaires de première nécessité comme le riz, le lait, l'œuf, le sucre.

Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, des interrogations sur les comportements alimentaires deviennent plus percutantes face aux quantités d'informations qui y sont diffusées en termes d'injonctions, de mises en garde, de conseils et de recommanda-

tions à l'égard des consommateurs pour préserver leur santé. Face à cette situation, se substituent, au bon sens et à la seule règle universelle qui sous-tendent l'alimentation : le plaisir de manger, l'angoisse, l'indécision et la peur des consommateurs.

Qu'est-ce qui entretient la peur alimentaire chez les usagers des réseaux sociaux ? Telle est la question à laquelle répond cette contribution. Elle part de l'hypothèse selon laquelle la peur des consommateurs s'explique par le degré d'influence des publications des réseaux sociaux sur les comportements alimentaires de leurs usagers. L'objectif poursuivi par ce travail est d'expliquer les logiques de peur chez les consommateurs au regard du choix alimentaire influencé par des injonctions de WhatsApp et Facebook.

L'ancrage théorique de cette recherche est fait autour de l'espace social alimentaire de Poulain (2002) pour qui l'acte alimentaire revêt la connexion bio-anthropo-sociologique d'un groupe humain à son milieu. Seulement, le milieu social en question ici est virtuel, renvoyant à la technologie du net. Les réseaux sociaux recouvrent les différentes activités qui intègrent technologie, interaction sociale entre individus ou groupes d'individus et la création de contenu. Kaplan Andreas et Haenlein (2010, p.61) les définissent comme « *un groupe d'applications en ligne qui se fondent sur la philosophie et la technologie du net et permettent la création et l'échange du contenu généré par les utilisateurs* ». En se branchant sur la toile à travers l'écran de son ordinateur

et même celui miniaturisé de son téléphone portable, la décision du consommateur se détermine par le flux de publications autour des interdits et des recommandations alimentaires.

Le quotidien de l'homme du XXI^e siècle étant envahi par les réseaux sociaux qui sont devenus un véritable *phénomène de société* (Précigout, 2011), ces derniers et essentiellement Facebook et WhatsApp seraient-ils devenus des espaces sociaux au sens de Poulain (2002) au point d'influencer le comportement alimentaire de ses usagers ? Sans doute affirmativement, car la socialisation alimentaire à travers le net est aujourd'hui une réalité généralisée et indélébile. Généralisée car les réseaux sociaux atteignent un grand nombre d'usagers qu'ils veulent informer, instruire ; et indélébile puisque les internautes seraient marqués par les injonctions alimentaires reçues, ce que cet article se propose d'étudier en adoptant une démarche méthodologique pour aboutir à des résultats qui sont, par la suite, discutés.

1. Démarche méthodologique

Ce travail est conduit suivant une méthode essentiellement qualitative fondée sur une technique combinatoire. Elle a mis en exergue les entretiens et la documentation à la fois livresque et le décryptage des *postings* et de leurs commentaires par des internautes sur des plateformes de WhatsApp et de Facebook. La technique documentaire a permis d'asseoir une base théorique à l'étude grâce à la bibliographie nécessaire à la compréhension du réseau social et du comportement alimentaire. Quant à l'entretien, il a consisté à recueillir les avis de 30

usagers de réseaux sociaux sur la question. Ils sont identifiés à travers 4 groupes sur WhatsApp composés en moyenne de 50 personnes chacun. Il s'agit des groupes où des messages sont envoyés quotidiennement. Ce chiffre a été atteint par saturation. Aussi, 02 enseignants-chercheurs de l'École Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ÉSTBA) de l'Université de Lomé, 03 diététiciens et 02 membres de l'Association Togolaise des Consommateurs ont été interrogés. Les verbatim sont présentés d'une manière simple ou sous forme d'image à travers la technique de « capture d'écran ». Les résultats obtenus sont interprétés et discutés.

2. Réseaux sociaux et socialisation alimentaire

La construction identitaire, au sens de Kaufmann (2004), correspond au processus subjectif de reconstruction d'une unité et d'un tout cohérent à partir des éléments pluriels et contradictoires dont est fait un individu. La complexité des cultures induit logiquement une complexité des processus de socialisation conçue comme :

L'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi «formé», «modelé», «façonné», «fabriqué», «conditionné» – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours duquel l'individu acquiert – «apprend», «intériorise», «incorpore», «intègre» – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement. (Darmon, 2006, p. 6).

La société globale et locale renvoie à une pluralité d'instances : parents, école, religion, les jeux et

lectures, mais également les instances de socialisation plus diffuses telles que les médias et la culture de masse dont les réseaux sociaux.

On ne peut plus ouvrir sa messagerie WhatsApp ou Facebook sans tomber sur l'actualité politique, les performances sportives, les blagues de toto ou des conseils diététiques. À propos de ces derniers, il s'agit de messages invitant à consommer tel produit parce qu'il a des vertus thérapeutiques ou ne pas consommer tel autre parce qu'il aurait fait des victimes ailleurs. Si ces messages peuvent cacher une part de vérité, ce qui est non moins sûr, c'est qu'ils visent à façonner, à influencer l'habitude alimentaire des internautes. Cette modélisation de la conscience collective des consommateurs se matérialise par leur adhésion aux vœux des messages. Une étudiante interviewée avoue : « *j'ai lu sur notre plateforme WhatsApp que le biscuit Lausanne a fait des victimes au Burkina voisin. À vrai dire, c'est un biscuit que j'aimais beaucoup, mais pour ne pas avoir de problème de santé, j'ai simplement arrêté de l'acheter* ».

Ceci montre comment un simple message posté sur les réseaux sociaux peut faire objet de grande considération et d'une intériorisation. Sans chercher la véracité de l'information et pour éviter tout problème, les individus se mettent à l'abri en suivant ce qui est posté. Aussi, ces *postings* peuvent inciter à consommer des produits indispensables à l'entretien de la santé. Les photos-messages suivants relevés sur Facebook et WhatsApp en sont de vivaces illustrations :

Écrans 1 et 2 : aliments à manger pour garder une bonne santé



La première capture d'écran, à gauche, indique, avec leurs fonctions précises, des « aliments que vous devriez manger tous les jours » (voir l'image). Chacun de ces aliments assure le bon fonctionnement d'un organe vital de l'homme. Le gingembre par exemple « favorise la santé du cœur », la tomate, « bon pour les yeux », l'ail « contrôle la tension artérielle », etc.

Sur la deuxième capture d'écran, à droite, on lit « il peut tuer le cancer. 10 000 fois plus fort que la chimiothérapie » : il s'agit du jus de corossol. Ces messages apparaissent fort bien comme une prescription alimentaire et apprennent aux internautes ce qu'il faut consommer pour être en bonne santé. Selon un diététicien interrogé :

Les aliments cités sur ces images sont des légumes et des fruits effectivement indispensables à l'organisme mais que les gens ont longtemps ignoré. Donc, ces publications sur les réseaux sociaux sont une bonne chose. À cause de ces postings, le corossol surtout est très consommé ces derniers temps et son prix a flambé sur le marché.

Plus l'individu reste connecté, plus il est exposé à une quantité d'informations relatives à son alimentation. Ainsi, à l'issue des données collectées sur le terrain, ces messages ont un réel impact sur le comportement alimentaire des populations. De l'avis d'un enquêté, « *les messages/informations diffusés sur les réseaux sociaux invitant à adopter une certaine posture alimentaire me permettent de faire attention et de mieux sélectionner mes aliments* » (propos d'un employé de banque).

Les réseaux sociaux se positionnent alors comme des vecteurs de socialisation alimentaire dans un univers en pleine mutation et qui ne cesse d'altérer les traditions alimentaires ancestrales. Aujourd'hui, si la liberté d'expression semble être garantie, elle reste dépouillée des principes éthiques et de la responsabilité par le simple fait qu'il est difficile de contrôler les usagers du net. En effet, sur le terrain, il est constaté que même si les réseaux sociaux semblent promouvoir le bien-être alimentaire des populations, il n'en demeure pas moins qu'une catégorie de la population, exposée à ces informations, est hantée par la peur pour plusieurs raisons.

3. Les comportements alimentaires face aux réseaux sociaux : d'où vient la peur ?

Les professionnels de la santé et même d'autres personnes non averties passent par les réseaux sociaux pour sensibiliser l'opinion sur la bonne alimentation. Sur la toile défilent des résultats d'études et des sondages dévoilant le taux faramineux de diabète, de cancer, d'accident vasculaire cérébral

(AVC). Chacun se sent interpellé par de multiples publications qui font le lien entre ces maladies et l'alimentation quotidienne. Il s'en suit interrogation et peur. Qu'est-ce qui nourrit alors la peur devant les informations diffusées via WhatsApp et Facebook ?

3.1. *Des alertes sans précédent sur les maladies redoutables*

Les maladies redoutées comme le cancer, l'AVC, l'hépatite, le diabète, l'insuffisance rénale, l'insuffisance cardiaque sont plus connues aujourd'hui qu'avant grâce encore aux réseaux sociaux. Le traitement de ces maladies, non seulement est coûteux, mais surtout n'est que vaines chimères. Elles restent dans la conscience collective des maladies graves, synonymes de mort, une mort douloureuse, inévitable et rapide. À force de s'exposer à travers les réseaux sociaux aux informations sur ces maladies redoutées, l'individu est déjà animé d'un sentiment de peur et toute sa prière c'est que ces maladies s'éloignent de lui. Face à cette psychose, les informations concordent sur la source de ces maladies : l'alimentation. En d'autres termes, l'homme, de par son comportement alimentaire, se trouve être la première source, la porte d'entrée de ces pathologies. Il y a de quoi nourrir la peur. Voici une publication lue sur Facebook :

L'Association des docteurs américains a donné des réponses à la cause de cancer :

1. Ne buvez pas du thé dans une tasse (gobelet) en plastique.
2. Ne mangez rien de chaud dans un papier ou sac plastique. Exemple : pomme de terre (frite).
3. Ne faites pas cuire les aliments au micro-onde en utilisant de matériel plastique : quand le plastique est en contact avec la chaleur, cela crée des produits chimiques qui peuvent causer 52 types de cancer.

Ce message vaut mieux que 100 SMS inutiles. Informez vos bien-aimés afin d'être libre de ces effets.

Source : lu sur Facebook.

Ce message n'est qu'une infime partie de toute la pléiade d'informations auxquelles sont exposés les usagers des réseaux sociaux à propos des maladies extrêmement dangereuses. Il fustige les comportements alimentaires comme les repas chauds qu'on mange dans des contenants en plastiques. Ces conseils, nécessaires pour une bonne santé, suscitent la peur chez celui qui, par le passé, avait adopté ces attitudes. La peur naît aussi de la complexité, voire de l'impossibilité d'éviter les mauvaises habitudes car, « avec l'envahissement des OGM de tous les domaines et la recherche de l'argent avec avidité excessive, il est délicat de distinguer sur le marché de l'alimentation le vrai du faux, le bon du mauvais », déplore le Président de l'Association togolaise des consommateurs. Autant les produits contrefaits, impropres à la consommation sont déversés sur les marchés, de même l'intrication d'informations venant des réseaux sociaux ne permet plus de séparer le vrai et l'ivraie ainsi que le montrent les captures d'écran suivantes :



Source : captures d'écran WhatsApp

À l'écran 3, selon le commentaire en audio, il s'agit du riz fait à base de matière plastique qui est vendu à 6 000 francs CFA le sac de 50 kilos au Burkina Faso. Constaté, le responsable de l'Association burkinabè des consommateurs, selon le *posting*, est allé tester le riz fabriqué dans le domicile d'une dame avant de conclure que c'est effectivement du riz en plastique très dangereux pour la santé. C'est similaire pour les écrans 4 et 5 où les internautes ont posté des œufs et spaghetti à base de composés chimiques. À l'écran 5, c'est une salle de chirurgie où le spaghetti consommé se retrouve intact dans les intestins du patient. Mythe ou réalité ? Difficile à conclure pour un enseignant-chercheur de l'École Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires qui reconnaît que « les produits alimentaires importés font peur maintenant. Tout ce qui est posté n'est pas impossible à la science même si parfois les internautes dramatisent. Malheureusement, au Togo, on n'a pas de laboratoire équipé pour tester ».

L'équation à laquelle le consommateur est confrontée est celle-ci : on lui interdit de boire ou de manger des aliments dans des plastiques, sinon il risque 52 types de cancer. Or, sur le marché, il existe des produits qui seraient fabriqués à base même de plastique ; ces produits ne sont pas facilement identifiables. Le consommateur se demande alors comment il va s'en sortir. Que va-t-il manger pour ne pas tomber malade ?


Selon le Président de l'Association togolaise des consommateurs :

Les alertes sur WhatsApp et Facebook sont une invitation à douter de certains produits afin de pousser la curiosité autour de leur qualité. C'est ainsi que parfois, des consommateurs viennent à nous pour vérifier quelques-unes de ces informations afin d'avoir la confirmation sur leur qualité. C'est vous dire que les gens sont effectivement animés par la peur de l'intoxication alimentaire en lisant ces postings. Ce que je sais est que certaines publications sont vraies tandis que d'autres sont les manœuvres des individus mal intentionnés.

Le souci de conformité aux nouvelles prescriptions alimentaires contre les maladies redoutables, qui font l'objet d'un véritable matraquage à travers les réseaux sociaux, ne fait qu'accroître la peur des usagers devant un constant amalgame avec la menace des produits de qualité douteuse.

3.2. Les sources citées

Les sources qui accompagnent les injonctions alimentaires sont imposantes et convaincantes, de quoi alimenter la peur. En voici quelques illustrations :

Message 1	Message 2	Écran 6
<p>« Urgent...ne pas acheter ou boire le sachet d'eau appelée ALASKA. Les douaniers disent qu'il a été expédié au Ghana à partir de la Tanzanie où il a tué 180 personnes. Il contient un produit chimique toxique. Publiez ce message et sauvez des millions de vie. En cas de doute, consultez Google en tapant "sachet d'eau Alaska" » »</p>	<p>« Faites attention au sucre en poudre que vous consommez ces derniers temps-ci. Des individus mal intentionnés ont mis sur le marché un sucre mortel dont la composition exclusivement chimique contient des produits toxiques. La source est découverte mais plus de 50 tonnes de ce poison sont déjà libérés sur le marché togolais. Cette information est passée sur RFI hier à 10h. Vous pouvez sauver une vie en envoyant vous aussi ce message à quelqu'un d'autre. »</p>	

Source : lu sur WhatsApp et Facebook.

Les douaniers, Google, Radio France Internationale (RFI) sont des sources qui accompagnent ces trois messages. Il y en a d'autres, notamment l'Association des docteurs américains, les chercheurs de l'université de Greenwich. Ce sont des sources *a priori* fiables, dignes de foi. Les douaniers font la routine au niveau des frontières et contrôlent la qualité des produits en transit, Google est un moteur de référence pour la plupart des recherches, RFI est réputée pour l'instantanéité avec laquelle elle annonce les nouvelles actualités de par le monde. Lorsqu'un avertissement alimentaire provient de ces sources, il y a lieu de s'interroger, de s'inquiéter même si on doit chercher à vérifier l'information. Effectivement, en consultant Google, le sachet d'eau Alaska est interdit en Tanzanie par le gouvernement pour des raisons d'impureté ; de quoi se méfier.

3.3. Les contradictions

Parfois, certains *postings* se contredisent en mettant le consommateur dans un dilemme absolu. Le message véhiculé remet en cause même quelques normes connues et adoptée comme modèle alimentaire. Alors que les médecins découragent souvent la prise de tabac, de drogue, d'alcool, selon l'écran 8 ci-après, des chercheurs de l'université de Greenwich ont constaté que « boire deux pintes de bière soulagerait davantage la douleur qu'un paracétamol ».



Selon le dictionnaire Encarta (2015), une pinte est une mesure de capacité anglo-saxonne valant environ 1,14 litre au Canada, 0,57 litre en Grande-Bretagne et 0,47 litre aux États-Unis. On en déduit qu'une pinte contient environ 0,5 litre. Boire 2 pintes renvoie à consommer 1 litre de bière pour soulager la douleur. Cette prescription ébranle les certitudes de celui qui s'abstient à prendre de l'alcool mais prête un bon argument aux buveurs. Elle suscite peur

et interrogation chez le consommateur puisqu'elle contraste avec l'avertissement de l'« Association des docteurs américains » (écran 7), à savoir, 1 verre seulement, c'est-à-dire 0,33 litre, « fait 5 heures dans le corps et pendant ce temps les organes fonctionnent au ralenti ». À voir de près et à analyser toutes les démonstrations médicales des effets de l'alcool sur l'organisme humain, ces genres de publication et d'autres allant dans le même sens ressemblent plutôt à des publicités perfides.

La contradiction s'installe également autour des prescriptions séculaires. Par exemple, universellement et depuis toujours, on prend les fruits pour le dessert afin de faciliter la digestion, mais voici ce que recommande un *posting* :

Écran 9 : mangez vos fruits à jeun ou avant vos repas !



Source : capture d'écran WhatsApp.

Au regard des nombreuses informations auxquelles les internautes sont exposés, ces derniers s'investissent à rechercher, organiser et sélectionner leur nourriture. Face aux produits issus des nouveaux procédés agroalimentaires ajoutés aux informations contradictoires sur les réseaux sociaux, le choix

alimentaire se complexifie davantage. C'est ce que dévoilent les propos d'un comptable, membre d'un groupe WhatsApp :

Je trouve que certaines informations qui nous parviennent dans nos groupes, loin d'être utiles, nous compliquent la vie. On ne sait plus au juste quel conseil suivre ni en quoi avoir confiance. Tantôt, c'est faites attention à tel produit ; tantôt, c'est faites ceci pour avoir une meilleure santé (...) Parfois même vous recevez des messages qui prennent le contre-pied de ce que vous avez reçu hier. Tout cela est flou. Franchement, c'est compliqué et moi j'ai souvent peur.

Ce désarroi face aux conseils diététiques témoigne d'une tendance de dysfonctionnement de ces réseaux sociaux qui proposent et inondent les usagers d'une pléthore d'informations contradictoires alors que ceux-ci sont à la recherche d'un équilibre alimentaire et donc d'informations pouvant les rassurer et non susceptibles de créer en eux des confusions et des angoisses.

3.4. Les commentaires des membres du groupe

Sur les réseaux sociaux, il se crée des groupes dans lesquels se construisent des opinions et des comportements. Au sein des plateformes WhatsApp et Facebook, les *postings* sont commentés par les membres qui émettent leurs opinions. A travers ces commentaires, les internautes apportent des preuves supplémentaires à l'information partagée. Le débat ressemble à un partage d'expériences et de témoignages en vue de convaincre. Convaincre et même vaincre puisque l'identité du sujet s'opère également

à partir de l'autre (Ricœur, 1990 ; Honneth, 2002). Selon Casilli *et al.* (2013, p.13), le réseau social fait référence à tout groupement d'amis et connaissances liés entre eux par des relations et interactions qui peuvent influencer les opinions et les comportements de chacun.

À propos de la fabrication et de la consommation de saucisse, voici les commentaires relevés dans un groupe de WhatsApp :

Posting : « Ne mangez plus jamais de saucisses car elles sont fabriquées à base de bébés morts. C'est dangereux ! Ne soyez pas des cannibales !!! »

Commentaires des membres X, Y et Z :

- X : « Moi je le savais depuis et je ne prends jamais des saucisses. J'ai un frère en Allemagne qui me l'a déconseillé parce qu'elles sont faites avec des animaux et des bébés morts ».
- Y : « Les saucisses sont fabriquées avec les animaux tout entiers même les poils, les intestins et tout ce qu'ils contiennent, donc dangereux de les manger ».
- Z : « Ma sœur a bouffé des saucisses lors de la fête de la bière le mois passé, elle est toujours à l'hôpital. Attention danger ! Stop aux saucisses looooo ! »

Dans le groupe, pour les uns, les informations reçues sont justes, et les premiers qui répondent et donnent leurs opinions influencent les autres qui n'osent pas contredire. Il se dégage dès lors le désir de conformité au sein du groupe. Cela suppose que, dans certains cas, ce ne sont pas les informations véhiculées elles-mêmes qui convainquent, ce sont plutôt les commentaires sur les *postings* au sein du groupe qui cristallisent l'opinion. À en croire Rou-

vier (1998), lorsqu'une interaction se produit, le récepteur ou l'auditeur, devenant actif par sa participation aux échanges, est plus apte à changer l'opinion. Ce sont ces interprétations et surinterprétations des rumeurs qui alimentent la peur, d'où le témoignage de cette enquêtée :

*Quand moi je reçois ces messages dans notre groupe WhatsApp, je n'y tiens pas compte du tout, mais c'est lorsque les membres du groupe commencent à les commenter au point d'en faire des sujets vraiment importants que je juge aussi ces messages-là importants et c'est le début du doute et de la peur à l'égard de certains aliments.
(Propos d'une enseignante du secondaire).*

S'il est admis que l'alimentation est un savoir qui se transmet de parents à enfants (Pfister et Govin, 2009, p.4), il serait aussi illusoire de sous-estimer à l'ère du net l'influence des réseaux sociaux sur les comportements alimentaires. Puisque, comme le soutient Pachucki (2014), le réseau social est une forme de capital social qui joue sur le goût du mangeur.

4. Discussion des résultats : de l'alimentation face à l'influence des *postings* à la question identitaire

Dans la mesure où, dès le départ de cette étude, on a assimilé le réseau social à un espace social, les résultats obtenus confirment la thèse de Poulain (2002) selon laquelle l'espace social influence en grande partie l'alimentation d'un individu. Cette influence, bien que liminaire, puisque non contrai-

gnante, modifie potentiellement les habitudes alimentaires en occasionnant auprès de l'individu peurs et interrogations.

Atteignant un grand public en un temps très court, les réseaux sociaux peuvent être qualifiés non seulement d'espace social simplement mais d'espace social par excellence. S'il est établi avec Poulain (2002) que l'espace social influence les comportements alimentaires, cette étude a révélé que de conceptions alimentaires sont de plus en plus bousculées par des publications alarmantes, contradictoires ou des recommandations en matière de manger sur les réseaux sociaux. Ainsi, le discours relatif à l'alimentation met en relief une pluralité de points de vue (Précigout, 2011, p.14). Cette situation, conjuguée à la propagation des maladies redoutées et à la faillite des institutions de contrôle des produits de consommation, crée des peurs quant au choix alimentaire. Dans cette logique, peut-on encore soutenir que l'alimentation donne une identité au mangeur ?

Sous cet angle de réflexion, les résultats de cette étude contrastent avec certaines conclusions de Poulain (2002) pour qui l'alimentation est impliquée dans les mécanismes sociaux et permet la création et l'affirmation des identités du mangeur. Pour lui, le manger donne une identité au mangeur, il est un processus de construction identitaire qui prend forme à travers les expériences et les habitudes alimentaires. De même, pour Fournier et Poulain, « un individu habitué et éduqué à valoriser certains produits *ou à*

cuisiner d'une certaine manière aura ainsi des difficultés à abandonner ses habitudes qui ont participé et participent encore à sa construction identitaire » (Fournier et Poulain, 2008, p.100). Mais les résultats de cette étude permettent de relativiser ces positions car, si les messages postés sur les réseaux sociaux ont tendance à modifier certaines habitudes alimentaires à cause de la peur de tomber malades ou de mourir, il est évident que l'identité de ces individus n'est pas du tout à l'abri. Ainsi, l'acte alimentaire qui était un héritage culturel et qui renforçait les relations entre les membres d'un groupe social, se trouve éclaboussé par les injonctions que la science et la technologie via les réseaux sociaux établissent progressivement comme des modèles. Avec la mondialisation, la captation de l'attention par des voies technologiques est devenue un phénomène qui touche toutes les couches de population (Chardel, 2013) et bouleverse les cultures alimentaires façonnées désormais par les OGM.

C'est dans cette logique, celle des résultats de cette recherche, que Tchakotine (1998) a défendu le paradigme des effets puissants des médias. Il les considère comme des seringues hypodermiques qui envoient directement des modèles de pensée dans l'esprit des récepteurs. Pour ce courant de pensée, l'esprit des individus, qu'il qualifie d'« amorphe », est facilement manipulable par des modèles de pensée diffusés à travers les médias, de quoi justifier leur peur. Finalement, avec la multiplication des contacts grâce à la mondialisation et au matraquage publicitaire, « *l'espace social alimentaire évolue au cours*

d'une vie en fonction des événements marquants qui s'y déroulent » (Krausz *et al.*, 2013, p.73). Il est important alors de parler aujourd'hui d'une nutrition calculée qui préserve la santé du mangeur et non sa dépendance à une identité alimentaire si celle-ci, avec le temps, se révèle risquée.

Mais une question reste posée : peut-on dire que tous ceux qui reçoivent ces messages changent de posture alimentaire ? Cette étude ne peut répondre à cette question. Toutefois, ce qui est non moins certain, c'est que la modification ou l'adoption d'une nouvelle posture alimentaire mobilise plusieurs paramètres, entre autres le niveau de vie et le niveau d'instruction, paramètres que cette recherche n'a pas questionnés.

Conclusion

Les réseaux sociaux ont révolutionné le domaine de la communication en ce XXI^e siècle au point de supprimer toute idée de distances entre les internautes. Le rapprochement virtuel facilite une rapide circulation des informations tous azimuts. Ces informations, loin d'être neutres, poussent parfois à adopter certains comportements. C'est le cas des messages invitant les internautes à adopter une certaine posture alimentaire. Le rôle joué par ces types de messages dans le changement alimentaire est réel mais n'est pas généralisable à tous les internautes. De plus en plus, il y a un rapport entre les réseaux sociaux et les habitudes alimentaires des usagers nourris de peur de tomber malade ou de mourir. Cependant, si leur impact est aujourd'hui réel, il

n'est pas exclu que certaines de ces informations souffrent de crédibilité et donc n'induisent pas *de facto* à adopter une posture alimentaire ou à modifier les habitudes alimentaires.

Face à ces doutes, deux voies peuvent guider le consommateur. D'abord, il y a la nécessité de retourner aux sources, c'est-à-dire de refaire confiance à une alimentation de base essentiellement composée de produits endogènes. Ensuite, la rééducation alimentaire : elle ne suppose pas d'abandonner une certaine alimentation au profit d'une autre, mais plutôt de faire la part des choses quand il s'agit de se nourrir, autrement dit le choix du mangeur doit être essentiellement dicté par sa propre conviction, et non par un stimulus extérieur appelant à adopter tel ou tel aliment comme modèle de consommation. Somme toute, le bon manger est régi par une certaine liberté dans son choix et non par une contrainte ou une incitation. C'est en cela qu'il procure du plaisir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bureau, Matthieu (2001). *Observance thérapeutique : ses facteurs et ses enjeux*. Thèse de doctorat en médecine, Université Henri Poincaré.

Casilli, A. Antonio ; Mounier, Lise ; Paillet, Fred et Tubaro, Paola (2013). *Les Jeunes et le web des troubles alimentaires : dépasser la notion de 'pro-ana'*. Rapport du projet de recherche ANR ANAMIA « La sociabilité Ana-mia : une approche des troubles alimentaires par les réseaux sociaux en ligne et hors-ligne ». Paris : Centre Edgar Morin.

Chardel, Pierre-Antoine (2013). Réseaux numériques et pratiques de soi : le cas des communautés « Anamnia ». Réinterroger l'articulation du droit et de l'éthique. *Éthique publique* [en ligne], 15(2). Repéré à URL : <http://ethiquepublique.revues.org/1295> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.1295

Darmon, Muriel (2006). *La Socialisation*. Paris : Armand Colin.

Fournier, Tristan et Poulain, Jean-Pierre, (2008). Les déterminants sociaux du non-suivi des régimes alimentaires. Le cas des patients hypercholestérolémiques. *Cahiers de nutrition et de diététique*, 43(2), avril, 97-104.

Honneth, Axel (2002). *La Lutte pour la reconnaissance*, trad. fr. Paris : Cerf (1^{re} éd. allemande : 1992).

- Kaplan, M. Andreas et Haenlein, Michael** (2010). Users of the word, unite ! The challenges and opportunities of Social Media. *Business Horizons*, 53(1), 59-68.
- Kaufmann, Jean-Claude** (2004). *L'Invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris : Armand Colin.
- Krausz, Nicolas, Lacourt, Isabelle et Mariani, Maurizio** (2013). *La Ville qui mange. Pour une gouvernance urbaine de notre alimentation*. Paris : Charles Léopold Mayer.
- Laplace, Jean-Paul** (2006). Au plaisir des dieux. *Actes du colloque IFN. Le Plaisir : ami ou ennemi de notre alimentation*. Paris : Université Paris XV, 11-13.
- Lévi-Strauss, Claude** (1968). *Mythologiques. L'origine des manières de table*. Paris : Plon.
- Pachucki, C. Mark** (2014). Alimentation et réseau social : une étude sur «le goût par nécessité» en contexte social. *Sociologie et sociétés*, 46(2), 229-252.
- Parmentier, Bruno (2009). *Nourrir l'humanité, les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle*. Paris : La Découverte.
- Pfister, Jeannette et Gavin, Florence** (2009). *Je serai demain ce que je mange aujourd'hui*. Travail de maturité, Gymnase du Bugnon, Lausanne.
- Poulain, Jean-Pierre**, (2002). *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*. Paris : PUF.

Précigout, Frédéric (2011). *Les Formes de peurs émergeant dans l'alimentation des sociétés occidentales contemporaines : Analyse, déconstruction et reconstruction de discours et pratiques des acteurs de la filière du manger*. Thèse de Doctorat en sociologie, Université François-Rabelais.

Ricœur, Paul (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.

Rouvier, Catherine (1998). *Sociologie politique*. Troyes : Éditions Litec.

Terestchenko, Michel (1998). *Les Fondamentaux. Philosophie politique : éthiques, science et droit*. Paris : Hachette.

LES MECANISMES INSTITUTIONNELS DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO : QUELQUES ETUDES DE CAS (1990 A 2018)

*Zara DAO, daozeha1981@gmail.com
Département d'Histoire et Archéologie, Université Norbert ZONGO/
Koudougou, Burkina Faso,*

RÉSUMÉ

Des crises alimentaires, d'intensité variable, ont frappé le Burkina Faso ces dernières décennies. Plusieurs facteurs ont contribué à détériorer les moyens d'existence des populations surtout vulnérables. Le Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation est le fondement de leur gestion. En nous fondant sur des études de cas, quels ont été les mécanismes de prise en charge pendant les crises alimentaires au Burkina Faso ?

Tout en examinant les causes et caractéristiques des crises alimentaires, l'analyse révèle qu'en cas de déficit céréalier confirmé par les bilans agricoles, la procédure de prise en charge est déclenchée. Après avoir proposé le système d'identification des bénéficiaires des secours d'urgence les types d'intervention sont menés selon les seuils. Les études de cas

sont mises en exergue dans cette procédure de prise en charge.

Mots clés : crise alimentaire, gestion institutionnelle, mécanisme, étude de cas, Burkina Faso

Abstract

Some food crises of various levels struck Burkina Faso these last decades. Many factors contributed to the deterioration of the livelihood of vulnerable populations. The national plan for the organization and coordination of emergency reliefs and rehabilitation is the fundamental document of them management. Basing on some case studies, what were the mechanisms of management during food crises in Burkina Faso? While examining the causes and characteristics of food crises, the analysis shows that in case of food shortage confirmed by the record of the crop year, the procedure of management starts. After proposing the system of identification of emergency relief beneficiaries, the types of interventions are made according to the different levels. The case studies are emphasized in this management procedure.

Key words : *food crisis, institutional management, mechanism, case study, Burkina Faso.*

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahélien où les populations connaissent parfois une vulnérabilité alimentaire. Leur vulnérabilité est due à plusieurs facteurs structurels et conjoncturels qui influencent la productivité et la production. Ces facteurs entraînent des crises alimentaires à répétition. Lors des crises de 1972-1973, au Sahel en général et au

Burkina Faso en particulier, on a pu observer dans les médias, les images d'hommes et de femmes affamés. A partir de ces années, les crises alimentaires ont occupé les premiers plans de l'actualité internationale. Les intellectuels sont au centre de ce débat et, depuis, des études se sont multipliées sur le phénomène des crises alimentaires afin d'y trouver des solutions.

Parmi ces auteurs qui se sont intéressés aux crises alimentaires, nous pouvons citer L. Thiam (1988), M.W. Bantenga (1993), P. Janin (2003) et F.C. Ouédraogo (2006). Cependant, A.B. Gado fait autorité en la matière par ces ouvrages et articles (1988, 1993, 1997 et 2010). Ces études révèlent, entre autres, les définitions de concepts, la chronologie des crises au Sahel, ainsi que la gestion de ces crises.

L'intérêt est de comprendre les mesures prises par les autorités pour la prise en charge des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire. Ainsi, nous sommes posées la question suivante : **quels sont les mécanismes institutionnels mises en œuvre pour la gestion des crises alimentaires au Burkina Faso de 1990 à 2018 ?**

La crise alimentaire se caractérise par « *un contexte de pénurie de ressources alimentaires généralisées résultant de l'effet conjugué de plusieurs facteurs défavorables* » (Gado, 2010) et les mécanismes institutionnels constituent l'ensemble des actions mises en œuvre afin d'atténuer les effets des crises alimentaires sur les personnes vulnérables.

Cette recherche historique se focalise sur la période allant de 1990 à 2018. L'année 1990 correspond à la libéralisation de l'économie en général et du commerce en particulier, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) suivant les injonctions des institutions du Bretton Woods. Les réformes visant la libéralisation des marchés des produits alimentaires ont concerné la révision du rôle des organismes intervenant dans la lutte contre les crises alimentaires obligeant l'Etat à créer de nouvelles structures adaptées à ce nouveau contexte économique. La borne supérieure correspond à la crise alimentaire de 2017-2018. Le bilan brut de ladite campagne céréalière est déficitaire exposant 22 provinces du Burkina Faso à l'insécurité alimentaire.

Afin de répondre à cette problématique, nous avons exploité les rapports du ministère de l'agriculture, les sources audio-visuelles et électroniques, les ouvrages et les articles scientifiques et de presse et procédé à des entretiens. Pour la commodité du raisonnement nous scindons la réflexion en trois parties à savoir les crises alimentaires et les mécanismes de gestion, quelques études de cas et l'impact des mécanismes de gestion des crises alimentaires.

1. Les crises alimentaires et les mécanismes de gestion des crises alimentaires

Nous mettons en relief d'une part les caractéristiques des crises alimentaires de 1990 à 2018 et d'autre part les différents mécanismes de gestion de ces crises.

*1.1. Les crises alimentaires et leurs caractéristiques de 1990
à 2018*

Plusieurs crises alimentaires dues à des facteurs divers ont jalonné l'histoire du Burkina Faso de 1990 à 2018. En 1990-1991, « *une pluviométrie défavorable et une invasion des cultures par des sauterelles ont affecté les productions. 24 provinces sur 30 ont été atteintes avec une population vulnérable estimée à 2 500 000 habitants* » (BF, 1999).

En 1997-1998, « *en raison d'un déficit pluviométrique, 17 provinces sur 30 ont connu une insécurité alimentaire avec une population vulnérable estimée à 910 000 habitants* » (BF, 1999).

Lors de la campagne 2000-2001, une crise alimentaire est annoncée, avec un déficit de plus de 600 000 t de céréales (MA, 2001). Ce déficit dans le Nord a occasionné un déplacement massif à Bous-sou et à Leba, un chef de famille tourmenté par la famine a opté pour la solution de la mort (par le feu) (Savadogo, 2001b).

En 2004-2005, les acridiens ont entraîné des crises alimentaires. « *Au regard de la situation alimentaire difficile dans la région du Sahel, le gouvernement a évalué l'aide alimentaire d'urgence à 9 500 t de céréales* » (MAHRH/Bulletin de sécurité alimentaire, 2005). En Haute-Volta postcoloniale, les effets des attaques de ces acridiens ne sont pas négligeables.

En 2007-2008, 17 provinces sur 45 sont déficitaires. Le déficit brut s'élève à plus de 200 000 t de

céréales (MAHRH, 2008). « *Pendant cette année à cause de la sécheresse, la production n'a pas couvert mes besoins entraînant une soudure difficile d'environ 6 mois. Il a fallu compter sur la vente à prix social organisée par la préfecture* », affirme L. Ouédraogo, cultivateur à Gourcy¹. La sécheresse a causé des pertes sur 76% des superficies affectées, soit 1 271 843 ha (MAHRH, 2008). Les cultures les plus affectées par la sécheresse sont le mil et le sorgho blanc qui ont enregistré chacun plus de 20% des superficies affectées, ensuite viennent le maïs, le sorgho rouge et le coton qui connaissent un pourcentage de 6 à 9%. En plus, en 2007 une inondation a été observé entraînant 33 morts ; l'inondation de 17 689 ha de cultures, des pertes de production de l'ordre de 13 500 t, 55 barrages et digues ont cédé (Sarr, 2010) et 2 000 greniers ont été emportés (Badoh, 2008).

En 2014-2015, dans le Soum, des oiseaux granivores ont vidé les épis de mil sur plus de 10 000 ha de culture (RTB, 2014a). Toutes les récoltes ont été ravagé à Nassoumbou dans le Soum (RTB, 2014b). Toutefois, ces invasions sont de plus en plus contrôlées de sorte qu'elles n'ont plus tellement d'influence sur les productions.

En 2015-2016 le bilan céréalier est déficitaire. La sécheresse et les inondations constituent 27,4% des facteurs de perte entraînant une baisse de la production de toutes les céréales excepté le maïs et le fonio (MAAH, 2016). Vingt provinces sont déficitaires.

1- Ouédraogo L., Cultivateur, Gourcy, 24/07/2012.

La campagne agricole 2017-2018 a été marquée par une installation précoce des pluies et des déficits pluviométriques dans certaines localités du Centre-Ouest, des Cascades, du Centre-Sud et du Centre-Est. C'est une campagne qui a été aussi marquée par des poches de sécheresse et des attaques de chenilles légionnaires impactant les rendements agricoles. Au plan céréalier, 22 provinces sont déficitaires (MAAH, 2018).

Ces facteurs conjoncturels peuvent être des facteurs déclenchants ou aggravant les crises alimentaires. Le facteur occasionnel est accompagné des facteurs structurels qui sont l'équilibre précaire du milieu naturel (péjorations climatiques, des sols ont de faibles potentialités agronomiques et dégradation des sols). En plus, L'insuffisance d'encadrement des producteurs et surtout leur vulnérabilité économique constituent des facteurs structurels. Cette vulnérabilité ne permet pas aux ménages pauvres (52,9% en milieu rural) d'accroître leur propre production alimentaire (difficulté d'accès aux ressources foncières et aux crédits pour acheter les semences, les engrais, la petite mécanisation...) et limite les possibilités de sécurisation de cette production.

1.2. Les mécanismes de prises en charge des personnes vulnérables

Depuis la fin du monopole de l'Etat dans la commercialisation des céréales avec le PAS, les réseaux commerçants jouent un rôle de plus en plus important dans le transfert des excédents céréaliers du sud-ouest du pays vers les zones structurellement

déficitaires du centre et du nord. De par la nature de leur métier, les commerçants concentrent leur approvisionnement dans les villages où les populations sont solvables, alors que le gouvernement s'efforce de répondre aux demandes alimentaires des zones vulnérables. Ce qui conduit à reconsidérer le mécanisme de gestion. Ainsi, à partir de 1992, la création du Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CRSPC) change l'organisation de la prise en charge des personnes vulnérables lors des crises alimentaires. Ses actions sont axées sur la résolution de l'urgence. Grâce au Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique Céréalière (SP/CPC) et au Comité de Coordination de l'Information pour la Sécurité Alimentaire (CCI/SA), le CRSPC est informé de la situation alimentaire du pays. Le CRSPC est appuyé par la structure de financement qui est le Fonds de Développement Céréalière (FODEC). A partir de 2001, le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) remplace le CRSPC. L'Assemblée Générale (AG-CNSA), le Comité Technique (CT-CNSA), le Secrétariat Exécutif (SE-CNSA) et le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) sont les structures du CNSA.

Les structures d'information élaborent un programme sur la base de l'Indice d'Absolu Pauvreté (IAP) qui est déterminé en fonction de la vulnérabilité des populations par région et par zone d'habitation. Grâce à la détection des personnes extrêmement pauvres et pauvres, le comité de gestion estime le besoin au niveau national. Cette estimation est faite

sur la base de 400 g de nourriture par personne et par jour durant toute la période de la soudure (Savadogo, 2001c). Sur le terrain, des structures telles que les Comités Provinciaux ou Communaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation sont chargés de déterminer les personnes vulnérables en tenant compte de cet indice de pauvreté. C'est à leur profit que les produits sont vendus à prix social ou distribués gratuitement.

Après l'analyse des résultats de la campagne agricole et en cas de déficit de production céréalière, le gouvernement fait une déclaration de sinistre pour solliciter l'aide alimentaire et le déclenchement du déstockage du SNS en cas de besoin. Le seuil qui déclenche le processus d'atténuation des crises alimentaires est déterminé par le Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR). Selon le Ministre de l'Action Sociale, G.N. Ouédraogo, « *lorsque le déficit est à moins de 5% le système d'alerte est déclenché et à moins 7% sont mobilisés le stock physique et le stock financier* » (Savadogo, 2001c).

Ainsi, le déclenchement de la prise en charge dépend du seuil national et du seuil provincial (tableau n°1) qui sont déterminés en novembre après le bilan prévisionnel.

**Tableau n°1 : Les seuils nationaux en fonction
des résultats du bilan**

Bilan céréaliier	Excédent / déficit en %	Excédent / déficit en T	Seuil national
Excédentaire	>+5%	+ 103 670	0
Equilibré	[-3% ; +5%]	- 62 200 à + 103 670	1
Déficitaire]-3% ; -7%]	-62 200 à -145 150	2
Très déficitaire	<-7%	< -145 150	3

Source : BF, 1999, *op.cit.*, p.46

Le seuil provincial est estimé à partir des informations suivantes : le taux de couverture des besoins de consommation, l'évolution des prix des céréales, le risque de crise alimentaire des départements et l'environnement économique. Ainsi, un seuil allant de 1 à 4 est considéré comme de faible à très élevé.

Plusieurs types d'intervention en fonction des seuils sont mise en œuvre afin d'atténuer les effets de ces déficits céréaliiers (tableau n°2).

**Tableau n°2 : Les interventions à mener en fonction des
différentes situations vécues sur le terrain
(province)**

Seuil provincial	Seuil national			
	0	1	2	3
1=faible	-	-	-	-
2=moyen	-	-	Action d'atténuation	Action d'atténuation
3=élevé	Aide alimentaire d'urgence	Aide alimentaire d'urgence	Stock National de Sécurité + Action d'atténuation	Stock National de Sécurité + Stock financier

4 = très élevé	Aide alimentaire d'urgence + Action atténuation	Stock National de Sécurité + Action d'atténuation	Stock National de Sécurité + Action d'atténuation	Stock National de Sécurité + Stock financier+ Action d'atténuation
----------------	---	---	---	--

Source : BF, 2012, PNOCSUR volet sécurité alimentaire, plan opérationnel, Ouagadougou, p.56

Pour une année donnée, plusieurs scénarii peuvent se présenter selon la situation dans chaque province. Il est à remarquer qu'un lien étroit existe entre la situation nationale et la situation dans chaque province : plus le nombre de provinces en difficulté est important, plus le seuil national est élevé ; par contre, plus le nombre de provinces en situation bonne est important moins le seuil national est élevé.

Plusieurs activités peuvent être mises en œuvre dans le cadre de l'atténuation de l'impact des crises alimentaires sur les populations. Ces actions sont pilotées par le Comité Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR) et les Comités Régionaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR).

Les actions d'urgence sont constituées d'aide alimentaire (vente à prix social, distribution gratuite de vivres). Les actions à moyen et long terme sont celles de réhabilitation (Activités Génératrices de Revenu), de soutien (food for work, cash for work, programme HIMO, approvisionnement/dotation de BC...) et d'incitation (augmentation des crédits de campagne et facilitation d'accès au crédit, sensibi-

lisation des commerçants aux problèmes de crise alimentaire...).

Le déclenchement de la gestion est autorisé par le conseil des Ministres qui fixe les quantités de céréales à mobiliser sur la base des missions et rapports fournis par la structure exécutive. Ensuite, le programme de gestion est élaboré par les Ministres des Finances et du Budget, de l'Agriculture, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ainsi que de l'Administration Territoriale.

Sur le terrain, le mécanisme se fonde sur la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité alimentaire (SONAGESS) et le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). La SONAGESS a été créée le 13 juin 1994 en remplacement de l'Office National de Céréales (OFNACER). Les missions de la SONAGESS sont la gestion du stock national de sécurité alimentaire, de l'aide alimentaire ainsi que la gestion du système d'information sur les marchés des produits agricoles. Elle a une capacité conventionnelle du stock de sécurité allant de 35 000 t à 90 000 t et une capacité de 10 000 t pour le stock d'intervention (SI) créé en 2004². Pendant les crises alimentaires, le plus urgent est de développer la disponibilité et l'accessibilité des céréales dans les zones à risque. Quant au CONASUR, il a été créé en 1989 (ANBF 22 V364) et réorganisé en 1993 (Ouédraogo, 1999). Ce comité a un caractère interministériel et est placé sous la

2- Kaboré N.D., Directeur de l'Administration et de la Logistique (DAL) de la SONAGESS, Ouagadougou, le 19/11/2009

tutelle technique du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Il a pour but d'approvisionner les provinces déficitaires en vivres afin de permettre aux populations vulnérables d'assurer leur survie jusqu'à la prochaine récolte.

Ainsi, l'étude de cas de gestion par le CRSPC et le CNSA des années 1997-1998, 2000-2001, 2007-2008 et 2017-2018 a retenu notre attention.

2. Quelques études de cas de gestion des crises alimentaires

Deux structures ont géré les crises alimentaires de 1990 à 2018. Nous étudions deux crises alimentaires d'intensités variables gérées par chacune de ces structures.

2.1. La gestion par le CRSPC

Les crises alimentaires qui ont retenu notre attention sont celles de 1997-1998 et celle de 2000-2001.

➤ Cas de la crise alimentaire de 1997-1998

La campagne agricole 1997-1998 avait un bilan céréalier très déficitaire. Cette crise alimentaire a été gérée par le CRSPC avec l'appui de la SONAGESS et du CONASUR. Elle a résulté du déficit pluviométrique important dans la plupart des régions et surtout dans la partie nord du pays. Selon le rapport de la campagne agricole de cette année, la mauvaise pluviométrie a entraîné une baisse importante de la production nationale de 14% par rapport à l'année moyenne et un déficit céréalier net de 160 000 t. Le taux de couverture national était de 82%. Seules cinq régions (Mouhoun, Est, Sud-Ouest, Hauts-Bassins et

Comoé) avaient un taux de couverture excédant les 100%. Tous ces aspects classent cette crise dans le seuil national 3.

Devant cette situation extrêmement difficile, le Gouvernement a réagi en mettant en place un plan d'urgence qui a permis de coordonner les aides de l'ensemble des intervenants. Une estimation faite sur les 17 provinces déficitaires fait ressortir que 910 000 personnes environ se trouvent en difficulté alimentaire avec des besoins estimés à 76 450 t pour couvrir 7 mois de soudure (BF, 1999). En juillet 1998, on estimait que 96 départements situés dans 16 provinces présentaient des risques élevés d'insécurité alimentaire.

En plus, une hausse est enregistrée sur les prix consommateurs du mil et du sorgho entre septembre 1997 et septembre 1998. Les prix moyen au consommateur du maïs blanc, du maïs jaune, du mil, du sorgho blanc et du sorgho rouge étaient respectivement en 1997 de 120, 120, 123, 111 et 114 F le kg et sont passés à 130, 123, 155, 140 et 146 en 1998³. Ce qui contribue à détériorer la situation alimentaire.

L'Etat burkinabè et ses partenaires ont réagi positivement à la situation en mettant en œuvre diverses actions dont les principales sont, pour l'urgence, l'aide alimentaire et, pour le moyen et long terme, l'appui aux banques de céréales et l'achat de semences.

3- Sanou C., Chef de service SIM/ SONAGESS, Ouagadougou, 14/10/2009

Les diverses interventions ont permis d'injecter plus de 50 000 t de vivres dans les provinces déficitaires (BF, 1999).

Les difficultés liées à la mise en œuvre des différentes opérations ont été entre autres : des quantités insuffisantes au regard du niveau de déficit céréalier ; un démarrage trop rapide du programme d'urgence (février/mars) qui auraient été plus utiles en mai/juin et une mise en œuvre tardive de la dernière opération (2 000 tonnes) qui a entraîné des méventes.

➤ Cas de la crise alimentaire de 2000-2001

En 2000-2001, le déficit s'élève à 636 100 t. Ainsi, 23 sur les 30 provinces sont déficitaires et 18 le sont avec un déficit de plus de 20% des besoins de leurs populations. La population vulnérable s'élève à 1 073 600 individus (MA, 2001). Face à la gravité de la crise céréalière de 2000-2001, le gouvernement a lancé le 5 février 2001 un appel à la communauté internationale (Savadogo, 2001a). La réplique de l'autorité centrale a été la mobilisation d'une aide alimentaire d'urgence de 65 300 t pour couvrir 5 mois de soudure alimentaire.

- Une première opération a été lancée en janvier-février. Elle a porté sur l'acquisition sur les marchés de 4 083 t distribuées aux personnes durement affectées et en situation d'extrême pauvreté ;
- La deuxième, lancée en avril 2001, a porté sur 14 163 t mobilisables sur le SNS ;
- La troisième étape a porté sur la mobilisation du SNS de 47 039 t pour les populations afin de leur

permettre de disposer de ressources alimentaires, de force et d'énergie pour entamer les travaux champêtres.

Le bilan des interventions fait ressortir que 54 777 t ont été vendues à prix social et le reste, soit les 10 523 autres t distribué gratuitement (Nacambo, 2001).

Pour la vente et la distribution, des critères de répartition sont fixés sur la base du déficit constaté dans chacune des provinces. Ainsi, la répartition est faite en tenant compte des critères connus, c'est-à-dire 400 g de nourriture/personne/jour. Les prix sur les marchés variaient pour le sac de 100 kg de mil : 12 500 F CFA à Ouahigouya, 15 000 F à Djibo, 14 000 F à Titao (Savadogo, 2001b), 15 000 F à Fada N'Gourma (Ouédraogo, 2001). Le prix de vente des céréales décidé par le gouvernement était de 10 000 F les sacs de 100 kg (Nacambo, 2001).

Les résultats montrent que le tonnage déstocké par le Gouvernement pour gérer ces deux crises est nettement en deçà du déficit constaté. Ce qui veut dire que seules les personnes vulnérables sont concernées. Pourtant en période de crise les populations pauvres ou moyennement pauvres qui se ravitaillent au marché sont également vulnérables car elles sont exposées à l'inflation des prix des céréales. Donc une partie de la population exclue des mesures de soutien a souffert de la faim lors de ces crises.

2.2. La gestion des crises alimentaires par le CNSA

Les deux études de cas concernent les crises de 2007-2008 et de 2017-2018.

➤ Cas de la crise alimentaire de 2007-2008

L'année 2007-2008 entre dans le cadre du seuil national 0 car le bilan céréalier était excédentaire de plus de 5%. Cependant, les seuils provinciaux étaient de niveaux 3 et 4 en raison d'un taux de couverture faible et d'une évolution des prix des céréales.

Ainsi, la DGPER et le CN-SISA ont fourni les informations nécessaires sur la campagne agricole et les zones vulnérables. Les rapports ont conclu que la campagne agricole, dans certaines régions, était mauvaise. Toutes les treize régions ont été touchées par les inondations survenues en 2007. Les greniers contenant des vivres écroulés et emportés à cause des inondations sont estimés à plus de 2 080. Une sécheresse a également été un facteur de perte lors de cette campagne. Les régions les plus affectées par les inondations sont la Boucle Mouhoun, le Centre-Nord, le Centre-Ouest et les Haut-Bassins. Les régions les plus affectées par la sécheresse sont le Centre-Sud, l'Est et la Boucle du Mouhoun.

En adoptant le rapport relatif au bilan prévisionnel de la campagne agropastorale 2007-2008, le conseil des ministres, en sa séance du 7 novembre 2007, a instruit le département de l'agriculture de renforcer le mécanisme de gestion des crises alimentaires, notamment les systèmes d'alerte précoce. Etant donné que le bilan céréalier national (composé de la production disponible, des stocks paysans et autres ainsi que des importations céréalières et des aides alimentaires) était excédentaire, seul le stock national d'intervention a été utilisé pour atténuer la crise.

En exécution de cette instruction, le dispositif national de veille sur la situation alimentaire, maintenu en alerte depuis la fin des récoltes, a réalisé plusieurs missions de terrain pour apprécier la situation alimentaire des populations. Quinze provinces ont un taux à couverture faible (c'est-à-dire moins de 90%)⁴. Eu égard aux difficultés que pourraient connaître les populations, notamment les plus défavorisées des zones déficitaires et dans les zones urbaines, les mesures suivantes ont été prises :

- Un renforcement du *suivi des marchés* et de la concertation avec les commerçants au niveau national en vue de prendre des mesures consensuelles favorisant la transparence et la fluidité du marché interne :

L'Etat a engagé dans un premier temps une série de rencontres avec les couches socio-professionnelles (les organisations syndicales, la ligue des consommateurs, la société civile, les importateurs, les industriels et les médias). Suite à cette concertation avec les opérateurs économiques, ceux-ci se sont engagés à ouvrir des boutiques témoins au sein desquelles les produits de première nécessité concernés par l'inflation, surtout le riz, seraient disponibles aux prix suggérés par l'Etat (BF, 2008). Ce riz subventionné aurait permis d'éviter à la population de subir les secousses telluriques liées aux hausses aux plans national et international.

4- Ce sont : le Kadiogo (7%), le Nahouri (39%), le Boulgou (43%), la Kompienga (44%), le Sanmatenga (58%), la Komandjari (59%), le Kourwéogo (63%), le Bam (64%), le Boulkiemdé (65%), le Gourma (71%), l'Oudalan (75%), la Gnagna (80%), le Zondoma (80%), le Bazega (84%) et l'Oubritenga (89%).

- Une reconduction des *ventes à prix modéré* dans les zones identifiées à risque d'insécurité alimentaire avant la période de soudure :

Pour cette crise, seul le stock d'intervention a été utilisé par la SONAGESS dans le cadre de cette opération de vente à prix social qui a couvert la période de novembre 2007 à mai 2008.



Source : Savadogo A., Chargé de la vente et Marketing de la SONAGESS, Ouagadougou, 23/04/2015

Nous remarquons dans ce graphique que la province du Kadiogo a reçu la plus grande quantité car le taux de couverture y était très faible (7%), tandis que la Komondjari (59%) a reçu la plus petite quantité. La répartition des céréales semble aléatoire. Cependant, elle tient compte de la hausse des prix sur les marchés, de la possibilité de ravitaillement de la province en céréales...

Avec un bilan céréalier excédentaire grâce à l'aide alimentaire, les importations céréalières et les stocks initiaux, les conditions pour le déstockage du SNS n'étaient pas remplies. Cependant, pour pou-

voir assurer une partie de la 2^e tranche et toute la 3^e tranche il a fallu emprunter une partie des céréales du stock national de sécurité alimentaire car le stock d'intervention a une capacité de 10 000 t. Le prix de vente des céréales a été fixé à 9 000 F le sac par le gouvernement de sorte à ne pas dérégler le marché en particulier et l'économie en général.

- Au département en charge de l'Action sociale, il est recommandé une *opération d'assistance ciblée aux populations les plus pauvres (veuves, personnes âgées, ménages pauvres)*, aussi bien dans les zones urbaines que rurales, qui, en raison de leur situation, ne peuvent accéder aux vivres vendus à prix modéré.

Ainsi, le CONASUR et ses structures décentralisées, que sont le CORESUR, le COPROSUR et le CODESUR, ont été mandatés pour l'accomplissement de cette tâche. Les distributions sont récapitulées dans le tableau n°3.

Tableau n°3 : Les quantités de céréales distribuées en 2007 et 2008 au Burkina Faso en t

Vivres		Maïs	Riz	Sorgho	Mil	Total
2007		904,88	100,66	19,5	9	1034,04
2008		235,56	141,62	4,75	-	381,93

*Sources : Ouédraogo O. Directeur des Etudes et de la Planification
du CONASUR, Ouagadougou, 22/04/2015*

Pour cette catégorie de personnes, au total 1415,97 t ont été distribuées pendant cette crise alimentaire de 2007-2008 par le CONASUR et ses structures décentralisées.

- Cas de la crise alimentaire de 2017-2018

Lors de la campagne 2017-2018, le bilan céréalier définitif fait ressortir un déficit brut global estimé à 477 448 t et 22 provinces déficitaires⁵. Cependant, en prenant en compte le solde import/export, le bilan céréalier définitif fait ressortir un excédent net de 208 843 t (MAAH, 2018). L'autonomie céréalière indique qu'au niveau national, 53,2 % des ménages ne seront pas à mesure de couvrir leurs besoins céréaliers avec leur seule production de la présente campagne. La précarité céréalière toucherait ainsi 36,8 % des populations rurales agricoles (MAAH, 2018).

Ainsi, cette année entre dans le cadre du seuil national 0 car le bilan céréalier net est excédentaire, cependant, les seuils provinciaux sont de niveaux 3 et 4 parce que le taux de couverture des 22 provinces varie entre 9% et 88% (MAAH, 2018). Pour l'estimation des populations vulnérables, en période courante (mars à mai 2018), 741 849 personnes, soit 4% de la population totale, ont une situation alimentaire difficile. En période projetée (juin à août 2018), et si rien n'est fait, cette population en situation alimentaire difficile atteindra 954 315 personnes, soit 5% de la population totale. Par ailleurs, le nombre de personnes se trouvant dans une situation alimentaire limite est estimé à 2 462 324 personnes en période courante et à 2 671 867 personnes en périodes projetée.

5- Kadiogo (9%), Kourwéogo (32%), Sanmatenga (35%), Boulkiemdé (37%), Passoré (39%), Bam (41%), Oubritenga (47%), Zondoma (49%), Gnagna (50%), Komondjoari (51%), Namentenga (52%), Yatenga (69%), Kouritenga (70%), Sanguié (71%), Boulgou (74%), Bazèga (74%), Poni (79%), Soum (80%), Koulpélogo (84%), Comoé (86%), Oudalan (86%), Séno (88%).

Face au déficit céréalier, le gouvernement burkinabè, dès l'annonce du bilan alimentaire, a pris des mesures préventives pour endiguer les effets de la crise alimentaire.

Le déficit céréalier brut étant supérieur à 7% l'Etat s'est doté d'un budget *de plus de vingt-deux milliards sept cent millions* (22 700 000 000) de F CFA. Ce budget consiste à la mise en œuvre des opérations de distribution gratuite, de vente à prix subventionnés de vivres, à la remise de cash et à l'octroi d'intrants agricoles aux ménages vulnérables (RTB, 2017).

Les mesures prises ont concerné plusieurs domaines qui sont, entre autres, l'accompagnement des producteurs pendant la campagne sèche, la lutte contre l'évasion céréalière et l'effectivité de la mise en place des boutiques témoins. L'action du gouvernement étant de faire en sorte qu'il n'y ait pas une catastrophe alimentaire.

Dans le cadre de la gestion à moyen terme, le ministère de l'agriculture a engagé 2 milliards de FCFA pour accompagner les producteurs avec des intrants et aussi pour la production en saison sèche. Le lancement de la campagne sèche a été effectif le 16 décembre 2017 où il est attendu 14 000 t de maïs, 36 000 t de riz et des productions maraichères tels que la pomme de terre, les oignons. Cette subvention est également destinée à la mise en place du système de goutte à goutte et à mettre à la disposition des producteurs des moto pompes. Cette production permettra d'atténuer les effets de la crise alimentaire⁶.

6- Lire DAO Zara, 2017, « La politique de la culture de maïs et de riz en campagne sèche : atouts et achoppements au Burkina Faso

En plus, dans le but de stabiliser les prix des céréales sur les marchés, des mesures ont été prises pour que des céréales ne quittent pas illégalement les frontières. En effet, les prix des céréales (maïs, sorgho mil) ont connu une hausse de 25% au mois de février 2018 comparativement à celle de février 2017. En collaboration avec les forces de l'ordre des mesures sont prises pour dissuader les éventuels contrevenants.

En 2018, la poursuite de la vente à prix social par la SONAGESS est fondamentale. Le Conseil des ministres du 13 septembre 2017 a marqué son accord pour l'acquisition de 25 500 t de céréales pour l'approvisionnement des boutiques témoins pour un montant de cinq milliards deux cent douze millions cinq cent mille (5 212 500 000) FCFA et l'acquisition de 5 000 t complémentaires pour la reconstitution du Stock national de sécurité (SNS) pour un montant d'un milliard deux cent trente millions (1 230 000 000) de FCFA (RTB, 2017).

Les boutiques témoins, désormais appelés en 2018 point de vente de céréales aux personnes vulnérables, qui ont constitué une solution efficace lors des précédentes crises alimentaires depuis, évolueront également de 140⁷ points de vente à 250. Selon J.

(2001-2016) », in Afrika Zamani, No. 24, 2016 Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique & Association des historiens africains 2017, pp. 129-148

7- Les 140 boutiques témoins étaient fonctionnelles dans les régions du Centre (52) des Hauts-Bassins (7), du Centre-Nord (9), de l'Est (17), de la Boucle du Mouhoun (7), du Sud-Ouest (3), du Centre-Est (8), du Centre-Ouest (9), du Centre-Sud (2), du

Ouédraogo, les points de vente seront approvisionnés mensuellement et les quantités varient selon les périodes.

La première est celle se situant entre février et juin où la quantité déposée est de 30 t par point de vente et par mois. La deuxième est celle de la soudure (juillet à août) : 40 t par point de vente seront déposés par mois et la troisième, celle de relèvement se situe après les récoltes où la quantité sera de 30 t par point de vente et par mois.

Ces points de vente présentent essentiellement deux avantages. D'une part, les prix sont subventionnés et sont de 6000 F CFA pour le sac de maïs de 50 kg de même que le sorgho. Le riz est cédé à 15000 F CFA le sac de 50Kg (RTB, 2018). D'autre part, ces prix sont stables pendant toute l'année.

Le constat avec la gestion du CNSA est que les seuils nationaux sont 0 cependant les seuils provinciaux sont souvent de niveau 3 ou 4. Compte tenu de ces niveaux provinciaux, de nombreuses mesures ont été prises par le gouvernement lors de ces deux crises alimentaires pour atténuer leurs effets sur les populations surtout à risque. Cependant, quels sont les impacts de ces mécanismes sur la gestion des crises alimentaires ?

3. Les impacts des mécanismes de gestion des crises alimentaires

Les mécanismes de gestion des crises alimentaires constituent les processus permettant, dès la

Plateau Central (7), du Sahel (9) et du Nord (10). Savadogo A, *op.cit.*, 22/03/2016

publication des résultats provisoires de la campagne agricole, d'enclencher les procédures. En nous fondant sur les études de cas, nous mettons en exergue les aspects positifs et les limites de ces mécanismes.

3.1. Les aspects positifs des mécanismes

La mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires est un atout lors de crise alimentaire. Cela permet une prise en charge efficace des personnes vulnérables. Les structures engagées dans ce processus, grâce à la disposition des bilans agricoles, sont aptes à faire leur partition en temps de crise alimentaire. Les mécanismes sont accompagnés par un dispositif de gestion de crises alimentaires qui a recours à plusieurs structures ayant des missions précises. Ces structures sont entre autres, la SONAGESS pour le stockage, la commercialisation et l'aide alimentaire et le CONASUR pour la prise en charge des personnes vulnérables et leur réhabilitation.

La SONAGESS a une capacité conventionnelle du stock de sécurité allant de 35 000 t à 90 000 t et une capacité de 10 000 t pour le stock d'intervention. Depuis 2008, la création des boutiques témoins dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso puis dans les autres localités constitue l'une des mesures qui a été apprécié par les consommateurs, car elles ont pour objectif d'améliorer l'accessibilité de certaines céréales telles que le maïs, le sorgho et le riz. Les boutiques témoins est piloté par le Ministère en charge de l'agriculture, mais est géré par la SONAGESS. C'est elle qui gère l'ensemble du processus

: l'achat des céréales, la centralisation et stockage, la redistribution du stock aux boutiques, la gestion des ventes et collecte des recettes. Ces boutiques au nombre de 140 couvrent 12 régions sur 13 en 2016 vont atteindre progressivement 250 couvrant ainsi toutes les communes à risque selon le directeur de la SONAGESS en 2018 (RTB, 2018). La constitution du stock national de sécurité et du stock d'intervention au niveau de la SONAGESS est fondamentale pour la distribution gratuite des vivres aux personnes vulnérables par le CONASUR.

Les mesures d'atténuation concernent également le moyen et le long terme par le développement des cultures de contre-saison. Dans le contexte du changement climatique, le Burkina Faso a fait le choix de produire en saison sèche pour compléter sa production de saison humide et pour sécuriser l'agriculture en toute saison. Cette production présente des avantages.

Les récoltes de cette campagne sèche sont effectuées en février-mars et en juillet-août. La moisson de ces cultures de « contre-saison » se déroule pendant la période de soudure, qui varie généralement entre mars et août selon les zones et l'intensité de la crise alimentaire. Elles permettent, d'une part, de résoudre le besoin alimentaire des familles et, d'autre part, leur écoulement procure des revenus aux acteurs pour préparer la campagne agricole pluviale. La récolte pendant ces périodes de soudure contribue également à baisser les cours de ces produits sur les marchés locaux et urbains, améliorant ainsi la disponibilité de ces céréales et l'accessibilité à celles-ci.

3.2. *Les limites des mécanismes de prise en charge*

Les structures de prévention et de gestion des crises rencontrent des difficultés dans l'exécution des décisions gouvernementales. Il s'agit pour la SONAGESS de l'insuffisance de la capacité des stocks céréaliers (SI et SNS) à prévenir ces crises alimentaires. Cette capacité est de 10 000 t pour le SI et de 35 000 à 90 000 t pour le SNS⁸. Le seuil de déclenchement du stock de sécurité est conditionné. Il faudrait un déficit d'au moins 3% pourtant le stock d'intervention est faible.

La lourdeur administrative ralentit la prise en charge car en situation de crise alimentaire (connue dès la fin novembre), la nécessité de décision rapide est importante. Le retard constaté dans le mécanisme de prise en charge peut s'expliquer par le fait que l'Etat, le plus souvent, ne dispose pas de stock céréalier suffisant pour venir en aide aux populations vulnérables et fait appel à l'aide alimentaire d'urgence. Il peut également émaner de la rigidité des procédures, des clauses et des mécanismes complexes imposés par le dispositif de pilotage de l'aide alimentaire d'urgence. L'acheminement des céréales prend également du temps. Cela a trait d'une part au manque de moyens financiers pour le transport des vivres, l'inexistence de structures de réception (c'est-à-dire les magasins appropriés), l'insuffisance de personnel pour la supervision de l'opération (magasiniers...), d'autre part au manque ou à l'insuffisance de coordination sur le terrain⁹.

8 Kaboré N.D., 19/12/2009, *op.cit.*

9 Kaboré N.D., 19/12/2009, *idem.*

Les modifications des textes régissant la gestion de crise alimentaire influencent les procédures de prévention et de la prise en charge des personnes vulnérables. Par exemple, le 2 novembre 2016, le Ministre en charge de l'agriculture prend un arrêté portant organisation et fonctionnement du SE-CN-SA (Bazoum, 2018). Par cet arrêté, le SE-CN-SA a l'autorisation de constituer ou de reconstituer le SNS. Pourtant la SONAGESS, depuis sa création, se chargeait de l'achat des céréales conformément au contrat-plan qui la lie à l'Etat. En raison de cette prérogative qui revenait à la SONAGESS, le président du CT-CN-SA a refusé de signer les dossiers du marché portant sur l'acquisition de vivres proposé par le SE-CN-SA. Ainsi, 2 marchés de 10 000 t ont été bloqués par cette crise impactant le niveau de stock actuel (Mars 2018) qui est d'environ 16 000 t (Bazoum, 2018). Au lieu d'un niveau de stock de 40 000 t, cette baisse de ce niveau qui est de 16 000 t compromet la prise en charge des personnes vulnérables.

La mesure de ravitailler les points de vente 30 et 40 t par mois est une innovation cependant, dans les zones à risque ces stocks est vite fini. A Ganbaga, 31 km de Diapaga, selon T Konari « *Si la SONAGESS vient, il y a trop de gens, le stock peut ne même pas dépasser une semaine* » (www.lepays.bf). Dans ce cas la population est obligé d'attendre le mois suivant pour le ravitaillement. Si l'on tient compte des 30 t de céréales par boutique et par mois cette quantité est insuffisante car 741 849 personnes sont en situation de crise ou d'urgence de mars à mai au

Burkina Faso. Ces personnes ont besoin de 8902,1t pour 7500 t disponibles au niveau des 250 points de vente que le gouvernement prévoit à raison de 30 t/ mois. L'insuffisance de stock réservé à la vente ou le don dans certaines zones à risque peut conduire parfois à des situations dramatiques. A Dori par exemple, certains agents de l'Action sociale se font molester par des personnes vulnérables en cas de rupture de vivres¹⁰. Ce phénomène d'insuffisance de céréales dans les points de ventes est exacerbé par la difficulté de détermination de personnes vulnérables.

L'identification des personnes vulnérables constitue l'une des difficultés lors des crises alimentaires. « *Dans une situation de crise alimentaire, chacun estime remplir les conditions pour obtenir du soutien ; pourtant cette intervention concerne les personnes (âgées ou les handicapés et les cas sociaux) qui rentrent dans la prise en charge selon les indices d'absolu pauvreté.* »¹¹. L'absence de statistiques et de données fiables ainsi que les interventions disparates des partenaires rendent difficile la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale (PNPS). Ainsi, dans la perspective de la constitution du registre unique des personnes vulnérables, le secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (CNPS) a organisé le 16 août 2016 à Manga le lancement de l'opération pilote de ciblage des personnes vulnérables. Le registre unique constitue un référentiel dont l'ambition

10- Tenkodogo J., Agent de l'Action Sociale, Dori, 15/07/2011.

11- Ouédraogo I., Agent du service de la solidarité nationale, Dori, 15/07/2011

est de servir de cadre fédérateur à tous les acteurs du domaine de la protection sociale. Ceci, en vue d'une coordination efficiente et efficace des projets et programmes de protection sociale, et aussi, une rationalisation des différentes interventions. Selon K. Ganemtoré, le secrétaire permanent du CNPS, le Conseil se base principalement sur 25 critères pour constituer le registre du Burkina. Parlant des critères de vulnérabilité d'un ménage, on peut citer entre autres le statut du chef de ménage, la dépendance au niveau du ménage (les bras valides), le statut de l'occupation de l'habitat (location, propriété personnelle), terres cultivable (location ou propriété), zones non loties ou loties, milieu rural ou urbain, etc. (www.burkina24.com). Cette opération est à sa phase pilote et la complexité de la question est qu'une personne peut être vulnérable une année et ne pas l'être les années suivantes. Donc ce registre unique doit être remis à jour régulièrement.

En 2018, la non-disponibilité de ce registre conduit à l'implication des maires et des structures décentralisées du CONASUR pour l'identification des personnes vulnérables. Il a été constaté dans les années antérieures que des personnes achetaient ces céréales et les revendaient au marché. Ce qui a conduit à la mutation de dénomination des boutiques témoins qui sont désormais des points de vente de céréales aux personnes vulnérables. Cette mutation de dénomination est due au fait que seules les personnes vulnérables peuvent s'y ravitailler. Donc la capacité d'achat est également un indicateur de per-

sonnes vulnérables c'est pourquoi il n'est pas vendu plus d'un sac de 50 kg à une personne vulnérable.

CONCLUSION

Les mécanismes de gestion des crises alimentaires sont un atout pour la prise en charge des personnes vulnérables. Ces mécanismes résultent des politiques alimentaires et des dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires qui sont le Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CRSPC) et le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Selon ces mécanismes, le seuil qui déclenche le processus d'atténuation des crises alimentaires est déterminé par le Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR). Ainsi, l'étude de cas révèle l'appui de certaines structures telles la SONAGESS et le CONASUR qui interviennent dans la constitution des stocks de sécurité alimentaire ou s'occupent de la vente à prix social et des dons de vivres. Cependant, ces structures sont confrontées à quelques difficultés limitant leur impact sur le terrain. Nous pouvons citer l'insuffisance de la capacité de stockage pour la prise en charge des personnes vulnérables et la difficulté de détermination des personnes vulnérables.

Pour la gestion de l'insécurité alimentaire, ces mesures institutionnelles sont appuyées sur le terrain par les ONG et les Associations. Ces dernières opèrent surtout dans le cadre de la résilience des populations vulnérables ce qui constituera la pers-

pective de recherche. Leur collaboration a pour but de limiter les effets des crises alimentaires sur les personnes vulnérables.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archive et Rapports

ANBF, 22 V364, *Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse : bilan des inondations au Burkina Faso et action de secours de 1988 et 1989.*

BF, 1999, *PNOCSUR, volet sécurité alimentaire*, Ouagadougou.

BF, 2008, *Rapport de la commission ad hoc sur la vie chère au Burkina Faso*, Ouagadougou.

BF, 2012, *PNOCSUR volet sécurité alimentaire, plan opérationnel*, Ouagadougou.

MAAH, 2016, Première session du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA) : rapport de synthèse, Ouagadougou.

MAAH, 2018, *Rapport du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA) 2018*, Ouagadougou.

Les Résultats définitifs de la campagne agricole de 1990 à 2018

MAHRH/Bulletin de sécurité alimentaire, 2005, *La situation alimentaire courante*, n°3.

Sources audio-visuelles et électroniques

RTB, 2014a, Champs dévasté par les oiseaux granivores, 2 mn 52 s

RTB, 2014b, Lutte contre les oiseaux granivores, 2mn 14 s

RTB, J Ouédraogo, Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, interviewé au JT de 20h du 15 décembre 2017.

RTB, R Kaboret, directeur de la SONAGESS, interviewé au JT
de 20h du 20 février 2018

www.lepays.bf, Siguiré I, Le déficit céréalier au Burkina, ces
mesures de riposte qui ne rassurent pas, 25 janvier 2018

www.burkina24.com, Kindo N, Burkina : Le registre unique
des personnes vulnérables au cœur de la 4e Session du CNPS,
18/05/2017

Bibliographie

- Badoh A., « Inondation au Burkina Faso », in *Sidwaya* n°6082 du 2-3 janvier 2008, p.5
- Bantenga M.W., 1993, « La production agricole en pays moaaga à la veille de la crise des années 1930, ambiguïtés et aléas », in *Sciences et techniques* vol XX n°2, Ouagadougou, CNRST, pp.5-23
- Bazoum L., « Financement du stock de sécurité alimentaire, l'Etat risque de perdre 1,3 milliard », in *Courrier confidentiel*, n°152 du 25 mars 2018, pp6-7
- DAO Zara, 2017, « La politique de la culture de maïs et de riz en campagne sèche : atouts et achoppements au Burkina Faso (2001-2016) », in *Afrika Zamani*, No. 24, 2016 Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique & Association des historiens africains 2017, pp. 129-148
- Gado A.B., 1988, *Crise alimentaire et stratégie de subsistance en Afrique Sahélienne (Burkina Faso, Mali, Niger)*, thèse de doctorat en Histoire, UFR/GHSS, Université de Paris 7 Jussieu.
- Gado A.B., 1993, *une histoire des famines au Sahel : étude des crises alimentaires (XIX-XXe siècle)*, Paris, L'Harmattan.
- Gado A.B., 1997, « Sociétés paysannes et insécurité alimentaire en Afrique sahélienne : stratégies de survie et méthodes de lutte contre les famines dans les colonies de l'AOF », in Becker C. et al. (eds), *AOF : réalités et héritages, sociétés ouest-africaines et ordre colonial 1895-1960* Dakar, Direction des Archives du Sénégal, p.551-563

Gado A.B., 2010, *Crise alimentaire en Afrique sahélienne, les réponses paysannes*, Cotonou, Flamboyant.

Janin P., 2003, « Soudure alimentaire et gestion sociétale des risques en zone sahélienne (Burkina Faso) », in *Quatrième conférence africaine sur la population, population et pauvreté en Afrique : réagir aux défis du XXIe siècle*, session 13 : Autosuffisance alimentaire et pauvreté pp.1-15 ;

Janin P., Nubukpo K., 2005, « Incertitude et « jeux céréaliers » en Afrique de l'ouest : quels enseignements politiques ? » in Janin P. et Suremain C.E. (eds), *La question alimentaire en Afrique : risque et politisation*, Paris PUF, pp.811-835

Nacambo M., « Déficit céréaliier », in *Sidwaya* n°4234 du 3 avril 2001, p.3

Ouédraogo F.C., 2006, *La vulnérabilité alimentaire au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.

Ouédraogo I., « 15 000 F le sac de mil à Fada », in *Sidwaya* n°4246 du 20-22 avril 2001, p.25

Ouédraogo S., 1999, *Problématique de la prise en charge des victimes de la famine au Burkina Faso exemple du CONASUR, DSTS*, Ministère de l'action Sociale et de la Solidarité, Dakar

Sarr B., 2010, « Recrudescence des fortes pluies et inondations dans un contexte de changement climatique », in *Bulletin mensuel du CILSS/Centre Régional AGRHYMET*, numéro spécial, pp5-8

Savadogo K., 2001a, « Crise céréalière : le Burkina connaît un déficit » in *Sidwaya* n°4197 du 6 février, p.15

Savadogo K., 2001b, « Situation au nord pour échapper à la famine, il décide de se suicider », in *Sidwaya* n°4221 du 14 mars, p.11

Savadogo K., 2001c, « Crise alimentaire : stock national de sécurité » in *Sidwaya* n°4251 du 27 au 29 avril, p.12

Thiam L., 1988, « Typologie des famines en Haute-Volta coloniale », in *CEDRES-ETUDE* n° XXV, pp.25-44

**REPRESENTATIONS SOCIALES DES RISQUES LIÉS
A L'USAGE DES PESTICIDES CHEZ LES MARAÎCHERS
EN COTE D'IVOIRE : UNE ETUDE EXPLORATOIRE**

*N'GUESSAN Gnagoran Kouakou Daniel,
k_daniel00@yahoo.fr/,
Université Alassane Ouattara (UAO),
Bouaké, Côte d'Ivoire*

Résumé

Les pesticides sont des produits qui présentent des risques énormes pour les maraîchers et leur environnement. De nature exploratoire, cette recherche se propose de connaître les représentations sociales des risques liés aux pesticides chez les maraîchers. Ils sont en majorité analphabètes avec un faible niveau de connaissance de ces produits. La méthode de recueil des représentations sociales retenue pour cette étude est la production discursive à travers l'entretien semi-directif de type individuel auprès de maraîchers. Les résultats indiquent que les représentations sociales des risques liés aux pesticides chez ces derniers sont dominées par l'ignorance des dangers auxquelles ils s'exposent.

Mots clés : *Représentations sociales, risques, pesticides, maraîchers*

Abstract

Pesticides are products that pose enormous risks to Greengrocers and their environment.

In an exploratory approach, this research puts to know Ivorian urban greengrocers representations on the risks related to pesticides. Most of them are illiterate with a low level of knowledge of these products. Discursive production through individual interviews with greengrocers was used to collect the data. It results that greengrocers representations on the risks associated with pesticides are dominated by ignorance on the dangers to which they are exposed.

Key words : Social representations, risks, pesticides, greengrocers

1. Introduction

Le terme « pesticides » désigne principalement les substances ou les préparations utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes (plantes, animaux, champignons ou bactéries) jugés indésirables. Pesticide est un terme générique qui désigne également les produits à usage agricole (produits phytopharmaceutiques, qui rassemblent les insecticides, les fongicides et les herbicides), les biocides, et les antiparasitaires à usage vétérinaire ou humain. Ce sont des substances qui provoquent des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, aux bois et aux produits ligneux, ou aux aliments pour animaux. Tout pesticide présente dès lors un potentiel toxique plus ou moins étendu pour d'autres organismes qu'il ne cible pas. Ainsi, l'homme est concerné, et en premier lieu les utiliza-

teurs des pesticides dans un contexte professionnel. L'exposition aux pesticides peut entraîner des effets à court et à long termes tels que des irritations cutanées, des maladies et des troubles neurologiques, des atteintes de la fonction de la reproduction, des altérations du développement et des cancers (Institut National du Cancer Français, 2014). La Convention de Rotterdam, en vigueur depuis 2004 reconnaît désormais le danger potentiel de ces produits. Elle relève qu'un grand nombre de pesticides interdits dans les pays industrialisés, continuent d'être commercialisés et utilisés dans de nombreux pays en développement. Alors que, dans ces pays les règles et les consignes d'utilisation des pesticides ne sont pas toujours respectées. Il en résulte des effets néfastes pour la santé de l'agriculteur comme pour l'environnement (PNUE, 2015).

Des études sur l'usage des pesticides réalisées auprès de maraîchers et de structures agroindustrielles et d'encadrement en Côte d'Ivoire ont révélé l'utilisation de produits non homologués par les producteurs. Sur 63 producteurs à Abidjan, 76,19% n'observent aucune mesure de protection lors des traitements phytosanitaires des cultures (Doumbia et Kwadjo, 2009). L'analyse des risques potentiels de pollution de la surface des ressources en eau dans le Bassin Versant de la Marahoué (BVM), indique également que 40 matières actives de pesticides agricoles sont appliquées dans le BVM réparties dans 22 familles chimiques en proportion importante, soit plus de 50% de la masse totale appliquée

(Apko, Coulibaly, Coulibaly & Savané, 2016). Selon le Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (PNM) de 2015 en Côte d'Ivoire, le niveau de connaissance des Polluants organiques Persistants des populations est faible et caractérisé par l'inconscience et/ou l'incivisme, l'analphabétisme et les préjugés relatifs aux nouvelles technologies.

Les pesticides sont susceptibles de générer de multiples impacts environnementaux : réduction de la biodiversité, pollution des sols et des eaux. (FAO, 1996). Compte tenu de leur dangerosité, il est formellement interdit de jeter les déchets de pesticides ou leur emballage dans la nature ou de les brûler à l'air libre. Quel que soit le type de déchets, il faut les emmener dans une déchetterie, en s'assurant que les contenants soient hermétiquement fermés afin d'éviter les écoulements. (DRIAAF, 2016). Des consignes sont donc mises en place pour prévenir des risques d'accident : le stockage correct des produits, la recherche de la meilleure efficacité du traitement, le respect des règles générales d'hygiène, l'élimination des reliquats et des emballages vides, la prise de précautions et la connaissance des gestes d'urgence (Aprifel, 2004).

Impossible d'ignorer ce paradoxe : le risque est inhérent à l'existence humaine. Il est logé au creux de nos vies, certes à des degrés variables selon le niveau social, l'âge, les métiers, les formes de l'engagement. Alors que, les risques qui remettent en cause notre existence diminuent globalement dans

les sociétés développées, les sondages montrent que les pays en développement sont de plus en plus inquiets des risques sanitaires et environnementaux (Polère, Decelle & Mokhtari, 2004).

En effet, le risque se définit comme la conséquence aléatoire d'une situation, sous l'angle d'une menace, d'un dommage. Le risque est une incertitude quantifiée, il témoigne d'un danger potentiel, susceptible de naître d'un événement ou d'un concours de circonstances. Mais, il n'est qu'une éventualité, il peut ne pas se produire dans une situation envisagée (Le Breton, 2012).

Selon Kouabenan, Cadet, Hermand et Munoz Sastre (2006, p 23), le risque peut être considéré en référence au résultat d'une activité ou au mode de production de celle-ci. Dans ces conditions, l'on peut répertorier plusieurs sources du risque :

- ✓ A partir d'une prescription non pertinente (but mal défini, moyens prévus non présents, circonstances de l'exécution non prévues, etc.) ;
- ✓ A partir d'une redéfinition incorrecte, ignorant des propriétés de la situation ;
- ✓ A partir d'une compétence insuffisante qui ne permet pas la réalisation correcte de la tâche ou qui ne permet pas l'évaluation correcte de l'exécution.

Pour Polère, Decelle & Mokhtari (2004), il semble que l'individu est susceptible d'adopter de multiples comportements face au risque. Car, il existe de multiples attitudes possibles de la prise de risque volontaire à l'acceptation passive du risque, en passant par l'action pour diminuer le risque, la fuite ou la négation du risque ou l'issouciance. En clair, des individus s'exposent au risque en connaissance de cause, pour affirmer leur valeur, leur identité ou leur personnalité. Souvent, l'individu prend

des risques sans avoir le choix (dans le cadre de son travail, de ses déplacements, en lien avec son environnement). Plus le risque fait partie de son existence, plus il tendra à s'approprier le risque en construisant une représentation cohérente. Ce qui est une forme de domestication symbolique du risque. Cela suppose que l'on soit capable de faire avec le risque, de trouver de bonnes raisons pour vivre avec et malgré lui. En général, moins on a le choix, moins on veut avouer le risque ou la prise de risque. Il est aussi possible que l'on ne perçoive pas absolument un risque ou un danger, qu'on ait une connaissance partielle, qu'on évalue mal, ainsi que sa capacité à y faire face.

Le risque est donc lié à une représentation sociale. Il est socialement construit et dépend de la perception des acteurs. Ainsi, les divergences entre experts et profanes ne tiennent pas à un manque de connaissance des profanes mais à des préoccupations d'un autre ordre. Chaque groupe sociale isole dans une série de risques potentiels ceux auxquels il est sensible. Ces groupes sociaux ont des valeurs différentes, où chacun développe une logique spécifique d'identification et de relation aux risques. L'identification du risque cristallise des significations et des valeurs et fait donc appel aux représentations sociales (Le Breton, 2012).

Les représentations sociales sont un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou une situation. Elles sont des formes de connaissances socia-

lement élaborées et partagées, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social (Jodelet, 1989). Elles sous-tendent les attitudes et orientent les comportements (Rouquette et Rateau, 1998). La théorie des représentations sociales est retenue pour cette étude.

Notre travail s'inscrit dans le champ des études sur les risques dans l'activité. De ce qui précède, l'on retient que, la perception du risque chez les profanes est fonction de leurs valeurs et des significations qu'ils attribuent au risque. L'objectif général de cette étude est de connaître les représentations sociales des risques liés aux pesticides chez les profanes. D'où la question générale : quelles sont les représentations sociales des risques liés aux pesticides chez ces derniers ?

Les pratiques des maraîchers ivoirien ci-dessus décrites (la non observation des mesures de protection lors des traitements phytosanitaires), posent le problème spécifique des représentations sociales des risques liés à l'usage des pesticides chez ces derniers. Les objectifs spécifiques qui orientent ce travail sont :

- Déterminer le niveau de connaissance des risques liés à l'usage des pesticides des maraîchers ;
- Décrire les pratiques des maraîchers face aux risques liés à l'usage des pesticides ;
- Analyser les opinions des maraîchers face aux risques liés à l'usage des pesticides.

Les questions spécifiques qui découlent de ces objectifs sont :

- Quel est le niveau de connaissance des risques liés à l'usage des pesticides chez les maraîchers ?
- Quelles sont les pratiques des maraîchers face aux risques à l'usage des pesticides ?
- Quel est le rapport entre les opinions des maraîchers face aux risques liés aux pesticides et leurs pratiques ?

Méthodologie

Lieu

La présente recherche s'est déroulée dans la commune d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire. Ce choix se justifie par les conclusions de l'étude sur les comportements des maraîchers quant à l'utilisation des pesticides destinée à la protection phytosanitaire des cultures indiquant que 76,19% des 63 maraîchers interrogés à Abidjan, n'observent aucune mesure de protection lors des traitements (Doumbia et Kwadjo, 2009).

Cible

Elle est constituée de 30 maraîchers dont 29 hommes et une femme. Ils possèdent chacun leur propre parcelle. Ce nombre a été arrêté sur la base du principe de saturation de l'information (Mongeau, 2009).

Instrument et technique de collecte des données

Les données sont recueillies à l'aide d'un guide d'entretien composé de 3 sections : la connaissance sur les risques liés aux pesticides avec 3 sous-sections : les circonstances d'intoxication, les précautions d'utilisation des pesticides et la sécurité en

cas d'intoxication. La deuxième section du guide porte sur les opinions sur les risques liés à l'usage des pesticides et la troisième sur les pratiques face aux risques liés aux pesticides. La méthode de recueil retenue est la production discursive (valence, 2010) des représentations sociales. Les données ont été collectées à l'aide d'entretien semi directif lors de passation de type individuel.

Le traitement des données

Les entretiens ont fait l'objet d'une retranscription après l'enregistrement au dictaphone. Ces matériaux discursifs ont fait ensuite l'objet d'une analyse de contenu thématique prévue lors de la construction du guide d'entretien. En nous référant à Andréani et Conchon (2005), le texte a été découpé en différents segments d'analyse. L'unité de codage dite syntaxique a été utilisée. Il s'est agi d'analyser, les mots principaux d'une phrase, les mots clés, les substantifs, les adjectifs.

Résultats

Nous présentons les résultats selon trois axes : le niveau de connaissance des risques liés à l'utilisation des pesticides, les opinions sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et les pratiques des maraîchers face aux risques liés à l'utilisation des pesticides.

Niveau de connaissance des risques liés aux pesticides des maraîchers

Quels sont les risques liés aux pesticides que vous utilisez pour traiter vos cultures ?

Tableau I : *Niveau de connaissance des risques liés
aux pesticides chez les maraîchers*

<ul style="list-style-type: none">- <i>Les produits ne donnent pas des maladies sur le champ ;</i>- <i>Tu peux t'empoisonner à chaque moment que tu traites les plantes ;</i>- <i>Vertige après le traitement ;</i>- <i>Il y a des produits qui peuvent même tuer toutes vos plantes ;</i>- <i>Il y a des produits qui donnent des malaises quand on utilise. Tu as des douleurs, ou des démangeaisons ;</i>- <i>Il y a souvent des enfants qui meurent ;</i>- <i>Ça peut tuer l'homme.</i>

• **Extraits d'entretiens**

« Les produits donnent des maladies. Ils ne donnent pas de maladies sur le champ ? Mais au fil du temps on fini par tomber malade ou être empoisonné ».

« Pour chaque produit, il y a le niveau qu'il faut respecter pour le traitement. Si tu dépasses le niveau, tu peux t'empoisonner à chaque moment que tu traite les plantes ».

« Tu peux t'empoisonner si tu ne connais pas le produit et que tu l'utilises sans te laver les mains. De plus il faut faire très attention avec les produits ».

« Il y a aussi, les nouveaux arrivés dans l'activité. Lorsque qu'ils ne se protègent pas, ils ont le vertige après le traitement ».

« Il y a aussi, les nouveaux arrivés dans l'activité. Lorsque qu'ils ne se protègent pas, ils ont le vertige après le traitement ».

« Il y a des produits qui peuvent même tuer toutes vos plantes ».

« Il y a des produits qui donnent des malaises quand on utilise. Tu as des douleurs, ou des démangeaisons ».

« Je peux dire que c'est dangereux. Parce que si ça touche certaines parties de ton corps ce n'est pas bon. Par exemple si ça rentre dans ta bouche, ou tes yeux, c'est dangereux. Si ça verse sur ton corps ça démange ».

« Mais il y a souvent des enfants qui meurent dans ça. Parce que souvent leurs parents payent les produits et ils déposent à côté, le temps de l'utiliser après quant-il sera prêt. Et l'enfant va prendre pour manger ».

« Je dis que c'est dangereux parce qu'il on écrit sur la boîte que si ça rentre dans l'homme ça fatigue l'homme, ça peut tuer l'homme ».

Opinions des maraîchers sur les risques liés aux pesticides

Qu'est ce que vous pensez des risques liés aux pesticides que vous utilisez ?

Tableau II : *Opinions des maraîchers sur les risques liés
aux pesticides*

<p><i>-Faire très attention avec les produits ;</i> <i>- Produits pas dangereux ;</i> <i>- Produits pas forts, l'effet ne dure pas ;</i> <i>-On ne sens pas que ça nous fait quelque chose ;</i> <i>-Produits légers pour nous ;</i> <i>- Dangereux pour les bêtes mais pas pour les hommes.</i> <i>On traite les plantes avec et on les mange après.</i></p>

• **Extraits d'entretiens**

*« Il faut faire très attention avec les produits.
Quand tu traites, personne ne doit être à côté de toi ».*

*« Nos produits que nous utilisons ne sont pas
des produits dangereux. Parce qu'il y a des produits
pour lesquels il faut attendre une semaine avant de
consommer les plantes. Par exemple : le concombre,
le navet ».*

*« Ce n'est pas du tout dangereux. Et une fois
traité, on peut enlever pour manger trois à quatre
jours après ».*

*« Les produits que nous utilisons ici, ne sont pas
forts, l'effet ne dure pas. Nous on ne sens pas que
ça nous fait quelque chose. Ce sont des produits qui
sont légers pour nous. Les gens qui sont en brousse
sont ceux qui utilisent des produits dangereux (cacao,
hévée, riz, etc.) ».*

*« Les produits dangereux sont les produits qu'on
prend pour traiter le coton. Il y a d'autres produits
dangereux qui une fois utilisés détruit la plante. Il y
a d'autres produits forts qu'on utilise pour traiter le*

sol. Il tue les bêtes dans le sol. Une fois le sol traité, on plante ou on sème trois jours après ».

« Non, ils sont dangereux pour les bêtes mais pas pour nous les hommes. Parce qu'on traite les plantes avec et on les mange après. Donc je pense que les produits que nous utilisons ne sont pas mauvais avec nous ».

« Pour moi ces produits ne sont pas dangereux. Parce qu'on ne ressent rien après le traitement. Par contre il y a des produits qui donnent des malaises quand on utilise. Tu as des douleurs, ou des démangeaisons. Mais les produits que nous utilisons ne font rien ».

« Quant à moi, comme c'est notre travail, je ne peux pas dire que c'est dangereux pour moi. On utilise depuis ces produits pour entretenir nos cultures et ça pousse bien pour ça je ne peux pas dire que c'est dangereux ».

« ...du moment où il n'y a pas encore eu de danger on peut se le permettre. Voyez vous-même que parce qu'on sait que le produit du coton est dangereux on ne l'utilise pas »

Pratiques des maraîchers face aux risques liés aux pesticides

Les pratiques des maraîchers face aux risques liés aux pesticides sont décrites sous deux angles : les dispositions de sécurité des maraîchers quant à l'utilisation des pesticides d'une part et la gestion des stocks et emballages vides des pesticides par les maraîchers.

Dispositions de sécurité des maraîchers quant à l'utilisation des pesticides

Quelles sont les précautions que vous prenez pour utiliser les pesticides ?

Tableau III : *Dispositions de sécurité des maraîchers à l'utilisation des pesticides*

- Porter un habit de travail ;
- Laver les mains et les habits à la fin du traitement ;
- Laver les mains avec sable ou bien omo ;
- Presser de finir, avec ou sans combinaison tu fais le traitement ;
- Pas nécessaire de porter des gans, de bottes... ;
- Je ne me protège pas ;
- On n'a pas d'équipement pour travailler.

• Extraits d'entretiens

« Pour le traitement des plantes, tu portes un habit de travail et c'est tout. Moi si je dois traiter actuellement, je prends mon habit et je porte tranquillement, je fais mes mélanges. Une fois le traitement fini, tu laves tes mains et tes habits et tu déposes c'est fini ».

« On peut mettre les gans, des bottes, un cache nez, des lunettes. Je le faisais avant sauf que je n'ai jamais utilisé les lunettes ».

« C'est parce qu'on est pressé. Il faut gagner du temps. Donc avec ou sans combinaison tu fais le traitement malgré le risque que tu cours juste pour ne pas perdre ta récolte ».

« Nous sommes presser de finir et rentrer à la maison donc on ne peut pas faire ce calcul. On n'a pas le temps. Et tout ce qu'on nous demande de faire nous perd le temps ».

« Moi je ne porte pas de gans, de bottes. Je ne me protège pas parce que les produits d'ici ne sont pas trop forts ».

« Je ne trouve donc pas nécessaire de porter des gans, des bottes, un cache nez, des lunettes etc. ce n'est pas obligé ».

« Bon, on n'a pas d'équipement pour travailler. Je fais mes mélanges et je traite mes plantes c'est tout ».

« Sur la notice des produits il est indiqué qu'il faut porter des gans, un protège nez et bouche, des bottes, mais tout ça là on ne fait pas. Parce qu'on pressé. C'est pour notre santé mais ce n'est pas facile. On ne prend pas toutes ces précautions parce qu'on sait comment utiliser pour ne pas s'intoxiquer. Quand je fin un traitement, je vais me laver et je prends du bonnet rouge et je mange un aliment où il y a beaucoup d'huile. Pour moi il n'est pas nécessaire de prendre les précautions inscrites sur les notices des produits ».

« Après le traitement, on lave les mains avec sable ou bien omo. Avec le sable c'est plus efficace. Parce qu'avec l'omo, quand tu laves, les mains glissent. Sa veut dire que le savon ne peut pas bien laver. Mais avec le sable sa frotte bien, sa enlève le produit et tu ne sens plus son odeur. Mais avec le savon omo simple l'odeur reste ».

Gestion des stocks et emballages vides des pesticides par les maraîchers

Tableau IV : *Gestion des stocks et emballages vides
des pesticides*

- *Déposer où quelqu'un ne peut pas toucher ;*
- *Creuser un trou dans le sol pour conserver le reste ;*
- *Jette les boîtes vides dans le caniveau ou dans une poubelle ;*
- *Laver proprement la boîte et jeter ou faire un trou et enterrer ».*

- **Extraits d'entretiens**

« Quand le produit n'est pas encore ouvert, souvent je vais à la maison avec. A la maison je dépose où quelqu'un ne peut pas toucher. Mais quand c'est ouvert, on peut creuser un trou dans le sol pour conserver le reste. Et tu es le seul qui sait où est ce que tu as caché ».

« Je garde les produits au champ ici. Quand je fini, je garde le reste ici. Je creuse un trou et je garde le reste dedans. Ou bien je mets quelque part où je suis le seul à savoir. Je fais ça parce qu'il y a des vols ici ».

« On laisse ça au champ ici, car on ne peut pas envoyer ça à la maison à cause des enfants ».

« Après utilisation des pesticides, on jette les boîtes dans le caniveau. Etant donné qu'il y a un caniveau à côté de nous. S'il n'y a pas de caniveau à côté, il faut jeter ces boîtes dans une poubelle ou dans un endroit où les enfants ne pourront pas aller jouer avec ».

« Une fois fini, tu peux laver proprement la boîte et jeter. Ou bien tu peux faire un trou et les enterrer ».

Discussion

Les résultats présentés ci-dessus sont discutés à la lumière des objectifs de l'étude. Le premier objectif est de déterminer le niveau de connaissance des risques liés aux pesticides des maraîchers et le second de décrire les opinions et pratiques des maraîchers face aux risques liés aux pesticides.

Niveau de connaissance des risques liés aux pesticides des maraîchers

Le tableau 1 permet de relever quatre grands risques liés aux pesticides chez les maraîchers. Le risque d'avoir des maladies dans le cours ou le long terme, le risque de s'empoisonner, le risque de tuer l'homme et le risque de détruire les cultures (tuer les plantes).

Les produits donnent des maladies. Ils ne donnent pas de maladies sur le champ ? Mais au fil du temps on fini par tomber malade ou être empoisonné.

Tu peux t'empoisonner si tu ne connais pas le produit et que tu l'utilises sans te laver les mains. De plus il faut faire très attention avec les produits.

Il y a des produits qui peuvent même tuer toutes vos plantes.

Je dis que c'est dangereux parce qu'il on écrit sur la boîte que si sa rentre dans l'homme sa fatigue, sa peut tuer l'homme.

Les connaissances des risques liés à l'exposition aux pesticides des maraîchers semblent rejoindre celles experts sur deux points. A savoir que, les pesticides sont des substances qui provoquent des dom-

mages à l'homme (maladies ou mort) et aux produits agricoles (destruction des plantes). Cependant, leurs connaissances sur les maladies se réduisent seulement aux douleurs, aux démangeaisons et au vertige. Les effets des pesticides sur l'homme tels que les troubles neurologiques, les atteintes de la fonction de la reproduction, les altérations du développement et les cancers sont ignorés par les maraîchers. Les effets des pesticides sur l'environnement n'ont pas été évoqués par les maraîchers. Pourtant, les pesticides sont également susceptibles de générer de multiples impacts environnementaux tels que la réduction de la biodiversité, la pollution des sols et des eaux, etc. (Institut National du Cancer français, 2014 ; PNUE, 2015).

Opinions des maraîchers sur les risques liés aux pesticides

Les maraîchers pensent qu'il faut faire très attention avec les pesticides « Il faut faire très attention avec les produits ». Ils estiment que les pesticides sont seulement dangereux pour les insectes nuisibles et soutiennent que ce ne sont pas des produits dangereux pour l'homme. Car, ils jugent les pesticides qu'ils utilisent, de produits légers, parce que disent-ils une fois les plantes traitées on peut les manger après. Le fait de pouvoir consommer les produits agricoles quelques jours après le traitement, traduit pour eux le caractère inoffensif des pesticides pour l'homme.

Les produits que nous utilisons ici, ne sont pas forts, l'effet ne dure pas. Nous on ne sens pas que ça nous fait quelque chose. Ce sont des produits qui sont légers pour nous.

Ils sont dangereux pour les bêtes mais pas pour nous les hommes. Parce qu'on traite les plantes avec et on les mange après. Donc je pense que les produits que nous utilisons ne sont pas mauvais avec nous.

En effet, les maraîchers semblent soutenir l'idée selon laquelle les pesticides sont utilisés pour les nuisibles, ce sont des produits inoffensifs pour l'homme. Cette opinion s'oppose à l'idée développée par l'Institut National du Cancer français (2014) selon laquelle, tout pesticide présente un potentiel toxique plus ou moins étendu pour d'autres organismes qu'il ne cible pas. Sur cette base, nous déduisons avec Polère, Decelle et Mokhtari (2004), que l'ignorance et l'absence de connaissance des dangers éventuels que peuvent générer les pesticides traduisent les opinions développées par les maraîchers. Cette analyse va dans le même sens que Le Breton (2012), quant-il soutient que le risque est socialement construit et dépend de la perception des acteurs.

Pratiques des maraîchers face aux risques liés aux pesticides

Pour ce qui est des pratiques, deux grandes idées émergent. Premièrement, les maraîchers ne jugent pas nécessaire de respecter les dispositions de précautions relatives à l'utilisation des pesticides. En référence à Polère, Decelle & Mokhtari (2004), l'on peut affirmer que les maraîchers s'exposent aux risques en connaissance de cause « *Sur la notice des produits il est indiqué qu'il faut porter des gans, un protège nez et bouche, des bottes, mais tout ça*

là on ne fait pas ». Cette attitude consiste affirmer leur valeur, leur identité ou leur personnalité « On ne prend pas toutes ces précautions parce qu'on sait comment utiliser pour ne pas s'intoxiquer ».

Sur la notice des produits il est indiqué qu'il faut porter des gants, un protège nez et bouche, des bottes, mais tout ça là on ne fait pas. Parce qu'on pressé. C'est pour notre santé mais ce n'est pas facile. On ne prend pas toutes ces précautions parce qu'on sait comment utiliser pour ne pas s'intoxiquer. Quand je fin un traitement, je vais me laver et je prends du bonnet rouge et je mange un aliment où il y a beaucoup d'huile. Pour moi il n'est pas nécessaire de prendre les précautions inscrites sur les notices des produits.

Deuxièmement, les maraîchers n'ont pas de bonnes pratiques de stockage correct des pesticides ni d'élimination des reliquats et des emballages vides.

Après utilisation des pesticides, on jette les boîtes dans le caniveau. Etant donné qu'il y a un caniveau à côté de nous. S'il n'y a pas de caniveau à côté, il faut jeter ces boîtes dans une poubelle ou dans un endroit où les enfants ne pourront pas aller jouer avec.

Une fois fini, tu peux laver proprement la boîte et jeter. Ou bien tu peux faire un trou et les enterrer.

Les pratiques des maraîchers face aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires posent un problème de bonnes pratiques lié à l'utilisation

de ces produits. Cette absence de bonnes pratiques se perçoit avec la DRIAAF (2016) selon laquelle, il est formellement interdit de jeter les déchets de pesticides ou leur emballage dans la nature ou de les brûler à l'air libre. Les pratiques des maraîchers face aux risques liés aux pesticides s'expliquent par une redéfinition incorrecte des tâches à effectuer et à l'ignorance des sources des risques (Kouabenan, Cadet, Hermand et Munoz Sastre, 2006, p 23).

Conclusion

Des résultats ci-dessus, l'on peut déduire que le niveau de connaissance des maraîchers sur les risques liés aux pesticides est vague et très limité. Ils ignorent la plupart des maladies auxquelles ils sont exposés ainsi que l'impact négatif des pesticides sur l'environnement. Ils pensent que la toxicité des pesticides se limite seulement aux nuisibles des plantes et du sol. D'où le non respect des dispositions de précautions relatives à l'usage de ces produits.

Il est donc nécessaire de mettre en place une bonne stratégie de communication pour sensibiliser les maraîchers sur la dangerosité de ces substances. Aussi, pour améliorer la santé des populations et préserver l'environnement, il est nécessaire de sensibiliser, de former et d'éduquer les populations sur les risques liés à la mauvaise gestion de ces produits chimiques et à la mauvaise utilisation des équipements de protection.

Références

- Andreani J., Conchon F., 2005. Fiabilité et validité des enquêtes qualitatives. Un état de l'art en marketing. *Revue française du marketing*, (201), p. 5.
- Akpo S. K., Coulibaly L. S., Coulibaly L., Savané, I., 2016. Evolution temporelle de l'utilisation des pesticides en agriculture tropical dans le bassin versant de la Marahoué, Côte d'Ivoire. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 121-131.
- Aprifel., 2004. *Pesticides, risques et sécurité alimentaire*. Paris.
- Doumbia., Kwadjo., 2009. Pratiques d'utilisation et gestion des pesticides par les maraîchers en Côte d'Ivoire: cas de la ville d'Abidjan et deux de ces banlieues (Dabou et Anyama). *Journal of Applied Biosciences* , 992-1002.
- DRIAAF., 2016. *Collectivités comment gérer vos déchets phytosanitaires? EVPP, PPNU et effluents phytosanitaires*. Île de France: Ecophyto.
- FAO., 1996. *Stockage des pesticides et contrôle des stocks*. Rome: FAO.
- Institut N.- C., 2014. Pesticides et risques de cancers. *collection fiche repère*, 1-12.
- Kouabenan D.-R., Cadet B., Hermand D., Munoz Sastre M.-T., 2006. *Psychologie du risque: Identifier, évaluer, prévenir*. Bruxelles: De Boek.
- Le Breton D., 2012. *Sociologie du risque*. Paris: PUF.
- Ministère., 2016. *Plan national de mise en oeuvre de la convention de stockholm sur les poluant organiques persistants*. Abidjan.

- Mongeau P., 2009. *Réaliser son mémoire ou sa thèse: Côté Jeans et côté tenue de soirée*. Québec: Presses de l'Universitaire du Québec.
- PNUE., 2015. *Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international*. Genève.
- Polère C., Decelle S., Mokhtari A., 2004. Les représentations sociales des risques: des rationalités multiples. *Millénaires*, 1-15.

**« IMPLICATION DES FEMMES DANS
L'ACTIVITÉ PISCICOLE EN CÔTE D'IVOIRE :
CAS DES DISTRICTS D'ABIDJAN
ET DES LAGUNES »**

*KOUTOU N'Guessan Claude, nkoutoul@yahoo.fr;
Université Felix Houphouët Boigny
YE Sata, Université Felix Houphouët Boigny*

RÉSUMÉ

Cette étude évalue l'implication des femmes dans l'activité piscicole en Côte d'Ivoire précisément dans les districts d'Abidjan et des lagunes et met en évidence son impact socio-économique. Le choix géographique de notre étude s'est porté sur les deux districts (Abidjan et lagunes) car ils constituent de grands espaces piscicoles en Côte d'Ivoire. Aussi durant notre phase d'observation sur le terrain, nous avons réalisé que l'implication des femmes dans ce secteur est plus importante dans cette zone.

Une enquête a été réalisée en 2016 auprès de 117 fermes et 93 mareyeurs sur les profils des pisciculteurs, l'employabilité des femmes dans les fermes piscicoles et l'activité de mareyage. Les résultats révèlent que 4,27 % des pisciculteurs étaient des femmes. Parmi ces productrices, 40 % étaient encore en activité pour l'année 2016. Les femmes occupent différents postes avec une proportion de 5,13 % dans les fermes enquêtées. L'activité de mareyage est

exercée majoritairement par les femmes (84,78 %). L'âge des mareyeurs varie de 20 ans à plus de 61 ans. Les mareyeuses sont pour la plupart des personnes non instruites (49,45 %). Elles sont organisées en deux grandes catégories : les grossistes (53,26 %) et les détaillants (46,74 %).

Mots clés : Pisciculture, conditions de vie, femmes, pauvreté, Côte d'Ivoire

ABSTRACT

This study evaluates the involvement of women in fish farming in Côte d'Ivoire, specifically in the districts of Abidjan and the lagoons, and highlights its socio-economic impact. The geographical choice of our study focused on the two districts (Abidjan and lagoons) because they constitute large fish areas in Côte d'Ivoire. Also during our observation phase in the field, we realized that women's involvement in this sector is more important in this area.

In 2016, a survey was carried out among 117 farms and 93 fish trader on the profiles fish farmers, the employability of women on farms and fish trading. The result show that 4,27 % of fish farmers were women. Among these producers, 40 % were still active for the year 2016. Women occupy different positions in the proportion of 5,13 % of farms surveyed. The fish marketing activities is exercised mostly by women (84,78 %). The age of fish traders ranges from 20 years to more than 61 years. Most fish traders are uneducated (49,45 %). They are organized into two main categories: wholesalers and retailers;

Keywords: Fish farming, the living conditions, women, poverty, Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

La pêche et l'aquaculture demeurent une ressource de première importance, pour des centaines de millions de personnes à travers le monde, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la nutrition, des revenus ou des moyens d'existence. Ces ressources jouent un rôle très important dans l'économie ivoirienne. Il contribue à l'apport en devises et représente environ 70 000 emplois directs et 400 000 emplois indirects (MIRAH/DAP, 2013a). Selon Vanga (2001), les produits halieutiques contribuent à l'autonomie financière d'une frange de la population féminine.

Néanmoins, un intérêt grandissant est porté aujourd'hui à l'aquaculture du fait de l'épuisement des réserves naturelles (Naylor *et al.*, 2000 ; Pauly *et al.*, 2002). Le marché des produits aquatiques est caractérisé par un grand déficit persistant qui représente plus de 60 % de la consommation nationale. Malgré la volonté de l'Etat de combler ce déficit par les importations, l'accessibilité aux poissons en particulier reste un problème majeur. Dans ce contexte de crise alimentaire, la vulgarisation de l'aquaculture et tout particulièrement de la pisciculture reste la solution idoine. La FAO (2011a) croit fermement qu'encourager l'aquaculture comme activité commerciale pourrait conduire le secteur à générer des avantages adéquats et substantiels, contribuant ainsi à son développement durable. L'aquaculture contribue à la

création d'emploi, à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la sécurité alimentaire (Hishamunda *et al.*, 2011). C'est un secteur qui regorge un grand nombre de femmes, qui y pratiquent des activités génératrices de revenu directes comme indirectes.

Les femmes jouent un rôle critique dans l'économie rurale des pays développés et en voie de développement. A l'échelle mondiale, les femmes représentent 43 % des agriculteurs avec une contribution à la main-d'œuvre agricole supérieure à 60 % dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne (FAO, 2011b). Elles participent à la production des cultures et aux soins du bétail, nourrissent leur famille, lui fournissent de l'eau et du combustible. Elles se livrent également à des activités hors exploitations pour diversifier les moyens d'existence de celle-ci.

En Côte d'Ivoire, les femmes représentent 67% de la main d'œuvre agricole. Cependant, il n'existe quasiment pas de données sur leur participation à l'activité piscicole. Aussi, dans le cadre de la problématique de l'émergence, une stratégie de développement de la pisciculture reste une priorité majeure des gouvernants. En effet, la politique actuelle de l'Etat Ivoirien, est de freiner la fuite des capitaux vers l'extérieur par la réduction des importations des produits agricoles notamment le poisson.

Il incombe donc de se poser la question à savoir : comment les femmes peuvent-elles contribuer à l'essor de cette activité ? Autrement dit, la filière piscicole peut-elle se développer avec l'implication des femmes?

Dans cette perspective, il est nécessaire d'examiner leur participation à toutes les échelles de cette activité et d'en ressortir les retombés de l'activité dans leur vie socio-économique.

1- METHODOLOGIE

Pour cette étude, deux techniques de collectes de données ont été utilisées : la documentation et les enquêtes sur le terrain.

La recherche documentaire s'est appuyée sur une bibliographie constituée majoritairement de thèses et d'articles scientifiques. L'exploitation de ces données s'est axée autour des aspects suivants : implication des femmes dans la production des poissons, les postes occupés par les femmes dans l'activité, l'activité de mareyage, les activités de transformation incluant les femmes.

L'analyse sur le terrain a été réalisée dans le Sud de la Côte d'Ivoire, dans deux districts que sont le district autonome d'Abidjan et le district des lagunes (figure 1). Des questionnaires ont été administrés respectivement aux fermes et aux mareyeurs. Cette enquête a été réalisée sur une période de deux mois (Septembre à Octobre 2016). Il s'agissait d'identifier les acteurs, d'étudier leur apport dans le développement de cette activité.



Figure 1: Localisation de la zone d'étude en Côte d'Ivoire
(source : Carte administrative CNTIG – 2011)

L'étude s'adresse à deux catégories sociales : les producteurs et les mareyeurs. Une détermination de l'échantillon a été effectuée pour chaque catégorie sociale.

- * Les producteurs : sur une population mère de 117 fermes actives, nous avons questionné 100% de la population.
- * les mareyeurs : un échantillonnage aléatoire a été réalisé. Nous avons questionnés un total de 93 mareyeurs.

Les données quantitatives ont été dans un premier temps codifiées puis saisies sur le logiciel « CSPro », le deuxième temps a été consacré au traitement des résultats de l'enquête grâce aux logiciels « EXCEL » et « SPSS ». Les réponses issues de chaque question et les différentes valeurs ont été exploitées et leurs fréquences déterminées.

Ces différentes investigations ont permis d'obtenir des résultats regroupés dans les points suivants :

implication directe des femmes dans l'activité piscicole, emplois indirectes engendrés par l'activité piscicole dans la frange féminine.

2- RÉSULTATS

2-1 Activités piscicoles

2-1-1 Proportion des fermes appartenant aux femmes

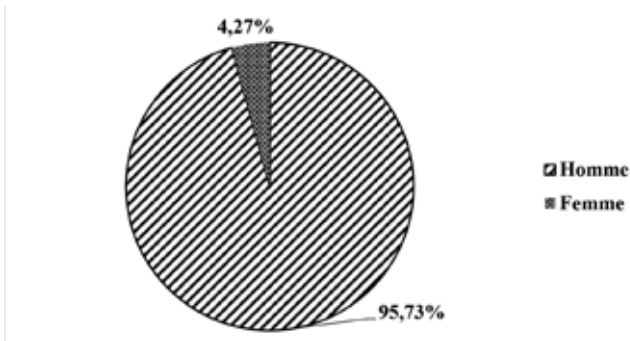


Figure 2 : Répartition des fermes en fonction du sexe

La distribution des fermes en fonction du genre est présentée par la figure 2. Il ressort de ces résultats que 4,27 % des fermes enquêtées appartiennent aux femmes. Dans cette proportion de piscicultrices, 40 % ont des fermes encore en activité tandis que les 60 % autres sont en arrêt d'activité pour des raisons diverses (figure 3).

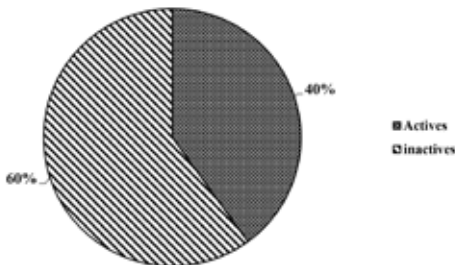


Figure 3 : Répartition des piscicultrices en fonction du statut d'activité

2-2 Proportion des fermes employant des femmes

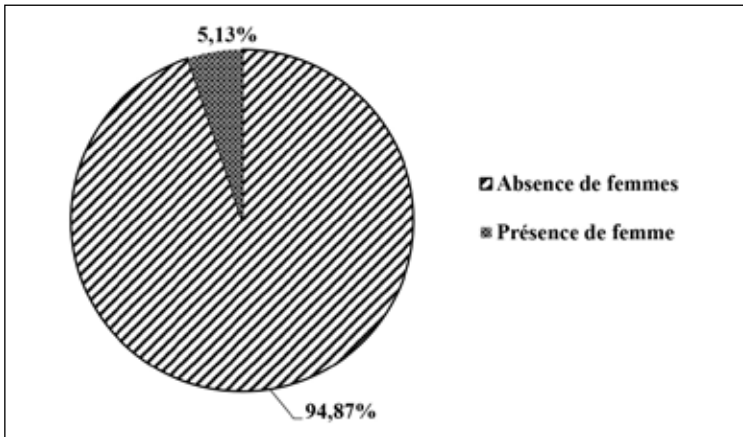


Figure 4 : Proportion des fermes employant des femmes

Les données de l'enquête ont montré que 5,13 % des fermes piscicoles rencontrées emploient des femmes (figure 4). Les femmes occupent différents postes dans différents départements (technique, tri, comptabilité, secrétariat, entretien). Il convient de préciser que 100% de ces fermes employant des femmes sont des fermes industrielles.

2-2 Activité de mareyage

2-2-1 Sexe des mareyeurs

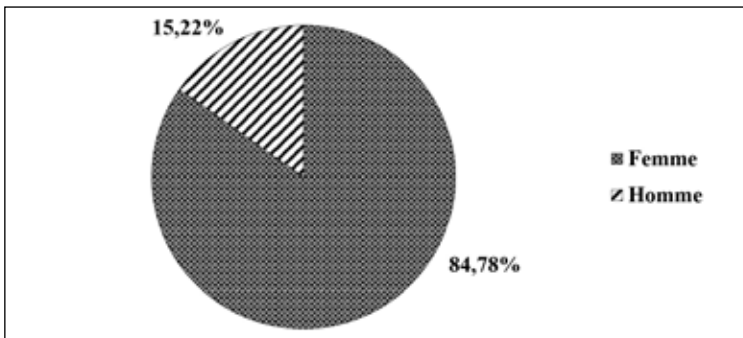


Figure 5 : Répartition des mareyeurs selon le sexe

Les mareyeurs rencontrés pendant l'échantillonnage sont majoritairement des femmes (84,78 %). Les hommes n'occupent que 15,22 % de cet échantillon (**Figure 5**).

2-2-2 Âge des mareyeurs

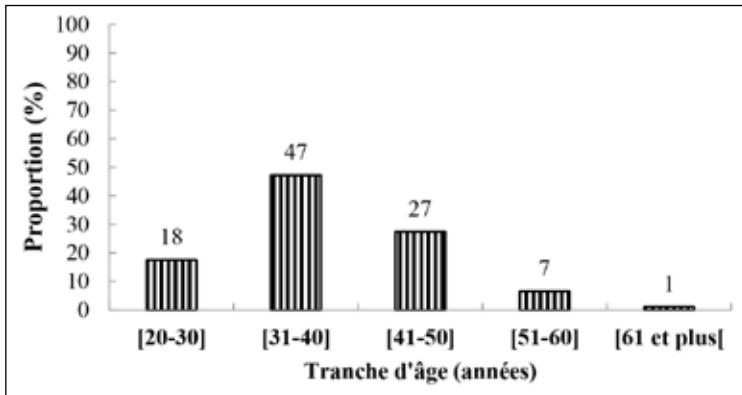


Figure 6 : Répartition des mareyeurs en fonction de l'âge

La **figure 6** présente la répartition des mareyeurs en fonction de l'âge. Elle a révélé que la grande majorité des mareyeurs avait la tranche d'âge comprise entre 31 et 40 ans. Il ressort que la proportion des individus de 41 à 50 ans était représentée par 27,47 %, les individus situés dans la tranche de 20 à 30 ans représentaient 17,58 %. Seulement 6,59 % des mareyeurs avaient un âge compris entre 51 et 60 et 1,10 % un âge de 61 ans et plus.

2-2-3 Niveau d'instruction des mareyeurs

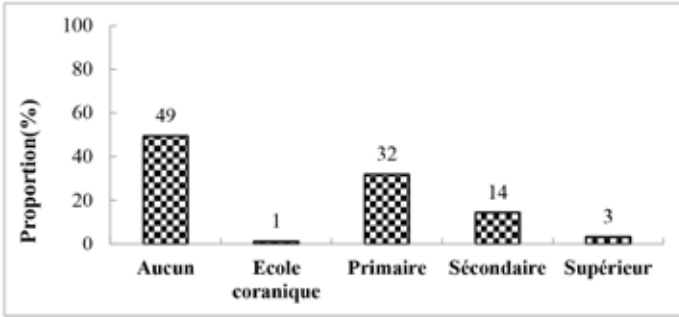


Figure 7 : Répartition des mareyeurs selon le niveau d'instruction

La répartition des mareyeurs en fonction du niveau d'instruction est illustrée par la **figure 7**. Cette étude a révélé que 49,45 % d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction, tandis que 31,87 % et 14,29 % représentent respectivement ceux ayant fait le primaire et le secondaire. Les plus basses fréquences ont été représentées par le niveau supérieur (3,30 %) et le niveau coranique (1,10 %).

2-2-4 Statut des mareyeurs

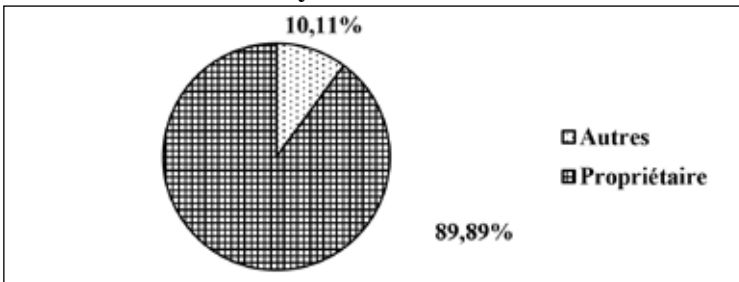


Figure 8 : Répartition des mareyeurs selon le statut

Le constat qui se dégage de la **figure 8** est que la grande majorité des mareyeurs travaillent à leur propre compte. Cette catégorie de mareyeurs, qui est celle des propriétaires, est représentée par 89,89 %.

L'autre catégorie est composée des gérants et des aides mareyeurs (10,11 %).

2-2-5 Catégories des mareyeurs

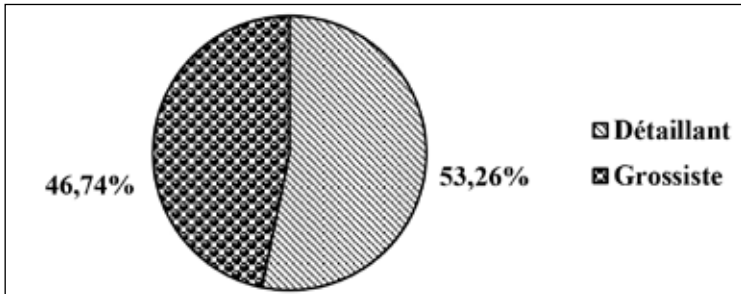


Figure 9 : Répartition des mareyeurs selon la catégorie

Au cours de cette enquête, deux grandes catégories de mareyeurs ont été rencontrés (Figure 9). Il s'agit des :

- grossistes (53,26 %) qui dominent cette population. Ces mareyeurs achètent le poisson avec les pisciculteurs ou les pêcheurs ou au port et les revendent en gros aux détaillants.
- détaillants (46,74 %) qui occupent une place non négligeable dans cette population.

2-2-6 Ancienneté des mareyeurs dans l'activité

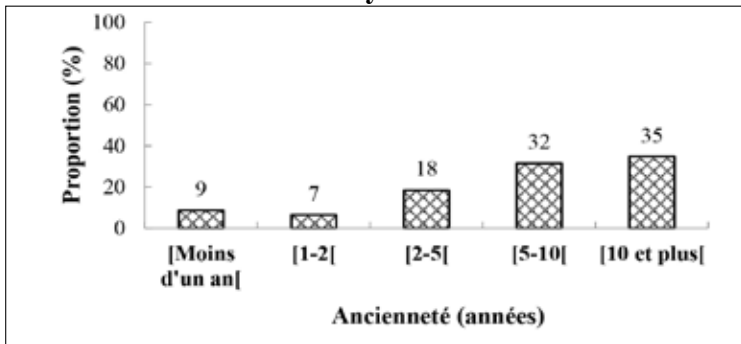


Figure 10 : Répartition des mareyeurs selon l'ancienneté

La **figure 10** présente la distribution des mareyeurs en fonction de leur ancienneté dans l'activité. Les résultats ont montré que les mareyeurs pratiquant l'activité depuis 10 ans et plus étaient les plus nombreux avec 34,78 %. Ensuite il y avait ceux ayant 5 à 10 ans d'ancienneté (31,52 %) et 2 à 5 ans d'ancienneté (18,48 %). Enfin les mareyeurs ayant une ancienneté de moins d'un et ceux ayant 1 à 2 ans d'activité sont respectivement représentés par les proportions de 8,70 % et de 6,52 % pour une ancienneté de 1 à 2 ans.

3- ANALYSE

3-1 Activités piscicoles

3-1-1 Proportion des fermes appartenant aux femmes

Les données de l'étude ont montré la participation directe des femmes dans l'activité piscicole en tant que productrices, propriétaires de la ferme. Il ressort de cette analyse que les femmes s'intéressent à ce volet de l'agriculture qu'est la pisciculture. Bien que la proportion dans l'activité reste encore très faible.

3-1-2 Proportion des fermes employant des femmes

Il ressort de ces résultats que la gente féminine intervient également en tant qu'employés dans les fermes. Elles occupent différents postes dans différents départements. Le constat fait est que cette proportion de femmes n'a été rencontrée que dans les fermes industrielles. Les femmes interviennent au niveau de la technique en tant que responsable de production, technicienne, gestionnaire d'écloserie etc... Elles sont aussi employées pour des activités de tri, d'écaillage ou de nettoyage. Mais également

elles participent dans le département administratif en tant que commercial, secrétaire ou caissière.

3-2 Activités de mareyage

3-2-1 Sexe et âge des mareyeurs

Les données de cette enquête montrent que la gente féminine est beaucoup impliquée dans l'activité de vente des produits de mer. Cette activité de mareyeurs est exercée par plus de femmes que d'hommes. Ce qui confirme la prédominance des femmes dans la vente des produits vivriers y compris le poisson. Près de la moitié des mareyeurs pratiquent l'activité dans la famille depuis plusieurs années. Elle se transmet de génération en génération.

3-2-2 Niveau d'instruction des mareyeurs

Près de la moitié des mareyeurs (49,45 %) n'ont aucun niveau d'instruction. Ce sont des individus qui très souvent ont commencé l'activité au berceau. Ces résultats révèlent que l'activité de mareyage peut être pratiquée par toutes les classes sociales et niveau d'alphabétisation. Cette activité constitue une opportunité pour de nombreuses femmes déscolarisées ou analphabètes.

3-2-3 Statut des mareyeurs

La grande majorité des mareyeurs travaillent à leur propre compte. Cette catégorie représentant les propriétaires de l'activité, est représentée par 89,89 %. L'autre catégorie est composée des gérants et des aides mareyeurs (10,11 %). En effet, pour les mareyeurs ayant une grande clientèle et une importante quantité de produits halieutique à évacuer par jour, il est nécessaire de se faire aider par d'autres per-

sonnes. Il peut s'agit d'un membre de la famille du mareyeur ou des prestataires journaliers rémunérés en moyenne entre 1500 et 2000 FCFA.

3-2-4 Type de distribution

Les acteurs principaux au cœur des circuits de distribution de poisson restent les mareyeurs. Ils ont des fonctions diverses : achat de poissons sur les plages, conditionnement et transport vers les marchés, distribution et vente en gros sur les marchés. Ils pratiquent cette activité à titre principal pour la plupart. Les mareyeurs sont organisés en deux grandes catégories : les grossistes avec une plus grande proportion (53,26 %) et les détaillants occupant une proportion aussi importante (46,74 %).

3-2-5 Ancienneté des mareyeurs dans l'activité

Il ressort de cette enquête que l'activité de vente de poissons est transmise de génération en génération. Les résultats montrent que plus de la moitié des mareyeurs ont une expérience de 5 ans et plus dans l'activité de mareyeurs (66,3%), d'où une bonne connaissance de la pratique de cette activité. Chacun des mareyeurs a ses traditions de vente, ses clients fidèles, il connaît sa source d'approvisionnement et même les périodes de pénuries. En effet sur le marché, il existe des mareyeurs vendant spécialement les produits de mer et de lagunes, certains spécialisés dans la vente des poissons importés et d'autres dans la commercialisation des poissons d'élevage. Mais il arrive qu'une partie des mareyeurs vendent à la fois ces trois gammes de produits halieutiques en fonction de leur disponibilité.

3-3 Impact socio-économique de l'activité piscicoles

3-3-1 Réduction de la pauvreté

La création des fermes a un impact considérable et durable sur la réduction de la pauvreté. La création d'emploi, l'augmentation de la production locale, la baisse des prix de poisson sont entre autres des facteurs qui contribueront directement ou indirectement à la réduction de la pauvreté. La pisciculture offre directement de l'emploi aux femmes (promotrices de fermes ou employés), et indirectement elle occupe les femmes instruites ou non par les activités de mareyages.

3-3-2 Sécurité alimentaire

Le développement et l'amélioration de l'activité piscicole offre à la population du poisson frais en qualité et en quantité. Cette situation contribue à la réduction de la famine et de la malnutrition, situation où les femmes et les enfants sont les plus vulnérables. La production piscicole réduit à la fois la vente des poissons de mauvaises qualités, les carences en vitamines et en éléments essentiels de la population. De plus, elle réduit les risques de maladies liés à la consommation, à la transformation et à la conservation des produits halieutiques sur le marché.

3-3-3 Equité sociale

Dans la société actuelle, dans l'héritage culturel, même si des progrès ont été réalisés, on est loin de l'égalité du regard que l'on porte sur un homme ou une femme. L'implication directe ou indirecte de la femme dans la pisciculture lui offre une image plus

reuisante et une considération dans la société. Cela a pour conséquence, l'égalité de choix professionnel, de choix de vie et l'égalité des décisions.

3-3-4 Autonomie financière des femmes

Les femmes jouent un rôle très important dans l'économie de vie quotidienne en assurant la subsistance de la famille grâce à leurs diverses activités. Les femmes travaillent longtemps souvent dans des conditions difficiles pour le bien être de leur famille. La pisciculture en tant qu'activité rémunératrice leur permettra donc de subvenir à leur besoins et à ceux de leur famille. Il incombe donc que cette activité soit développer avec plus d'implication de la femme pour assurer une régularité des rémunérations.

4- DISCUSSION

Au cours de cette enquête sur la pisciculture dans les districts d'Abidjan et des lagunes, il ressort que seulement 4,27% des fermes enquêtées appartiennent aux femmes. Les piscicultrices rencontrées ont acquis leur ferme par dérogation de leurs maris. Ces projets n'étaient pas initialement leurs idées d'investissement. Mais après aménagement des espaces, elles s'y sont mises à la pratique et arrivent à faire des productions tout comme les hommes. Ces résultats sont concordants avec ceux obtenus avec Yao *et al.* (2016). Selon l'auteur, la faible présence des femmes promotrices de l'activité piscicole serait due à des contraintes sociétales communes aux femmes parmi lesquelles l'accès à la terre, à l'eau, aux moyens de gestion (alphabétisation), au capital

et aux droits d'entreprendre. Cette prédominance des hommes dans ce secteur a été confirmée dans les travaux d'Assi-Kaudjhis (2009) réalisés sur toute l'étendue du territoire ivoirien. L'auteur montre que lors de son étude, seulement 3 % des fermes visitées appartiennent à des femmes. Il justifie ce constat par le coût des investissements assez élevés, vu les difficultés que les femmes rencontrent pour mobiliser les ressources et que cette activité demande aussi souvent des efforts physiques (Toily, 2009). Selon la GIZ (2014), pour accroître la proportion de piscicultrices et leur degré d'investissement dans la pisciculture en Côte d'Ivoire, il faut promouvoir l'activité à travers des projets spécifiques aux femmes et à la création de centre de formation féminin en pisciculture.

La pisciculture offre directement des emplois aux femmes diplômés (ingénieurs, techniciens) et au non diplômés (activité de tri, d'écaillage ou de nettoyage). Indirectement, cette activité occupe les femmes instruites ou non, les femmes déscolarisées à l'activité de vente de poissons en gros ou en détail.

Les résultats montrent que l'activité de mareyage est prédominée par les femmes. Ceux-ci corroborent avec les résultats de Kien (2016). Les travaux de l'auteur montrent que 91 % des mareyeurs sont majoritairement des femmes.

L'activité de commercialisation des produits halieutiques est pratiquée par les femmes depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 61 ans et plus. Ce constat montre que la majorité des mareyeurs a une bonne

maitrise du marché des produits halieutiques. Kien (2016) a aussi noté au cours de ses travaux que la vente de poisson est assurée majoritairement par des individus dont l'âge est inférieur à 45 ans (81,54 %).

La pisciculture est une activité palliative au déficit des ressources halieutiques qui s'amenuisent d'années en années. Elle permet l'augmentation de la disponibilité alimentaire, renforce les facteurs de distributions des produits halieutiques. Aussi elle contribue à l'amélioration de la santé et de la nutrition des populations dont les plus vulnérables sont les femmes et les enfants. Odongo et Muhua (2015) rapporte que la productivité en agriculture est positivement corrélée au genre féminin.

L'implication directe ou indirecte des femmes dans l'activité piscicole a pour conséquence directe l'autonomie financière et la revalorisation sociale des femmes. Surtout que l'un des objectifs du développement de l'élevage en Côte d'Ivoire est de réduire les inégalités sociale, économique et culturelle entre les femmes, les groupes vulnérables et les hommes (MIRAH/DPP, 2013b).

L'activité piscicole en Côte d'Ivoire est une opportunité d'emploi et une activité génératrice de revenus pour les femmes diplômées ou non. Elle permet à de nombreuses femmes non instruites de s'adonner à la vente des poissons. Ces résultats sont en accord avec ceux de Kien (2016) qui a montré que les individus non scolarisés sont les plus nombreux de la population de mareyeurs étudiée (68 %). Pour la GIZ (2014), la pisciculture en tant que op-

portunité d'investissement et activité génératrice de revenus et de profit doit être présentée et facilitée aux femmes.

CONCLUSION

De cette étude, il ressort que dans les districts d'Abidjan et des Lagunes, l'implication directe des femmes dans l'activité piscicole est très faible. Néanmoins une grande fraction de femmes intervient indirectement par les circuits de distribution et de commercialisation des produits piscicoles. On note également que l'activité de mareyage (commercialisation) s'exerce dans les familles depuis des décennies et se transmet de génération en génération. Comme nous le savons, toute activité agricole ne pourrait se développer sans le maillon « commercialisation ». Les femmes seraient donc un élément primordial dans l'essor de l'activité piscicole en Côte d'Ivoire.

Aussi, les résultats ont permis de montrer que la pisciculture impacte l'existence quotidienne et les perspectives d'emploi des femmes. Les femmes ont besoin d'être soutenues pour apprendre à s'adapter et à saisir les nouvelles occasions qui se présentent. Aussi l'autonomie financière des femmes va modifier considérablement les rapports hommes-femmes dans les familles. Cette situation va également engendrer une réduction des mauvaises mœurs comme la prostitution, les mariages précoces, l'exploitation des petites filles, etc... . L'élevage constitue une activité importante qui concourt au renforcement

de la sécurité alimentaire, à la diversification et à l'augmentation des revenus. Il serait donc nécessaire de définir des mesures d'accompagnement et de financement de la pisciculture.

RÉFÉRENCES

- Assi-Kaudjhis J.P (2009).** Evaluation des réglementations et des programmes aquacoles : Côte d'Ivoire, SARNISSA, juin 2009, 52p.
- FAO (2011a).** Aquaculture commerciale et croissance économique, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire, 65p.
- FAO (2011b).** Les femmes clé de la sécurité alimentaire. Rome, Italie : FAO, 24p.
- GIZ (2014).** Genre, pêche et aquaculture. Bonn-Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), 4p.
- Hishamunda N., Cai J., & Leung P. (2011).** Aquaculture commerciale et croissance économique, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : cadre d'évaluation. Document technique sur les pêches et l'aquaculture. Rome, Italie : FAO, N° 512, 65p.
- Kien K. B. (2016).** Activités de pêche sur le fleuve Bandama (Côte d'Ivoire) : Impact sur l'organisation du peuplement des poissons du cours inférieur et conséquences socio-économique. Thèse de Doctorat en hydrobiologie, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), 248 p.
- MIRAH/DAP (2013a).** Enquête cadre de la pêche artisanale continentale, Rapport final, mai 2013, 146p.
- MIRAH/DPP (2013b).** Politique de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire, 9^{ème} conférence des ministres en charge des ressources animales, avril 2013, 13p.

- Naylor R.L., Goldberg J., Primavera J.H., Kautsky N., Beveridge M.C.M., Clay J., Folke C., Lubchenco J., Mooney H. et Troell M. (2000).** Effect of aquaculture on world fish supplies. *Nature*, 405:1017–1024.
- Odongo, J. A. & Muhua, G. O. (2015).** Modelling the relationship between farmer's attitude towards farming and farm practices: a case study of smallholder farmers in Tanzania. *European Scientific Journal ESJ*, vol 11, N°36, 17p.
- Pauly D., Christensen V., Guénette S., Pitcher T., Sumaila U.R., Walters C., Watson R. et Zeller D. (2002).** Toward sustainability in world fisheries. *Nature*, 418 :689–695.
- Toily B. (2009).** La filière piscicole en Côte d'Ivoire : cas des régions d'Abidjan, Agboville et Aboisso. Thèse de Docteur vétérinaire, Ecole Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), 131p.
- Vanga A. F. (2001).** Conséquences socio-économiques de la gestion des ressources naturelles : cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire). Thèse de Doctorat en sciences et gestion de l'environnement, Université d'Abobo-Adjamé (Côte d'Ivoire), 210 p.
- Yao A. H., Koumi R. A., Atse B. C. et Kouamelan P. E. (2016).** Contribution des femmes à la production piscicole en Côte d'Ivoire, *European scientific journal*, Juillet, vol 12, N°19, 13p.

LES ÉLUS LOCAUX FACE À LA PROBLÉMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN À PORTO-NOVO

Marius K. VODOUNNON TOTIN

Université d'Abomey-Calavi

Tél : +229 95357030 Email : kmariuso@yahoo.fr

Résumé

Avec la décentralisation, l'assainissement urbain devient une compétence déléguée et relève d'un volet de la planification communale. A cet effet, les élus locaux ont la responsabilité d'œuvrer à garantir un environnement sain et durable aux communautés à la base au regard des enjeux socio-sanitaires et économiques liés à la problématique de l'assainissement dans les grandes villes. Mais l'appropriation des indicateurs de durabilité appliqués aux villes du Bénin dans le contexte de la décentralisation permet d'approcher une conclusion sur l'inopérationalité des stratégies d'assainissement urbain et une inefficacité du rôle des élus.

Le présent article, en se basant sur la *théorie des fondements scientifiques*, part de l'exemple de la ville de Porto-Novo pour reconstruire les facteurs institutionnels et politiques limitant l'optimisation de l'assainissement en milieu urbain. A l'aune des considérations analytiques, il ressort fondamentalement que les biais de planification, la limitation des

ressources et l'exercice d'une gouvernance locale greffée sur la recherche d'un sentiment d'appartenance et de filiation politique expliquent le déficit d'assainissement dans la ville de Porto-Novo.

Mots-clés : *Décentralisation – assainissement urbain – élus locaux – Porto-Novo.*

Introduction

L'assainissement est un enjeu majeur pour la préservation de la santé humaine et de l'environnement. C'est également un élément essentiel à la dignité humaine. Or, Il y a actuellement deux fois plus de personnes sans accès à l'assainissement dans le monde, soit 2,4 milliards soit deux (2) habitants sur cinq (5) de notre planète CANS, 1994. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (WHO-UN Habitat, 2010), environ 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à une eau potable et 2,4 milliards ne disposent pas de systèmes d'assainissement adéquat. Deux raisons principales président à la mise en oeuvre de services d'assainissement : éviter les maladies et protéger l'environnement des pollutions. À l'heure où 2,4 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à des toilettes et où une large majorité des eaux usées sont rejetées sans traitement dans la nature, les risques sanitaires (diarrhées, choléra, etc.) et environnementaux (pollution de la ressource ou encore destruction de la biodiversité) sont très importants (Gabert J. 2017, p. 22). Discuter de l'assainissement en contexte de décentralisation induit tout d'abord à saisir les politiques publiques locales et comprendre non seulement les mesures

de leur rationalisation, mais aussi et surtout le rôle des élus locaux dans la mise en œuvre des stratégies d'assainissement urbain. En effet, avec ses principaux enjeux qui sont de réduire au maximum les risques sanitaires et environnementaux, le déficit d'assainissement des villes a des conséquences économiques non négligeables et en moyenne, 1,5 % de PIB, à un pays (Hutton G. 2012, p 38).

La constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin en son article 27 stipule que *toute personne a droit à un environnement sain*. L'assainissement est devenu quelque chose de relativement récent et le pays en est à faire ses premières expériences. Depuis la décentralisation décidée en 2003, cette tâche relève de la responsabilité des communes et non plus de l'État central. A cet effet, les efforts d'assainissement urbain s'observent dans les grandes villes et relèvent de la responsabilité des collectivités locales. Ailleurs, en milieu rural, l'accent porte plutôt sur l'usage des latrines et l'observation des règles d'hygiène élémentaire, à la maison et à l'école (Enquête de Bernard Capo-Chichi). Jusqu'en 2003, l'assainissement pouvait se résumer à quelques mesures de salubrité et d'hygiène. Aujourd'hui, il présente des contours plus précis et vise principalement à garantir la qualité de vie des citoyens et préserver leur santé, à protéger la qualité de la ressource en eau et celle des milieux aquatiques, à limiter les risques d'inondation, et à préserver l'intégrité des ouvrages d'assainissement et en faciliter l'exploitation.

En effet, l'assainissement est un moteur de développement humain. C'est également un facteur

de développement local, économiquement et socialement très rentable (Désille, 2012, p4). Ainsi, le déficit d'assainissement pèse directement sur la capacité de travail des habitants et sur le dynamisme de l'économie. Il est estimé que l'Afrique subsaharienne perd environ 5 % de son PIB à cause d'une insuffisance d'assainissement, soit quelque 28,4 milliards de dollars chaque année, un chiffre qui dépasse le montant total de l'aide et de l'allègement de la dette (OMS 2006 et 3ème rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau). A ce titre, l'assainissement renvoie à un véritable investissement : selon le rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2006), un dollar investi dans l'assainissement en rapporte en moyenne huit grâce à une baisse des dépenses de santé et aux gains de productivité.

Vue l'importance de l'assainissement dans le développement durable, la loi N°87-015 du 21 septembre 1987, abrogé par la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 a été votée permettant aux communes et aux arrondissements du Bénin l'exécution des lois et règlements, de l'enlèvement, le traitement des ordures et des déchets, ainsi que de l'épuration des eaux usées. De plus, les communes urbaines du Bénin doivent s'intéresser à l'assainissement, à la police des établissements dangereux, insalubres et incommodes. L'article 95 stipule que la commune veille à la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité publiques notamment en matière : de prospection et de distribution de l'eau potable; de périmètre de sécurité sanitaire autour des sites de

captage, forage et puits ; d'assainissement privé des eaux usées; de lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles; d'hygiène des aliments et des lieux et des établissements accueillant du public; des déchets industriels. La Commune élabore de ce fait, la réglementation concernant l'assainissement individuel (latrines, fosses septiques, puisards) et initie toutes mesures de nature à en favoriser la promotion. De cette loi, il apparaît le niveau de prise en charge des responsabilités de la Commune au regard des compétences qui lui sont dévolues en matière d'environnement et de salubrité.

Malgré l'importance de l'assainissement dans les politiques environnementales et son caractère en tant qu'indicateur de bonne gestion communale, force est de constater dans la ville de Porto-Novo, des problèmes de gestion des déchets urbains, en particulier des ordures ménagères, le balayage des rues, le curage des caniveaux, l'entretien des jardins publics et des berges lagunaires, le dégagement des trottoirs et du domaine public, la divagation des animaux dans certains endroit ; ce qui témoigne de l'inefficacité de la politique environnementale communale de la ville.

Le présent article met en perspective théorique la question de l'assainissement urbain dans un contexte de décentralisation au Bénin. Il s'agit ici de **reconstituer les contingences structurelles, politiques et surtout les faiblesses de planification qui limitent l'optimisation des villes durables dans le contexte de la décentralisation au Bénin.**

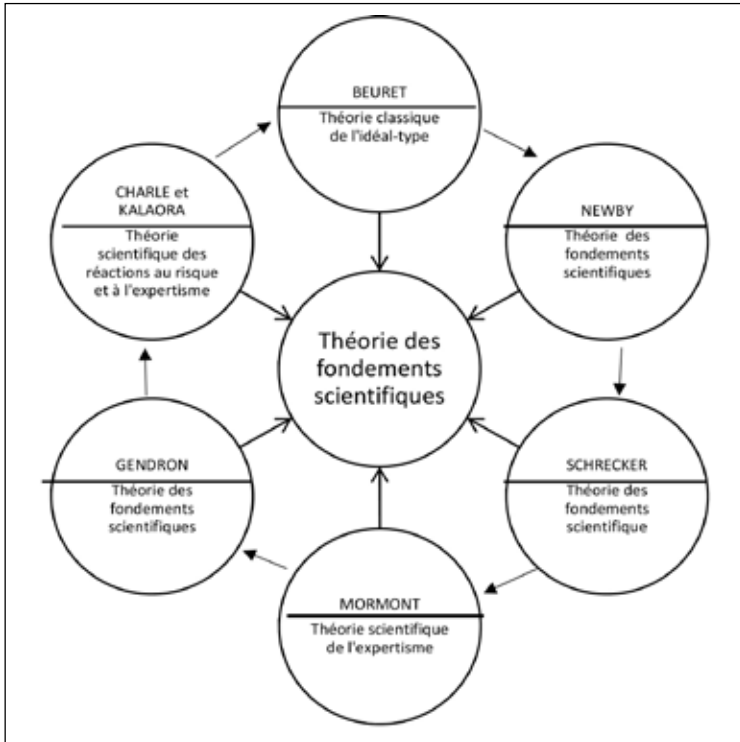
A cet effet, **l'hypothèse fondamentale** suppose que *le déficit de planification de l'action communale et la recherche d'un électorat à la base limitent la rationalisation de la politique de l'assainissement urbain à Porto-Novo.*

Méthodes et matériels

L'appropriation de la problématique exige une monographie rapide de la ville de Porto-Novo afin de saisir les défis et enjeux de l'assainissement urbain. Par ailleurs, étant une compétence déléguée aux collectivités locales, une lecture croisée du contenu du document de politique environnementale avec les pratiques des acteurs permettra de cerner les facteurs freins à une rationalisation d'un Porto-Novo assaini et durable.

A l'emprunt des paradigmes, la théorie des fondements scientifiques considère l'environnement comme un problème « scientifique ». A travers le modèle technoscientifique, GENDRON (1994 :121) révèle que le « fondement scientifique » des décisions politiques est fort discutable. Il montre que les décisions prises par les autorités politiques, visent souvent des intérêts personnels ou d'un groupe particulier au détriment des intérêts généraux qu'elles sont censés régler. En matière environnementale, l'intervention politique consiste souvent à limiter un risque à la demande d'un des acteurs sociaux (Schrecker 1984 :34). Cette supposition rime bien avec les décisions des élus locaux dont les actions publiques s'inscrivent très souvent dans des visées électoralistes.

Le schéma suivant donne un aperçu de l'alliage conceptuel fondant la théorie des fondements scientifiques.



Le fondement scientifique des décisions politiques est fort discutable. En plus de sanctifier une objectivité douteuse, il semble que l'on ait cherché à réduire des décisions politiques délicates à de simples considérations scientifico-technologiques, évitant ainsi de procéder à des jugements de valeur toujours contestables (Nemby, 1995).

Cette approche est encore à la base de nombreuses stratégies politiques en matière de gestion et de décision environnementales. Comme l'explique

Newby, la conception scientifique de la crise écologique correspond à une gestion sociale type de la problématique environnementale. Elle donne aux scientifiques, la charge de décrire le problème, et aux politiciens celle de choisir une solution compte tenu des conclusions scientifiques qui leur sont fournies (Newby 1995). C'est ainsi que plusieurs décisions politiques tentent d'acquérir une légitimité scientifique. Comme l'explique Kalaora (1993), il est constaté ici que les autorités municipales de la ville ne portent pas suffisamment d'attention à la viabilité environnementale des programmes urbains d'assainissement.

Résultats et discussions

1- L'assainissement en milieu urbain de Porto-Novo

Depuis la décentralisation décidée en 2003, l'assainissement relève de la responsabilité des communes et non plus de l'État central. Les efforts d'assainissement s'observent dans les grandes villes. Les communes constituent les acteurs principaux à qui incombent la responsabilité d'assurer le fonctionnement de l'ensemble du système de gestion des déchets depuis la phase de collecte jusqu'à la phase ultime de l'élimination puisque la loi n°976-029 du 15/01/1999 leur accorde des compétences à la fois en matière d'environnement, d'hygiène et de salubrité publique. La plus haute autorité pour prendre des décisions importantes touchant le fonctionnement du système de gestion des déchets est le Conseil Municipal sous la présidence du Maire. Sur le plan administratif, la Direction des Services Techniques

(DST) de Porto-Novo ainsi que le Service de la Promotion de la Citoyenneté et des Relations avec la Société Civile (SPCRSC) jouent également un rôle essentiel. Le rôle prépondérant de la gestion des déchets revient à la Direction des Services Techniques à travers le Service de la Propriété Urbaine qui se charge de la maîtrise de l'organisation du système de pré-collecte, le contrôle de l'enlèvement et de l'évacuation régulière des ordures ménagères sur les points de regroupement (rapport sur la collecte des ordures ménagères à Porto-Novo, 2008). Il est à noter un début de collaboration entre les autorités municipales et la coordination des structures de pré-collecte.

Ces dernières années des efforts significatifs ont été faits par la mairie de Porto-Novo en matière d'assainissement. On peut citer : L'acquisition de 8 bacs et de 3 remorques, L'acquisition d'un site de décharge de 52ha à Takon, La construction de 30km de collecteurs, La construction de 60.000 ml de caniveaux latéraux et de 25.000ml de collecteurs, La construction d'un bassin de retenues d'eau à Houimè château, Les dragages des dépressions de Zounvi et de Zounkpa sont encore en projet. Une éducation de la population en civisme et hygiène environnementale est nécessaire.

L'évacuation des eaux pluviales : Un plan directeur d'assainissement des villes de Cotonou et de Porto-Novo a été réalisé par le bureau d'Etudes SNC LAVALIN sur financement du fonds Africain de développement. De cette étude, il ressort la nécessité

de construire 61km de collecteurs primaires et secondaires pour assainir la ville de Porto-Novo. Cette infrastructure est évaluée pour un coût approximatif de 45.7 milliards de francs CFA. Il est recommandé en priorité la construction de 30km de collecteurs avec un accent particulier sur le « collecteur G » qui est celui du plus grand bassin de la ville. Aujourd'hui la ville dispose pour l'évacuation des eaux pluviales de 60.000 ml de caniveaux latéraux, 25.000 ml de collecteurs et un bassin de retenue d'eau à houinmè château.

Les principaux programmes qui accompagnent le développement de la ville de Porto-Novo sont les suivants :

Programme Spécial de Réhabilitation de la ville de Porto-Novo

- Projet de « viabilisation des quartiers commerçants de Porto-Novo »
- Projet d'appui à la réalisation des travaux urbains de voirie et d'assainissement
- Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
- Projets issus des accords de coopération décentralisée
- Projets inscrits au Programme d'Investissement Public du Bénin en faveur de Porto-Novo.

Malgré les nombreux programmes existants dans la ville, il est constaté que l'environnement physique dans lequel vivent les habitants de Porto-Novo présente un faible potentiel attractif caractérisé par toutes les formes de pollution, l'insalubrité, l'oc-

cupation non structurée des voies et espaces publics, la divagation des animaux, la dégradation des voies et des habitats.

La pollution de l'air par les gaz d'échappement, les engins à âges avancés, les eaux puantes stagnantes et autres indicateurs d'insalubrités dont les rejets se font directement dans la nature caractérisent l'environnement physique de Porto-Novo. A cela s'ajoutent la pollution sonore par les nombreuses buvettes et points de vente des cassettes, les cérémonies, les lieux de cultes (Eglises et mosquées), les machines diverses, la pollution du sol et des eaux à cause des déversements du carburant et les sachets plastiques. La pollution visuelle quant à elle se matérialise par la présence des eaux souillées stagnantes et verdâtres, étincelles des soudures, et des dépôts sauvages. Les déchets commerciaux sont entassés ou éliminés aux abords des maisons.

L'insalubrité sous toutes ses formes trouve une place importante dans le cadre de vie de Porto-Novo et prend des proportions problématiques qui indexent l'actif des municipaux dans leur rôle d'organiseurs territoriaux. Les localités les plus insalubres de Porto-Novo (zone rouge) sont identifiées dans les arrondissements 1 (vieux Porto-Novo) et 3 et dans les quartiers comme Zèbou, Djassin tokpa, Foun-Foun Tokpa et Maria Tokpa. A ces endroits, l'insalubrité a atteint son seuil de tolérance avec des dépôts sauvages et des déversements des eaux usées dans les rues ; ce qui constitue des menaces pour l'environnement et la santé des acteurs sociaux.

Aussi, la gestion des déchets solides urbains constitue un fardeau pour les autorités à tous les niveaux. Porto-Novo devient de cette part une ville à risque sanitaire si des mesures ne sont pas prises pour maîtriser la filière de gestion des ordures ménagères. Cela revient à réorganiser le réseau des ONG de collecte et les coopératives de désensablement qui officient dans un environnement institutionnel peu intégré et en marge de la stratégie de gestion des ordures élaborée par la municipalité.

Cet aperçu de la façade environnementale de Porto-Novo permet de conclure à une faiblesse des instruments techniques d'organisation et de gestion environnementale. L'assainissement urbain, au regard de ses implications socio-sanitaires, politiques et institutionnelles, requiert une dimension politique surtout dans l'actuel contexte de la décentralisation où la planification territoriale relève de l'autorité communale. L'aspect insalubre de la ville, le sentiment de relâchement des autorités locales, les faits et pratiques environnementaux et la passivité des acteurs locaux renforcent l'idée d'une planification urbaine mal corrélée avec pour déterminant, une falsification de la gouvernance basée sur la recherche d'un électorat. A l'encontre de la supposition, l'appropriation de la stratégie communale d'assainissement permettra de remettre en cause cette conception politique de gestion environnementale et d'assainissement.

II- Stratégies communales d'assainissement à Porto-Novo

A Porto-Novo, plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des déchets et la salubrité dont la mairie, les ONG de pré-collecte et les entreprises. La mairie intervient par le biais de la Direction des Services Techniques (DST) qui est une direction de la mairie et son rôle consiste à assurer la collecte des déchets depuis les points de regroupement vers le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Takon, il a également pour mission d'engager une entreprise pouvant assurer la collecte à travers un appel d'offre.

La DST s'assure aussi de la propreté de la ville. En effet, elle dispose d'un camion à benne de 16 m³ pour l'évacuation des déchets dans la ville. Mais, il a été remarqué un dysfonctionnement des bennes donc la mairie se sert de la benne de l'entreprise AEG qu'elle a loué pour la circonstance. Le camion assure l'enlèvement de déchets : chez quelques hauts responsables de la ville, le long des artères principales, au niveau des Terres Pleins Centraux (TPC), Et auprès de certains services déconcentrés de l'Etat (commissariat, Assemblée Nationale, établissements scolaires...). Cette opération se déroule trois fois dans une semaine. Or selon le CIPCRE et JCI, 2011, la ville de Porto-Novo est submergée par sa propre production en déchets solides ménagers (DSM) avec la complicité des organisations de la société civile et même des individus s'occupant de la pré-collecte. Elle est malheureusement confrontée aux problèmes d'insalubrité qui tendraient à devenir chroniques si de grands moyens, surtout plus efficaces n'est employé.

Le chef d'arrondissement a un rôle déterminant pour assurer un contrôle permanent des divers intervenants de la filière DSM sur son territoire. Il dirige le comité d'arrondissement en matière d'assainissement en organisant des réunions de concertation hebdomadaire avec les opérateurs (pré-collecteurs et collecteur/ transporteur). La gestion des points de regroupement est contrôlée hebdomadairement. Le comité d'arrondissement définit les critères de performance des pré-collecteurs et participe à la détermination des avertissements, blâmes et sanctions aux pré-collecteurs qui ne répondent pas aux critères de performances exigés d'eux. Le contrôle de la prestation de services du collecteur/ transporteur concourt à l'établissement des pénalités et sanctions prévues dans son contrat. Le chef quartier doit formuler des propositions pour une meilleure gestion des DSM au chef d'arrondissement. Le chef d'arrondissement doit responsabiliser le chef quartier pour contrôler et suivre les activités des opérateurs afin de rendre compte. Avec le transfert de compétence prônée par la décentralisation, on assiste à une attribution progressive du rôle des autorités municipales en charge de la gestion des déchets aux ONG. Par ailleurs, SHADYC-GRIL (2002, p33) démontre comment la propreté de l'espace public est bien le produit d'un ordre social qui doit être maintenu par les pouvoirs publics.

Dans la plupart des villes des pays en voie de développement comme le Bénin interviennent des partenaires au développement dont les rôles ren-

voient entre autres à la réalisation de certains projets de développement. Ainsi, aux côtés des élus municipaux, érigent d'autres acteurs accompagnateurs du processus dont la convergence des efforts permettrait de rentabiliser les stratégies locales d'assainissement. Paradoxalement, cette opportunité semble ne pas être saisie par les acteurs municipaux qui, du reste, témoignent peu des professionnels de la gestion des enjeux locaux. Le maire, acteur principal de la gestion locale officie dans une sphère politique contraignante où les exigences des administrés orientent ses choix et décisions ; ainsi, les actions en matière d'assainissement ne touchent qu'une petite partie de la population. GENDRON (1994, p.121-131) montre que les décisions prises par les autorités politiques, visent souvent des intérêts personnels ou d'un groupe particulier au détriment des intérêts généraux qu'elles sont censés régler. Les acteurs politiques de la municipalité ne s'organisent pas pour décider de la gestion environnementale de la ville ; mais plutôt pour satisfaire les besoins et aspirations des populations électorales. Ce qui corrobore l'idée selon laquelle l'incivisme environnemental des populations trouve leur fondement dans les alliages civilo politiques.

III-Gestion locale de l'environnement par les communautés à Porto-Novo

A Porto-Novo, plusieurs faits expliquent l'état d'insalubrité de la ville. La conception qui prévaut localement est que l'espace public urbain n'appartient à personne. Il est donc, selon la coutume, en

libre accès ; c'est-à-dire appropriable privativement par toute personne capable de s'en saisir pour en faire un usage privé et de faire respecter son droit. L'assainissement est un domaine dans lequel les conceptions culturelles locales ont une influence importante. Contrairement aux techniciens et professionnels de l'assainissement, la vision que les populations ont de l'hygiène et de l'assainissement est rarement, de manière spontanée, une vision sanitaire ou environnementale. Ainsi, au Niger, des études socio-anthropologiques menées dans les villes de Dogondoutchi et Tillabéry ont montré que « la propreté est très valorisée dans les discours, soit en termes de bienséance (une valeur centrale étant attachée à l'apparence, à l'ordre et à l'odeur des gens et des lieux), soit en termes de pureté (en particulier en référence à l'Islam et aux ablutions rituelles), soit en termes de santé (on retrouve là les thèmes développés par les services de santé et passés dans le langage courant) ».

La croyance populaire considère que l'on peut faire disparaître les eaux usées et les excréta en les diluant et en les dispersant dans l'eau courante. Quand il n'y en a pas, on essaye de les disperser en les jetant à la rue tout en espérant que les roues des véhicules et les semelles des actifs emporteront petit à petit les traces de la fange au loin. La saleté systématique de l'espace public urbain et l'indifférence des riverains face à la proximité de l'ordure et de la fange témoignent d'un repli du citadin sur «sa» cour d'habitation qui, elle, est soigneusement tenue propre (IRD-D08).

L'enquête menée dans le cadre de la recherche Shadyc- A04 a mis en évidence le fait que les acteurs étaient très attentifs à ne montrer de leurs propres ordures que ce qui est « montrable ». La logique sociale (la réputation d'honneur) ou morale (la honte) prime sur la logique d'hygiène (la crainte de la pollution ou de la contamination). Paradoxalement, il est commun d'observer le déversement des eaux usées dans la rue devant les parcelles et le remblai des creux dans les cours ou les rues par des déchets, des caniveaux à ciel ouvert où l'on jette tout, etc. Les seuls endroits propres de façon régulière sont généralement les mosquées où règne une autodiscipline à base religieuse et, dans une moindre mesure, les écoles où s'impose une discipline collective institutionnalisée. L'indifférence des populations à la pollution de l'espace limitrophe des habitations a pu être interprétée comme un affaiblissement du lien social et, plus généralement, de la dégradation du rapport entre les hommes et leur cité. Cette dynamique est au fondement d'un « incivisme » urbain qui se manifeste, entre autres, par cette incivilité majeure qu'est la souillure volontaire de l'espace public urbain.

A Porto-Novo, un code de salubrité permettait de sanctionner les infractions pour décourager les pollueurs. Peu de communes en disposent et plus rares encore sont celles qui ont les moyens de le faire appliquer. La ville comme d'autres a créé ou laissé s'installer des polices de l'environnement (Zangbéto, Police environnementale). Mais ces actions ne

sont pas vraiment soutenues par l'administration municipale car l'assainissement est également un sujet « sale », moins « noble » que d'autres thèmes (comme l'eau potable) ; ce qui le rend moins attractif et souvent moins prioritaire, notamment en termes de visibilité électorale et politique. Cet aspect de la question explique le faible intérêt de la majorité des élus pour cette préoccupation. De plus, les élus locaux ont peur d'appliquer des sanctions répressives car ceci pourrait jouer sur leur électorat. Du coup, certains acteurs s'obstinent dans leurs pratiques habituelles et en profitent. Malgré le passage des agents de collecte d'ordures, elles ne ménagent aucun effort pour salir leur entourage. Il s'agit ici de la mise en perspective de la dimension psychosociale relative aux représentations collectives de l'usage de l'environnement physique, et fréquemment négligées par les opérateurs communaux du fait du cloisonnement professionnel des interventions. Or la question de l'assainissement dépend largement des conceptions socioculturelles et des conditions de fourniture du service. Les expériences indiennes en matière d'assainissement montrent que *des relations sociales inscrites dans une hiérarchie rigide peuvent coexister avec des évolutions rapides portées par l'entrepreneuriat ou structurées par la régulation et la mobilisation d'instruments économiques*. Il suit donc que la mise en œuvre des interventions locales interpelle une responsabilité entrepreneuriale et une orientation politique interactionnelle.

Discussions

Selon la CIPCRE et JCI, 2011. La ville de Porto-Novo est submergée par sa propre production en déchets solides ménagers (DSM) avec la complicité des organisations de la société civile et mêmes des individus s'occupant de la pré-collecte. Elle est malheureusement confrontée aux problèmes d'insalubrité qui tendraient à devenir chroniques si de grands moyens, surtout plus efficaces n'est employé. Ceci confirme que la ville est vraiment confrontée aux problèmes d'assainissement.

Pour (Schrecker 1984), en matière environnementale, l'intervention politique consiste souvent à limiter un risque à la demande d'un des acteurs sociaux. C'est à lui qu'incombe le fardeau de prouver qu'un tel risque existe, selon un degré de preuve plus ou moins élevé. En d'autres termes, on présume, jusqu'à preuve du contraire, que les activités ordinaires n'entraînent pas de risques environnementaux. Ainsi la problématique de l'assainissement est contrôlée par les élus locaux, et ceux-ci prennent des décisions en ce qui concerne la gestion de l'environnement. Comme le dira (GENDRON, 1994, p.121-131) les décisions prises par les autorités politiques, visent souvent des intérêts personnels ou d'un groupe particulier au détriment des intérêts généraux qu'elles sont censés régler. A Porto-Novo l'assainissement reste un problème majeur car l'entretien de la ville ne se fait chez quelques hauts responsables de la ville et auprès de certains services déconcentrés de l'Etat (commissariat, Assemblée Nationale, établissements scolaires...).

Par ailleurs, la salubrité en tant qu'enjeu social est à la fois théâtre des jeux sociaux, et objet des relations entre contrôle social et contrôle territorial. Comme l'explique Newby, la conception scientifique de la crise écologique correspond à une gestion sociale type de la problématique environnementale : elle donne aux scientifiques la charge de décrire le problème, et aux politiciens celle de choisir une solution compte tenu des conclusions scientifiques qui leur sont fournies. C'est ainsi que plusieurs décisions politiques tentent d'acquérir une légitimité scientifique. On constate qu'à Porto-Novo, que les décisions politiques publiques ne s'intéressent pas à l'assainissement de la ville car ces politiques sont moins attractifs et souvent moins prioritaire, notamment en termes de visibilité électorale et politique, ce qui explique le faible intérêt de la majorité des élus pour ce sujet. Il ajoute que La crise environnementale est pourtant issue d'une dynamique entre l'être humain et le milieu. Elle est même contenue en germe dans les institutions sociales et la représentation du milieu que celles-ci véhiculent. Et la difficulté de renverser la tendance actuelle illustre combien la crise environnementale n'est pas qu'une question de biologie et de technologie, mais bien de dynamiques et de structures sociales. Ceci confirme la recherche de Shadyc- A04 qui a mis en évidence le fait que les gens étaient très attentifs à ne montrer de leurs propres ordures que ce qui est « montrable ». La logique sociale (la réputation d'honneur) ou morale (la honte) prime sur la logique d'hygiène (la crainte de la pollution ou de la contamination). Les

populations sont indifférents face à l'assainissement de la ville. Pire ils sont eux-mêmes acteurs de l'état de la ville avec les actes d'incivismes et ne ménagent aucun effort pour salir leur environnement.

De plus, le système actuel de gestion des déchets se révèle assez cohérent même si l'effectivité est appréciable relativement. Tous les maillons de la chaîne de gestion des déchets ont été intégrés au système. L'approche participative indique non seulement une implication des populations, principaux bénéficiaires des activités d'assainissement, mais également la clarification des rôles et l'implication des différents acteurs du secteur public et ceux du secteur privé. Par ailleurs, (SHADYC-GRIL, 2002 p 33) suppose que la propreté de l'espace public est bien le produit d'un ordre social qui doit être maintenu par les pouvoirs publics ; ce qui montre la fonction que joue chacun des acteurs intervenant dans l'assainissement. A cet effet, Kalaora (1993) justifie comment les autorités locales de la ville ne portent pas suffisamment d'attention à la viabilité environnementale des programmes d'assainissement ; cette théorisation de la question est toujours d'actualité au regard des pratiques en cours actuellement dans les grandes villes malgré le transfert de cette compétence aux collectivités locales. Les rôles des élus locaux semblent donc primordiaux à ce niveau ; ce qui relève non seulement du capital humain, mais aussi de l'appropriation d'un leadership qui concilie idéologie du développement local, mobilisation et adhésion communautaire, mobilisation de ressources au service d'une ville propre et durable. A Porto-Novo, il n'existe pas une réelle

politique de contrôle et de gestion environnementale et les acteurs sociaux à la base semblent ignorantes des règles en matière d'assainissement ; ou même s'ils les connaissent, une sorte de complaisance passive gouverne les modes endogènes de cette gestion environnementale. Tout porte à croire à un déficit de sensibilisation sur les enjeux sociaux sanitaires de l'assainissement.

L'appropriation des élus locaux de leur rôle et l'exposé régulier du cadre opératoire de la décentralisation permettront de relever les défis locaux de développement communautaire durable. La question du capital humain retrouve toute une place dans la problématique des faits de décentralisation.

Conclusion

La décentralisation a rapproché l'administration de l'administré certes, mais avec des distorsions par endroits dans la mise en œuvre des politiques publiques locales. L'assainissement urbain, en tant que compétence déléguée aux municipalités et volet important de l'aménagement du territoire, devrait en effet être un pilier essentiel de la légitimation du statut de l'élu local en même temps qu'un indicateur de bonne coordination locale. L'appropriation de la problématique sous l'angle combinée des politiques publiques et de la théorie des fondements scientifiques révèle, par-delà ses enjeux, comment l'assainissement est et demeure le parent pauvre des initiatives publiques ; contrariant ainsi le rôle et les fonctions essentielles des élus municipaux. L'objectivation des politiques locales d'assainis-

sement urbain doit donc être circonscrite dans un cadre d'exercice cohérent qui intègre planification stratégique locale, interaction multi-actionnelle et prise en compte de la dimension socioculturelle dans les stratégies territoriales. La réussite du processus de la décentralisation dépend parfois pour une large part, des modes de régularisation de l'action locale et de l'exercice rationnelle du pouvoir dévolu.

BIBLIOGRAPHIE

- BEURET J.** 2003, « La gestion concertée de l'espace rural : médiation locale et politique d'appui », in BILLE R. et MERMET L. *Concertation, Décision et Environnement : Regards croisés*
- Centre de Recherche pour le Développement Industriel (1983): *Les problèmes d'assainissement dans les pays en voie de développement* .MEHU, 166p.
- Corinne Gendron** « la gestion sociale de l'environnement », in Dumas, et al. (dir.), *les sciences sociales de l'environnement*, PUM, Montréal, p.121-131
- Désille Désis** (2012) : *Intervenir pour l'assainissement dans les pays en développement ;Les questions essentielles pour des services durables*, programme Solidarité-Eau, Paris, France,54p.
- Dessau Soprin** (2001) : *Gestion des déchets solides de Cotonou au Bénin .Evaluation des impacts et mesures d'atténuation d'un LES au site de Ouessè*, 5p.
- Gabert Julien** (2017), *Mémento de l'assainissement – Mettre en œuvre un service d'assainissement complet, durable et adapté*, Gret et Quaie, Paris, 884 p.
- Hutton Guy**, (2012), *Global, costs and benefits of drinking water supply and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage*, Switzerland, World Health Organization, 67 p.
- IRD-D08.** *Gestion des déchets et aide à la décision municipale : Municipalité de Mopti et Circonscription Urbaine de Porto Novo (Mali, Bénin).*

- Kalaora, B.** (1993), « Le sociologue et l'environnement. La longue marche vers la science pragmatique : arpenteur du social ou conseiller du prince ? », *Natures, sciences, sociétés*, vol. 1, n° 4, p. 310.
- Mormont M.**, 1993, avec la collaboration de Mougenot C., « Sciences sociales et environnement. Approche et conceptualisations », *rapport au service de la recherche du Ministère de l'Environnement*, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Belgique
- Newby Percy Howard.** (1995), *Global Environmental Change and the Social Sciences: Retrospect and Prospect*.
- Plan de Développement Municipal de Porto-Novo (2005-2009)
- Schrecker, T. F.** (1984), *L'élaboration des politiques en matière d'environnement*, Ottawa, Série protection de la vie, document d'étude, Commission de réforme du droit du Canada.
- Shadyc-A04.** *Une anthropologie politique de la fange : conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine* (Burkina Faso)

**DEVELOPPEMENT DE LA VILLE D'ABIDJAN :
LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE ÉBRIÉ
A L'ÉPREUVE DE L'IDÉOLOGIE DE LA
MODERNITÉ**

*SILUÉ N'Tchabétien Oumar,
Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)*

Résumé

L'administration de la ville d'Abidjan notamment les villages des populations qui lui sont rattachés se complexifie. Depuis quelques années, la chefferie traditionnelle Ebrié subi les effets de l'urbanisation de la ville d'Abidjan. L'extension de la capitale ivoirienne s'effectue au détriment des villages qui, du fait du développement sont devenus des quartiers. Les transformations de la ville entraînent une reconstruction de l'espace villageois dont la gestion fait intervenir deux acteurs majeurs : l'Etat et la chefferie. Contrairement à leurs prédécesseurs la nouvelle génération des chefs a été formée à l'école de type occidentale. Mais la pression exercée sur les ressources notamment foncières oppose l'Etat à la chefferie. En privilégiant la prédominance du droit moderne dans la gestion des terres, l'Etat entre en conflit avec la chefferie qui est favorable à la mobilisation du droit coutumier pour préserver un patrimoine communautaire en proie à toutes les convoitises. Dans cette lutte pour le contrôle d'un

territoire qui superposent des pratiques modernes et traditionnelles, l'autorité des nouveaux chefs est de plus en plus remise en cause quant l'Etat peine à contrôler l'exploitation de terres qui ont intégré le marché de la spéculation boursière.

Mots clés : Développement, chefferie traditionnelle, pouvoir, mutation, idéologie, modernité

Abstract

Managing Abidjan City with its surrounding villages has become a more complex task. Since recent years, the rapid urban growth of Abidjan City has impacted the “*Ebrie*” traditional authority. The growth of Abidjan City, the hub of Côte d'Ivoire, has turned the closest “*Ebrie*” villages into inner districts of Abidjan City. The transformation of the City favors the reorganization of the former shape of the villages. State authorities and “*Ebrie*” traditional authorities are the two key actors of this reorganization. Current “*Ebrie*” traditional authorities, unlike their predecessors, have received formal academic training, but they are opposed to State authorities on the land management policy. Let it be known that land resources dwindle. Actually, State authorities advocate predominance of modern law over traditional law while traditional authorities, concerned with the preservation of community's lands, are stuck to the traditional law and advocate its precedence over modern law. In this ultimate struggle for the control of the land, traditional and modern practices intertwine and overlap, and as a consequence, the authority of current “*Ebrie*” traditional chiefs is more and more called into question, meanwhile,

State authorities got a lot of trouble to manage land matters which are now on at the center of stock exchange transactions.

Keys words : Development, traditional chiefdom, power, change, ideology, modernity

Introduction

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de l'incidence du développement de la ville d'Abidjan sur les villages qu'elle a absorbée dans sa croissance. Depuis quelques années, la chefferie traditionnelle localisée dans la ville d'Abidjan est traversée par des crises. Les chefs et les notables se succèdent au rythme des destitutions tandis que les communautés villageoises sont expropriées de leurs terres par l'Etat et certains opérateurs économiques motivés par une spéculation immobilière en pleine expansion. L'éviction des chefs est telle que les populations ivoiriennes parlent de « putschs », « coups d'Etat » ou « rébellions ». Depuis la transition militaire amorcée le 24 décembre 1999, le langage populaire s'est enrichi d'un lexique guerrier.

Les soixante villages Ébrié qui sont situés à Abidjan sont soumis aux phénomènes de suburbanisation et de rurbanisation. De petits villages de pêcheurs ou de planteurs sont absorbés et se retrouvent en plein cœur ou à proximité de certains quartiers résidentiels comme Cocody ou la Rivière au moment où d'autres sont coincés par les nombreuses cités populaires ou précaires. Une approche systémique permet de comprendre que les processus de transformation de la ville entraînent une reconstruction de l'espace vil-

lageois qui, à certains égards se retrouve prisonnier de modalités de gestion différentes voire contradictoires. Les nombreuses sollicitudes de la ville à la chefferie se déclinent dans les vastes chantiers de construction d'établissements (sanitaires, scolaires, commerciaux, etc.), l'émergence d'une nouvelle élite de rois et de princes intellectuels issus de la formation de type moderne (enseignement public et/ou spécialisé, école nationale d'administration, école de police, etc.) et la formation d'une nouvelle forme de gestion du pouvoir politique traditionnel.

Le processus de (re)construction de la nouvelle chefferie Ébrié s'effectue par des emprunts issus de la confrontation de deux modèles de gestion du pouvoir traditionnel. D'un côté, l'État ivoirien moderne post-indépendant et post-multipartiste lui-même en pleine mutation et d'un autre côté, un pouvoir de type traditionnel dont le processus d'assimilation dans la modernité, amorcé avec la colonisation, réside aux effets pervers d'une urbanisation sauvage.

Après une présentation des villages qui sont devenus les quartiers et sous quartiers de la ville d'Abidjan, cette contribution montre les logiques socio-politiques à l'œuvre dans le processus d'urbanisation de la capitale de Côte d'Ivoire. Elle privilégie une approche diachronique qui permet de saisir les politiques d'administration des différents pouvoirs qui, depuis l'arrivée des Européens sur les côtes ivoiriennes tentent de cohabiter et/ou de contrôler la chefferie Ébrié.

I. ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE DES ÉBRIÉ

A l'image de la plupart des sociétés traditionnelles de la Côte d'Ivoire, l'organisation socio-politique des Ébrié est articulée autour des classes d'âge et des générations. Ce sont elles qui, de façon successive, organisent la vie du village.

1. Des générations et des classes d'âge

Les Ébrié dans leur ensemble sont organisés en quatre générations d'habitants (*abepasa*). Ainsi, « Une génération groupe des individus nés dans un espace de temps de quatorze ans au moins. Dans certaines régions, ce laps de temps atteint vingt ans » (Niangoran-Bouah, 1969:68). Cette périodicité peut varier en allant jusqu'à 10 ans. Les quatre générations de cette société sont les : Bléssoué (les doyens), Gmandô (régnantes), Tchagba (juniors), dougbô (montantes). Les vieux et les jeunes âgés de plus de 10 ans sont organisés au sein de ces quatre générations. Ce sont les mêmes aussi bien pour les femmes que les hommes. A l'intérieur des générations, on trouve quatre classes d'âge (*apasa*): les Djékou, les Dogba, les Agba et les Assoukrou. La classe d'âge regroupe les individus d'un même âge physique compris sur une période variant entre 10 et 15 ans¹². Sur la base des travaux réalisés en 1969 par George-Niangoran Bouah, l'actualisation du cycle des classes d'âge au pouvoir chez les Ébrié se décline de la manière suivante.

12- Cette périodicité peut changer en fonction des villages.

Cycle de gestion du pouvoir politique chez les Ebrié de Côte d'Ivoire de 1900 à 2020¹³

1 ^{ère} génération = Dougbô	—————>	1900
2 ^{ème} génération = Tchagba	—————>	1915
3 ^{ème} génération = Blèssoué	—————>	1930
4 ^{ème} génération = Gmandô	—————>	1945
1 ^{ère} génération = Dougbô	—————>	1960
2 ^{ème} génération = Tchagba	—————>	1975
3 ^{ème} génération = Blèssoué	—————>	1990
4 ^{ème} génération = Gmandô	—————>	2005
1 ^{ère} génération = Dougbô	—————>	2020

Source : Notre enquête, juin 2017.

2. ... indissociables de la chefferie traditionnelle

En tant qu'institution sociale, la classe d'âge joue un rôle économique, sociale et politique. Au plan économique, la classe d'âge est une sorte de main-d'œuvre capable d'offrir ses services à qui le désire dans les travaux de construction, de transformation de champ, création de sentiers menant d'un village à un autre ou menant à un point d'eau, défrichage d'un coin de forêt pour la construction d'un nouveau village ou d'un champ appartenant à un membre d'une génération, etc. Le fond généré assure une garantie matérielle et un filet de sécurité sociale à la classe d'âge (Meillassoux, 1992:13). Sur le plan social, la classe d'âge apparaît comme un lieu où se tissent des liens d'entraide et d'assistance mutuelle pour tout évènement de la vie (mariage,

13- Ce cycle se décline dans une périodicité de 15 ans entre les générations régnantes.

maladie, amende à verser en cas d'adultère, etc.). Au plan politique, l'initiation au sein de la classe d'âge confère une formation et des fonctions politiques spécifiques. Les membres d'une même classe d'âge sont les principaux partenaires de la vie politique du village. L'individu parle au nom de sa classe d'âge. Chaque classe d'âge assure une fonction politique pendant une période déterminée et la rétrocède à une autre. L'élément matériel le plus représentatif de la génération régnante est le tambour. C'est avec le tambour que l'on consacre une nouvelle génération. Il y a autant de tambours que de classes d'âge baptisées dans un village.

Le village est constitué d'une communauté de proches parents liés par une double filiation matrilinéaire et patrilinéaire (Adu, 1974:54). Selon cette double filiation, l'enfant appartient à son père par l'éducation et à sa mère par l'héritage. Cette cellule de base ou *goto* se répartit au sein de 9 'phratries' : Kwè, Bidjan, Yopugon, Nôkwa, Songon, Bôbô, Diopo, Bya et Niangon. Ces villages sont tous devenus, du fait de l'urbanisation, des quartiers et des sous-quartiers de la ville d'Abidjan : Adjamé, Yopougou, Niangon, Abobo, etc.

Le pouvoir politique des Ébrié est lié aux générations. Ce sont celles-ci qui se succèdent au pouvoir selon les cycles de règne de chacune d'elles. Celles-ci sont sujettes aux vicissitudes de leur environnement.

II. MUTATION DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE

Parmi les graves problèmes qui préoccupent les sociétés africaines en général et la Côte d'Ivoire en particulier, celui de la chefferie traditionnelle retient l'attention des observateurs en raison de son ampleur et des passions qu'il suscite. Les transformations qu'elle subit ne date pas d'aujourd'hui. Amorcées dès les premiers contacts avec les colons Européens, elles se sont accélérées en 1980 pour connaître, avec le coup d'Etat de 1999 une mutation radicale.

1. La chefferie pré-coloniale : la divinité royale

Avant la pénétration coloniale, le pouvoir royal était d'origine divine. La monarchie, régie par ce texte « ananganman djira gblembgi » affirme l'origine divine de la royauté. Et ce pouvoir se matérialise par des symboles. Le tabouret, symbole du pouvoir religieux, le dja, symbole du pouvoir économique et le sabre ou cimenterre symbole du pouvoir politique et militaire. Animistes, les Ébrié attribuent aux êtres et aux choses de la nature un principe de vie. Les symboles royaux de même que d'autres objets comme le tambour des générations actualisent le pouvoir du roi. Chef religieux, il rend un hommage à l'esprit de leurs ancêtres avec ces symboles sacrés. Son pouvoir est divin (Niangoran-Bouah 1969:82). Quel qu'il soit, le chef est respecté aussi bien par les riches que par les pauvres, par les grands comme par les petits. Ils le vénèrent, lui obéissent parce qu'en le faisant, ils se sentent en liaison avec leur tradition, plus près de leurs ancêtres dont ils demeurent rattachés jusqu'à la mort. L'organisation et la gestion des hommes tirent leur fondement

de ce pouvoir divin. C'est pour cette raison que le chef est considéré comme un Dieu, il est d'essence divine quand il légifère. Le chef de village remplit des fonctions politiques, juridiques et religieuses. Son jugement est sans appel. Garant et gardien des terres du village, « c'est également lui qui entérine la décision de tout villageois propriétaire cédant une parcelle de son domaine foncier à un étranger »¹⁴. Il est chargé de l'application des règles confirmées par la tradition. Il est le dernier recours lorsqu'il s'agit de rendre la justice. Le chef partage, avec les membres de sa génération, le pouvoir exécutif par les consultations qu'il tient à chaque occasion d'une décision importante à prendre. Il est, de ce fait, investi du pouvoir de déclarer la guerre et d'engager les guerriers dans les batailles. En cas d'insuffisance d'effectifs, les générations suivantes sont enrôlées pour verser leurs effectifs dans la bataille, mais selon une préséance qui tient toujours compte de l'ordre des naissances, les plus âgés étant retenus par priorité (Ahui, 1988:127).

D'autres entités aident le chef dans l'exercice du pouvoir : le conseil des anciens, *nkpomanã*, le conseil de famille ou de clan ou *amãdo* et les membres de la catégorie d'âge chargé de la défense et de la sécurité du village. Le comité chargé de la défense du territoire est dirigé par le plus valeureux des guerriers, le *Taprognan*. Le conseil des anciens regroupe des personnes bien au fait des coutumes du village et qui se distinguent par leur sens élevé de la justice.

14- Niangoran-Bouah, idem, p. 82

Il assiste le chef dans la gestion des affaires locales. Les décisions politiques du conseil des anciens ne sont communiquées à l'ensemble de la population que dans le cadre des *amãdo*. Ce modèle de gestion a perduré jusqu'à l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, période à partir de laquelle il a subi d'autres mutations.

2. L'administration coloniale : le chef de village et le commandant de cercle

La complexité des changements vécus par la chefferie traditionnelle des Ébrié ne peut s'appréhender sans la connaissance de ses rapports avec la colonisation. En effet, les premières mutations s'opèrent avec l'arrivée des Européens notamment les Français sur les côtes ivoiriennes. L'exploitation des ressources naturelles (cacao, café, hévéa, ananas, bois, etc.) s'effectue par l'organisation préalable de la colonie sous la conduite de Bouët-Willamez. Il sera suivi dans cette voie par Baudin, Fleuriot de Langle, Montlouis, Verdier, Treich-Laplène et Binger. Pour ce faire ils conclurent une multitude de traités de protectorat, d'amitié et de commerce avec les chefs de villages. Ainsi, « afin d'engager les Noirs à observer ces accords, le Gouvernement français leur allouait périodiquement une redevance coutumière évaluée en monnaie européenne, mais généralement payée en nature » (Amon d'Aby, 1958:22).

Une nouvelle administration à laquelle les chefs sont intégrés est mise en place. L'arrêté N° 3206/BP du 10 octobre 1934 leur confère de nouvelles attributions. Selon cet arrêté, en plus du

maintien de l'ordre qu'il garantit, « le chef et les habitants du village doivent satisfaire à toutes les obligations imposées par les autorités en ce qui concerne l'application des règlements administratifs. Le chef de village fait assurer dans les cas urgents l'exécution des réquisitions, le transport des courriers rapides (administratifs ou judiciaires), la remise des convocations ». Cette mesure prise par le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire est appliquée dans tous les villages de la colonie.

Les chefs traditionnels sont transformés en courtiers, intermédiaires obligatoires entre les marchands européens et les producteurs et consommateurs de l'intérieur du pays. Ainsi les chefs de villages faisaient de longues et pénibles marches de plusieurs dizaines de kilomètres à pied pour se rendre au chef-lieu de circonscription administrative. Les nouvelles fonctions de la chefferie sont d'autant plus contraignantes que la plupart des chefs sont d'un certain âge qui ne leur permet pas de fournir des efforts physiques intenses. D'où l'apparition d'une entité nouvelle dans la structure du pouvoir politique : l'*akubeote*. Il est le plus jeune chef du village. Il est désigné par le chef et son conseil. Il exerce son autorité par délégation de pouvoir par le chef. Mais on pourrait plutôt parler de nos jours de fonction de chargé de mission. C'est en effet ce jeune homme qui, du fait de sa vigueur représente le chef au cours des séances de travail que les chefs avaient avec le commandant de cercle. Il est aussi chargé de porter le courrier et les autres messages urgents qui nécessitent les déplacements du chef. Mais il convient à

ce niveau de rappeler que le pouvoir était réellement détenu par le Nanan (le chef).

L'arrêté de 1934 fixe également le cadre du choix du chef dans la mesure où la désignation du roi est validée par la nomination de l'administrateur commandant le cercle sur proposition d'une "commission villageoise". Mais le commandant de cercle a le pouvoir discrétionnaire de désigner ou destituer un chef. Comme on peut le constater, le chef tire son pouvoir de l'autorité accordée par le commandant.

3. A l'école des chefs ou les tentatives

d'occidentalisation de la chefferie Ébrié

Devant les impératifs de développement de la colonie, l'administration constate la nécessité de mieux encadrer la chefferie traditionnelle. Le gouverneur Carde met l'accent sur cette urgence parce que selon lui « la collaboration des chefs s'impose à nous comme un devoir et une nécessité ... C'est par l'intime association de tous les éléments d'autorité épars dans le pays, c'est par une interprétation continue des méthodes, des mentalités, des intérêts que nous parviendrons plus sûrement à guider vers des destinées plus hautes, les peuples qui se sont confiés à notre tutelle ». Dès lors l'administration coloniale met l'accent sur la formation des chefs et des auxiliaires. En 1893, le gouverneur De la Motte fonde à Saint Louis une école des chefs et des interprètes. Il s'agissait pour lui d'imprégner « de civilisation française les cerveaux des jeunes gens pris dans un milieu que la tradition atavique locale entoure de considérations, pour en faire plus tard les

collaborateurs actifs du *commandant territorial* ». Il s'agissait, au bout du compte de diffuser, par la langue française les fondements d'une gestion moderne de la colonie (Touré, 1988:118-119).

Cette école a connu des fortunes diverses. Détachée de l'école normale le 7 novembre 1907, elle fut fermée le 9 juin 1909, puis reprise le 27 mars 1922 pour être définitivement supprimée le 13 octobre 1927 par un arrêté du gouverneur général. Il était reproché à cette école d'éloigner les fils des chefs et des interprètes (appeler au commandement) de leurs provinces. En outre l'échec de cette école découle du fait que les chefs Ébrié refusaient de confier leurs enfants à des personnes étrangères d'autant plus que cet éloignement entraînait la progéniture dans un pays dont les parents n'avaient aucune notion. Parfois devant la menace du gouverneur De la Mothe les chefs se saisissaient des enfants de leurs sujets et les envoyaient dans cette école. Ainsi ils procédaient à une sorte de substitution de personne pour faire croire au gouverneur que ces ordres sont exécutés. Cette stratégie de contournement a permis à de nombreux enfants d'esclaves de bénéficier de l'enseignement de l'école coloniale.

De plus, l'échec de cette politique est dû au mépris de certaines règles coutumières relatives au fonctionnement des générations. Certains chefs n'approuvaient pas les choix qui se portaient sur les plus jeunes qui, au lieu d'aider leurs aînés dans la réalisation de travaux d'intérêt général, étaient envoyés « paresser » à l'ombre des arbres, des tentes

et des hangars avec les Blancs. Les aînés s'en trouvait frustrés et en faisaient part à leurs parents qui n'hésitaient pas à prendre des mesures punitives à l'égard des plus jeunes.

A cela s'ajoute les effets de la vision unitaire que les colons avaient des sociétés africaines. La connaissance de certaines aires culturelles conduisait à des généralisations hâtives dans leur manière d'aborder les populations (Centre culturel du monastère bénédictin de Bouaké, 1984:224). D'où la tendance à traiter les Ébrié dans le prisme des pratiques coutumières des autres peuples Akan. D'autres tentatives de formation de la chefferie seront entreprises sans succès par le gouverneur Carde. Les chefs récalcitrants, faibles ou indésirables sont renversés et remplacés par des auxiliaires : interprètes, gardes de cercle, etc. Cette action de pacification est menée d'une main de fer par Angoulvant entre 1907 et 1915. Le projet de réorganisation de la chefferie traditionnelle a abouti à des tentatives de formation des chefs. L'échec de cette mesure consacre pendant une longue période le règne des chefs analphabètes.

IV. LA CHEFFERIE FACE AUX NOUVELLES CONTRAINTES DE L'URBANISATION

La gestion de la chefferie traditionnelle se poursuit après le départ des colons. L'Etat indépendant met en place de nouvelles dispositions pour l'encadrer. Le nouvel État qui s'est inscrit dans la continuité du mode de gestion hérité de la période coloniale, a restructuré et renforcé le système économique dominé par l'agriculture de rente dont les

activités sont concentrées dans la zone forestière du sud (Akindès, 2003:32). Les chefs illettrés issus des masses paysannes ont presque tous disparus au profit d'une nouvelle génération. Si le processus de décentralisation adopté vise à conférer aux collectivités décentralisées une autonomie dans la gestion des affaires locales, il n'en demeure pas moins que la faible marge de manœuvre qui leur est offerte se transforme en champ de bataille. Les nouveaux chefs de village, plus instruits que leurs prédécesseurs rentrent en compétition avec d'autres concurrents : l'État et les nouveaux acteurs du développement local.

1. Urbanisation de la ville d'Abidjan et étranglement des populations Ébrié

La petite bourgade de pêcheurs estimée à 1.400 habitants en 1912 est aujourd'hui une métropole évaluée à 2.877.948 habitants en 1998 et représente 44,1% de la population urbaine et 18,7% de la population totale de la Côte d'Ivoire. Selon le dernier recensement de l'INS, la capitale économique de Côte d'Ivoire connaît un taux d'urbanisation de 95,8%. En 2006, sa population était évaluée à 5.060.858 habitants. Elle est le principal pôle de concentration démographique du pays. Au niveau des flux inter-régionaux, entre 1997 et 1998, la ville d'Abidjan a accueilli la plus grande vague d'immigrants avec 92.018 personnes (INS, 1998:76). La population est inégalement répartie sur le territoire national, avec 78% occupant 47% du territoire national dans le sud forestier contre 22% de la population sur 53% de

la superficie du territoire national dans la zone de savane (Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la planification du développement, 2002).

De 1955, date du premier recensement de la ville (120.000 à 125.000 habitants) à 1975, date du recensement général de la population, le taux d'accroissement annuel moyen dépassait les 10%. De 17.000 habitants en 1934 à 550.000 personnes en 1970, la population abidjanaise passe à 1.750.000 en 1981 (Direction de la statistique, 1982:17). Le critère urbain en Côte d'Ivoire s'applique aux villes de plus de 10.000 habitants, et à celles comprises entre 4.000 et 10.000 personnes dont le nombre de chefs de ménages occupés dans l'agriculture est inférieur à 50%. Abidjan n'a donc pas échappé au processus de création urbaine que la colonisation a mise en place et qui sera suivi par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Le développement économique et la modernisation des infrastructures (routiers, logements, construction de barrages hydro-électriques, hydro-agricoles, construction d'usines agroalimentaires et pastoraux, etc.) expliquent la croissance exponentielle de la taille de la population abidjanaise. Le transfert de l'ancienne colonie Grand-Bassam qui n'offrait pas de bonnes conditions de vie scelle le sort d'Abidjan qui permettait des possibilités de créer un port intérieur et de bâtir une ville salubre dans l'une de ses baies. Les conclusions de la mission Houdaille (1897-1899) ouvrent la voie au démarrage des travaux du chemin de fer en 1903. C'est le début d'un vaste mouvement de vagues

migratoires internes (des villes de l'intérieur vers Abidjan) et externes (les populations étrangères notamment de la Haute-Volta¹⁵, du Mali et du Ghana). La population des migrants étrangers est évaluée à 40% en 1975. Les travaux entamés entraînent, à partir de 1904 le déplacement des villageois Ébrié sur le site et l'aménagement d'une aire destinée à l'implantation des entreprises commerciales. Le village Anoumabo, alors situé dans l'actuelle rue du commerce est transférée en 1905 de l'autre côté de la lagune entre le pont Houphouët Boigny et le palais de la culture.

D'autres mouvements suivent et concernent les villages de Santé et Locodjoro. En 1929, une ordonnance d'expulsion déloge des travailleurs africains pour installer des Européens. Au bout de ces aménagements les Ébrié sont regroupés à Anoumabo, Adjamé et sur les terres que leur a laissées l'administration coloniale au nord des camps militaires. Le 29 novembre 1920, le conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française (AOF) prend la décision officielle de faire d'Abidjan le Chef-lieu de la colonie. Mais Abidjan doit son essor au percement du canal de Vridi (de 1951 à 1956) qui mettait en valeur la lagune qui porte le nom des populations autochtones : les Ébrié.

Entre 1960 et 1980 avec l'application d'un modèle économique marqué par l'agriculture d'exportation, la Côte d'Ivoire connaît une croissance économique forte. Puisque le moteur de cette réussite

15- Actuel Burkina-Faso.

économique se situait dans la zone du sud, c'est donc naturellement que le système de distribution bien que volontariste des fruits de la croissance sera inégalitaire dans sa répartition sociale et territoriale (Akindès, 2000:76). Les options économiques se conjuguant avec des choix politiques auront pour effet de créer des disparités dans l'aménagement du territoire et l'émergence de rapports inégalitaires dans la redistribution sociale des retombés.

Le développement de l'économie de plantation dans les zones du sud du pays en précipitant les inégalités entre nord et sud entraîne surtout une reconfiguration des situations démographiques et des rapports sociaux entre groupes ethniques tels qu'on pouvait les lire aux différentes périodes du peuplement du territoire de l'actuelle Côte d'Ivoire. En effet, La zone forestière au sud voit la concentration des hommes, des activités et des revenus. Elle a une densité de population trois fois plus élevée qu'au nord et le revenu moyen y est 2,2 fois supérieur. Les aires dites de savanes reçoivent la portion congrue du revenu national d'autant plus que près de 70% de ce revenu sont distribués dans ou par l'intermédiaire du milieu urbain, dont 22% à Abidjan (SEDES, 1984:83) et que les villes du nord ne regroupaient pas plus de 20% de la population citadine (Dubresson, 1986:143).

Comme nous l'avons montré plus haut, le système d'exploitation mis en place par la colonisation va ordonner le sens du flux migratoire selon les besoins de main-d'œuvre qu'exigent les cultures

industrielles. On a assisté alors à des mouvements migratoires du nord vers les zones Sud. Ces mouvements ont impliqué un déplacement important des populations ivoiriennes du nord (malinké, sénoufo) et du centre (baoulé) vers les zones économiques du sud comme Abidjan. Mais ils ont également impliqué les populations venant de pays limitrophes (Burkina Faso, Mali, Guinée) dont la plupart présentent des similitudes culturelles avec plusieurs populations ivoiriennes. On peut également déduire de ces mouvements migratoires économiques, la forte concentration démographique des populations étrangères et nationales dans les nouvelles zones de grande production agricole (Sud-Comoé, Bas-Sassandra, Moyen-Cavally, Moyen-Comoé, Haut-Sassandra). Mais ces migrations ne se font pas seulement en direction des zones rurales. Elles couvrent également les centres urbains. Dans ces zones, les grands chantiers urbains et l'activité commerciale influencée par le développement des cultures de rente attirent les populations du nord, du centre, du sud-ouest (bété) mais aussi africaines (dahoméen, sénégalais, togolais, malien, burkinabé, guinéen, etc.). Ces mouvements migratoires vers les zones urbaines prennent de l'ampleur sous l'impulsion du développement de l'économie après l'indépendance.

En outre, l'intensification de la culture du cacao et du café a nécessité un afflux massif de main-d'œuvre avec pour conséquence le défrichement de vastes espaces de forêt. L'économie de plantation a impulsé une forte mobilité du travail avec le déplacement vers le sud et l'ouest, à mesure qu'avancait le « front pionnier », de travailleurs baoulé, sénoufo, ma-

linké ainsi que de Burkinabé et Malien. Ce mouvement incité et entretenu¹⁶ des travailleurs allochtones est encouragé par la perspective de rémunération sous forme de cession de terres par les autochtones. Cette situation était d'autant plus attrayante qu'en l'absence de véritable code foncier ou de loi restrictive sur l'immigration, l'accès au foncier tenait dans le slogan lancé par le président Houphouët-Boigny : « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Aussi a-t-on assisté à une pérennisation de la propriété foncière par les groupes de migrants car l'accès à la terre et à la main-d'œuvre reposait sur les réseaux liant les pionniers (allochtones et allogènes) à leur société d'origine. Les nouveaux arrivants, une fois devenus propriétaires, emploient à leur tour des travailleurs migrants espérant accéder à la propriété foncière. La force de travail attirée a été mise à profit car en effet, il existe une corrélation entre l'accroissement démographique et les accroissements des productions pérennes. En 1955 et 1965, la population s'élève ainsi de plus de 6% par an et les productions en 1960 et 1970 augmentent respectivement pour le café et le cacao de 3,3% et 4,5% (Balac, 1997:110).

16- Avec l'introduction du café et du cacao à la fin du XIX^{ème} siècle, la nécessité d'obtenir une main-d'œuvre importante incite les colons, au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle à acheminer de force, des régions de savane ivoiriennes et des colonies sahéliennes du Nord, des travailleurs vers leurs plantations du Sud. Avec l'abolition du travail forcé, les planteurs ivoiriens détournent cette main d'œuvre « libérée » à leur profit. La nouvelle force politique qu'est le PDCI-RDA, collaborant déjà avec l'administration coloniale dans les années 50 va perpétuer le système d'acheminement de la main d'œuvre ; notamment celle fournie par le Burkina Faso. Le SIAMO (Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la Main d'Oeuvre) est mis en place à cette époque.

Comme conséquence, dans un premier temps, la concentration démographique dans ces zones a entraîné une pression sur les ressources forestières dont la disponibilité a été sérieusement entamée depuis l'indépendance en 1960. On est passé de 12,5 millions d'hectares en 1960 à moins de 3 millions dans le milieu des années 1990 (Hugon, 2002:12). Dans un second temps, l'afflux et l'établissement massif de migrants dans les zones forestières telles que le centre-ouest du pays et la forte colonisation agricole qui s'en suit vont occasionner des conflits qui se sont manifestés aussi bien sur les droits fonciers que sur les modes de cohabitation entre les différentes communautés¹⁷.

Le mouvement des populations vers Abidjan s'est accéléré avec le déclenchement de la crise militaro-politique du 19 septembre 2002. Le nombre de personnes déplacées est estimé à 709.377¹⁸ dont 69% installées dans le département d'Abidjan.

Devant l'extension rapide d'Abidjan, les opérations de développement se heurtent à l'hostilité des Ébrié. Celle-ci entraîne la disparition des terres cultivées par les Ébrié voire la disparition pure et

17- Les conflits entre autochtones de l'Ouest et migrants baoulé furent alors plus marquants (notamment à la fin des années 60 entre des baoulé et des bété de la région de Gagnoa, en 1985 entre Niaboua et Baoulé dans la région de Zoukougbeu, durant les élections de 1990 et 1995 entre migrants baoulé et autochtones bété, gouro et dida (cf Chauveau J-P., Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire, in Politique africaine n°78, 2000, p 94)

18- Enquête sur les conditions de vie des personnes déplacées interne et leurs familles d'accueil en Côte d'Ivoire. ENSA, M.S.S.S.H, FNUAP, 2005.

simple des villages. L'extension de la ville s'opère par incorporation de terrains ruraux régis jusqu'alors par des pratiques foncières spécifiques, il en résulte une complexité accrue en matière de propriété foncière. Même s'il y a compensation, la modification du cadre de vie et ce qui est considéré à tort ou à raison comme une spoliation sont de plus en plus mal acceptés. Chaque village dispose d'une réserve foncière (Haeringer, 1977:23). Le phénomène de marginalisation des autochtones au sein de leur village est bien entamé, et ce d'autant plus que l'on se rapproche du centre de l'agglomération. Résidents des villages ou non, ils sont restés maîtres chez eux, leur pouvoir sur le foncier étant toujours très fort. La résistance des Ébrié à l'urbanisation galopante est également le fait de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de chefs, plus instruits que les anciens.

2. Emergence d'une nouvelle élite de chef et crise de la royauté chez les Ébrié

Depuis quelques années, on assiste à l'accession de nouveaux chefs à la tête des villages Ébrié. Contrairement à leurs aînés, Ils sont tous instruits parce qu'ils ont été formés dans les écoles de formation de type occidentale. Ce sont, pour la plupart, des cadres de l'administration publique ou privée à la retraite : officiers des Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI), députés, journalistes, pharmaciens, enseignants du secondaire, médecins, Ambassadeurs, Ministres, etc. La nature de la chefferie va changer avec ces nouveaux chefs. L'arrivée de ces hommes

dans le champ politique va modifier le pouvoir traditionnel des chefs Ébrié. Ces "lettrés" vont constituer une nouvelle élite de haute bourgeoisie pour tisser, à l'occasion, des rapports clientéliste avec un environnement socio-économique marqué par le libéralisme économique (Ekanza, 2005:139-140). Ils circulent entre deux identités qui leur permet de s'intégrer à l'économie de marché et, en même temps, d'en imposer aux autres de leur communauté d'origine par l'instruction qui les revêt d'un capital de crédit qu'ils exploitent habilement.

Membres influents de leurs générations du fait de leur fonction de cadres, ils se reconvertissent en chefs traditionnels à la retraite. Cette situation est d'autant plus aisée que la plupart de leurs congénères ont été presque tous formés à l'école occidentale. Même si une minorité n'a que le niveau primaire, il n'en demeure pas moins que leur proximité sinon le rapport intime qu'ils entretiennent avec la capitale qui se trouve être leur village est très fort. Ce sont les résidents naturels de la ville d'Abidjan. Cette ville, chef lieu de la région des Lagunes¹⁹ est la mieux scolarisée. La région des Lagunes regroupe la plus forte proportion des élèves du pays (37,1%). En effet,

19- La Côte d'Ivoire est répartie en 19 régions administratives : la région du Denguélé, la région des Savanes, la région du Zanzan, la région du Worodougou, la région de la vallée du Bandama, la région des 18 montagnes, la région du Bas-Sassandra, la région du Haut-Sassandra, la région des Lacs, la région du Marahoué, la région du N'Zi-Comoé, la région du Moyen-Comoé, la région du Moyen-Comoé, la région du Sud-Comoé, la région du Fromager, la région du Bafing, la région du Sud-Bandama, la région de l'Agnéby et la région des Lagunes.

le tiers des élèves du pays réside dans la région des Lagunes. Cette situation s'explique par le fait que la quasi totalité des grandes écoles et des universités sont dans la ville d'Abidjan.

L'urbanisation accélérée de la capitale de Côte d'Ivoire exacerbe les crises au sein de la communauté villageoise Ébrié. Les tentatives de l'État pour maîtriser ce processus semblent renforcer les antagonismes (Ministère du Plan, 2000). Au contraire, les tensions se renforcent et se cristallisent autour de la terre qui devient un enjeu stratégique pour conquérir, renforcer ou maintenir le pouvoir. Les conflits autour du foncier sont alimentés par le contexte de violence qui anime le champ politique qui, depuis les années 1990 a fait intrusion dans cet espace (Vidal, 2003:170).

Avec l'explosion démographique et l'accélération de l'immigration de nouveaux résidents ou non du fait de la guerre à Abidjan, les filières de production et de gestion de la terre se complexifient davantage. En effet, la guerre a révélé la volatilité de l'investissement foncier hors des frontières de la ville d'Abidjan. Tous les cadres qui ont été expropriés de leurs biens fonciers (domiciles abandonnés, maisons en construction ou terrains vierges) par les rebelles et leurs associés dans les villes de l'intérieur ont pris conscience de la nécessité d'être propriétaire terrien dans la capitale qui offre plus de sécurité. D'où la ruée que l'on a observée sur les projets immobiliers à Abidjan depuis septembre 2002.

L'attrait exercé par Abidjan dans ce contexte de guerre est assez intéressant. On peut parler de situation paradoxale. Car, dans la situation de vie « équilibrée » (avant leur déplacement) qui était la leur, ces populations vivaient dans des régions où le niveau de vie était inférieur à celui de la ville d'Abidjan, et voilà que à la suite de leur déplacement - déplacement qui implique à la fois des souffrances morales et la perte de biens (« déséquilibre ») – elles « choisissent » de se trouver dans un contexte où le pouvoir d'achat est plus élevé que leur zone d'habitation précédente. La perception de la ville d'Abidjan a été modifiée à la suite du conflit militaro-politique de 2002. Abidjan fonctionne maintenant comme une ville forteresse, ville refuge qui « a chassé les rebelles aux premières heures de la guerre *et où aucune rébellion ne peut prospérer* » (Bossart, 2005:72). A ce mouvement de populations ivoiriennes, s'agrègent celles des non ivoiriens dont la demande d'acquisition de terres suscite des réactions nationalistes. La thèse de l'invasion étrangère meuble les discours d'une frange des autochtones (Moya, 2006:206; Conseil économique et social, 2000:70).

La guerre a coïncidé avec une « ruée vers la terre des Ébrié ». Les acteurs ou plutôt les investisseurs sont nombreux allant du citoyen lambda aux grosses entreprises en passant par les ONG. L'Etat lui-même n'échappe pas à cette fièvre dans la mesure où, comme les chefs locaux, il est accusé d'expropriation sauvage. Dès lors des projets d'acquisition

de terrains menés par des particuliers ou des personnes morales s'accélèrent. Les entreprises du secteur privé et du public qui cherchent des terres pour assurer à leurs employés la garantie d'un domicile à la retraite souscrivent à des promotions immobilières. Le secteur immobilier est "juteux". Les entreprises immobilières apparaissent et se multiplient sur le marché. La pression foncière exercée par ces nouveaux investisseurs fait exploser le marché de l'immobilier à Abidjan. Mesurant tout le bénéfice qu'ils peuvent tirer de cette opportunité certains membres de la communauté villageoise Ébrié se lancent dans la spéculation foncière transformant Abidjan en ville-marché (Baron, 2004:96).

La situation de la chefferie Ébrié est complexe. Ces villages qui se sont métamorphosés en quartiers entretiennent des rapports contradictoires avec l'Etat. Considérés comme des victimes au début du développement de la ville d'Abidjan, les Ébrié ont su profiter de la situation pour occuper des postes de hauts cadres dans l'administration. Sur l'ensemble des 10 communes qui composent l'agglomération d'Abidjan, ils ont obtenu en 1980 sept sièges de député, six mairies et ils conservent encore le District de la capitale. Le Gouverneur du District de même que le maire du quartier "chic" de Cocody (qui abrite l'ensemble des domiciles des diplomates en poste en Côte d'Ivoire) sont Ébrié. Ce pouvoir politique s'appuie en partie sur la maîtrise foncière des quartiers et sur des stratégies d'alliance avec d'autres communautés comme les Malinkés (Dubresson et al., 1987:101). Avec les autres ethnies du groupe

Akan, ils représentent 50% de la classe politique ivoirienne (Langer, 2005:31). L'hégémonie des Ebrié dans l'aire politique abidjanaise renferme également les ferments de sa faiblesse.

La chefferie traditionnelle est traversée par des crises qui se déclinent à deux niveaux. D'une part, les chefs sont mêlés à des scandales, notamment, la mauvaise gestion des ressources de la communauté. D'autre part, les interventions des partenaires au développement (l'Etat et les organisations non gouvernementales spécialisées dans le développement communautaire) dans la gestion des affaires locales sont mal appréciées. Les villages urbanisés d'Abidjan sont devenus des arènes, des hubs de pouvoir. Le Lieutenant-colonel Julien Angoh Aboya, chef de village d'Aboboté a été destitué au profit de Samuel Ahouné Amahou le 18 avril 2006 par la génération Dougbô²⁰. La génération Gmandô au pouvoir depuis 1990 et dont le mandat a expiré en décembre 2005 refuse de se conformer au principe de l'alternance demande une rallonge supplémentaire de deux ans à leurs successeurs que sont les Dougbô contrairement aux textes qui les régissent.

Ce refus de respecter les règles traditionnelles de transfert de pouvoir a entraîné des troubles dans le village. Les activités économiques ont connu un ralentissement du fait de l'insécurité née de cette crise. Les Abidjanais résidents au quartier de la Riviera et de Cocody n'ont pas pu travailler pendant plus d'une demi-journée. C'est l'intervention d'un

20- Le Temps, N° 903 du lundi 24 avril 2006.

escadron de la gendarmerie nationale qui a mis fin à cette situation. Le chef du village d'Akouédo, Adja Jean est accusé d'avoir vendu un domaine de 24 ha (Akouédo Riviera Palmeraie Euphrata) à trois acquéreurs : deux cadres du village et à la société immobilière Les Lauriers²¹. Dans le courant de février 2006 des agents collecteurs de la mairie de Marcory qui venaient encaisser les taxes municipales ont été stoppés par des loubards qui auraient été recrutés par la chefferie. Cela « sous le prétexte que la mairie n'a pas le droit d'encaisser les taxes. (...) Pour la chefferie, c'est son village. Par conséquent aucune personne ne peut venir taxer les commerçantes »²². L'incitation au trouble à l'ordre public, la pratique du faux et usage de faux, la vente illicite de terrains et le non-respect de l'alternance des générations dans la gestion des villages sont quelques vecteurs déclencheurs de conflits dans les villages.

3. Tentatives de stabilisation de la chefferie par l'État

Les autorités administratives se sont déjà penchées sur les soubresauts qui animent la chefferie traditionnelle Ébrié. Face à ces crises qui débouchent sur des destitutions de chefs voire des destructions de biens et des violences sur des personnes, l'État ivoirien a pris un train de mesures. Le Président de la République, par la voix du Ministre de l'intérieur s'adresse aux préfets et sous-préfets dans la circulaire N° 20/INT/DGAT daté du 12 novembre 1997 en ces termes « Le chef de l'Etat m'a fait part de son souci de voir demeurer stables les structures

21- Le Front, N° 1174 du 30 mars 2006.

22- Le Temps, N° 867 du vendredi 10 mars 2006.

des chefferies villageoises et demande de mettre un terme à ces errements ». Pour ce faire « je vous demande instamment de tout mettre en œuvre pour qu'ils soient en mesure d'accomplir leur mission sans être entravée par les agissements malveillants ou les *dénonciations fantaisistes d'irresponsables guidés le plus souvent par des ambitions ou des intérêts personnels. Vous disposez, à cette fin, de tous moyens juridiques adéquats* ». Cette circulaire traduit la volonté politique de l'État d'encadrer sinon de protéger le pouvoir des chefs traditionnels en difficulté.

Mais l'intervention de l'État dans les affaires villageoises avait commencé bien avant la diffusion de cette circulaire. Amorcée sous le Président Félix Houphouët Boigny, elle a été au cœur des préoccupations de son successeur Henry Konan Bédié. Ainsi « de ce point de vue, il paraît souhaitable que soit étudié un nouveau partage des compétences entre l'Etat et les collectivités locales (...) et une restructuration des communautés villageoises dans la prospective d'une meilleure intégration aux structures d'un Etat moderne »²³. Le projet de l'Etat est donc d'intégrer les communautés au mécanisme de gestion moderne des ressources des collectivités territoriales. Il s'agit de la terre et des ressources halieutiques générées par l'énorme plan marin qu'offre la ville d'Abidjan.

Depuis quelques années la fonction de chef attise les convoitises, ceci d'autant plus qu'« être chef

23- <http://greencountries.net/textesetlois?tl=50>

en pays Atchan, c'est gérer des millions de fcfa »²⁴. A Abidjan le logement moderne procède de deux filières de financement, l'une publique et destinée à répondre à la demande des économiquement faibles vise la construction d'habitats sociaux, l'autre privée varie selon le pouvoir d'achat du demandeur. Dans tous les cas de figure les deux acteurs majeurs sont l'Etat et la chefferie Ébrié. L'attribution des terres se fait par l'intermédiaire d'une commission nationale d'attribution. La procédure de l'immatriculation, qui aboutit à l'obtention d'un titre foncier pour les lotissements administratifs : constitution d'un dossier technique et arrêté de concession provisoire, obtention d'un permis de construire, constat de mise en valeur qui donne accès à l'arrêté de concession définitive et au titre foncier. Les lotissements publics sont soumis à l'obtention d'une simple lettre d'attribution considérée comme garante de la sécurité foncière. Mais une lettre d'attribution provisoire ne permet pas d'engager la procédure d'immatriculation ; la vente de la parcelle, mais aussi la construction dans certains cas n'est pas autorisée. Cette légalité définie comme temporaire par l'administration est interprétée par les attributaires des parcelles comme un accès à la terre selon un processus légal. Mais ce cadre légal est contourné par les attributaires qui, rentrés en possession de leurs lettres engagent des travaux sur les terrains acquis. Enfin les lotissements privés ou les constructions sur terrains non lotis ne donnent lieu à aucun document émanant de l'administration ;

24- <http://francisvedan.centerblog.net/5307385-SAM-Etiasse-%C2%AB-Le-chef-de-village-qui-partage-de-l-argent-je-le-destitue-%C2%BB>

entre le vendeur et l'acheteur est cependant signé un acte de vente en présence de témoins.

Ainsi, l'accès à la propriété foncière est placé sous le régime de l'immatriculation qui se décline en trois formules juridiques : la concession provisoire pure et simple, la concession provisoire sous réserve du droit des ayants droits et le permis d'occuper. Le droit ivoirien moderne s'inscrit dans le cadre de la sécurisation foncière posée comme condition de développement par les Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par les institutions de Brettons Woods (Banque mondiale et Fonds Monétaire Internationale). Ces institutions précipitent la terre considérée comme un bien inaliénable, non marchand, dans les étales de la spéculation foncière. Or la terre dans les sociétés d'hier n'a jamais fait l'objet d'un droit de propriété individuelle. Elle appartient à la collectivité avec les droits du premier occupant. Cette terre est aussi considérée comme une divinité chtonienne inaliénable ni vendable. Elle est source de vie car elle met en lien les vivants eux-mêmes et entre les vivants et les morts ; l'homme est un microcosme de l'innombrable fils que tissent les choses et les êtres entre eux. L'homme a un droit d'usage et non de propriété sur la terre. Appartenant donc aux hommes et aux dieux, les premiers n'ont pas le droit de la souiller avec leur sang (par la guerre et les autres conflits) ou de la vendre comme un vulgaire produit marchand.

Pour les logements économiques, chaque société immobilière présente la liste des demandes enregistrées, pour les terrains urbains, les demandes sont

adressées au Domaine urbain et soumises à la commission présidée officiellement par le ministre de la construction et de l'urbanisme. L'État garde ainsi le monopole de toutes les attributions de terres urbaines (Cohen 1974, Fauré Y.A et Médard J. F, 1982). La politique d'attribution des terres aux demandeurs s'est politisée et des terrains et des logements ont été détournés par des cadres Ébrié et les chefs²⁵. De 1963 à 1980 les attributions de terres se sont faites sur la base de relations financières, politiques, familiales et ethniques (Dubresson et al., 1987:216-217). La procédure, complexe, lente et coûteuse emprunte les « couloirs » du parti unique : le Parti Démocratique Ivoirien (PDCI). Au cœur de cet itinéraire d'acquisition de ressources foncières se trouvent les propriétaires coutumiers dont le double objectif est de s'enrichir en préservant la survie de la communauté et de son patrimoine de l'urbanisation sauvage. Cette résistance de la communauté villageoise dirigée par les chefs entraîne l'ouverture d'une filière parallèle d'attribution du foncier à Abidjan (Leimdorfer 1999, Yapi-Diahou 1985, Haeringer 1984). L'action des propriétaires coutumiers est située en amont de celle de l'État, soit que la puissance publique ait déjà réalisé le plan d'urbanisme mais n'ait pas encore exécuté les lotissements, soit que le plan n'inclut pas encore le secteur concerné. Les délais d'application des projets étatiques laissent place à la spéculation.

25- L'un des derniers scandales seraient le détournement de la faramineuse somme de 900 millions de FCFA versé par l'État à la chefferie du village Anonkoua Kouté pour la construction d'un camp pour loger les forces ousiniennes. Depuis 2015, le chef de village est menacé de destitution pour avoir détourné 500 millions.

L'Etat circule entre les décisions et les non-décisions caractérisées par un code domanial qui peine à être adopté du fait des enjeux en présence.

Le Préfet du département d'Abidjan a une nouvelle vision pour apporter des solutions au problème de la chefferie Ebrié. Il préconise une réduction des compétences du chef qui ne s'occupera que des affaires courantes du village. Le village est administré par trois commissions. Une commission se charge des projets de développement des villages. La seconde ne se préoccupe que des questions foncières et financières tandis que la dernière veille au suivi et à l'évaluation des projets. Il envisage la création d'une commission de contrôle dont l'objet est de gérer les comptes du village. En ce qui concerne les attestations villageoises, le président de la troisième commission signe et le chef du village contre signe pour suivre les mouvements de flux financiers qui entrent dans les caisses. Une commission chargée de l'audit et de la certification assiste la dernière. Trois ou quatre notables issus de la génération régnante sont désignés pour assister le chef dans sa gestion. Le Ministère de tutelle, le Ministère de l'administration du territoire²⁶ multiplie les rencontres avec les chefs et les populations pour sensibiliser les communautés sur la réappropriation de cette méthode de gestion.

Ce plan de gestion des villages est soutenu par des mesures vigoureuses. Selon le décret 114/265 du 19 juin 1974 portant délégation de pouvoir des ministres aux préfets, ce dernier est le représentant

26- Son ancien nom était Ministère de l'intérieur.

du Président de la République et aussi chacun des ministres, le préfet d'Abidjan intervient pour valider le choix du peuple. Une fois que celui-ci est choisi, le chef de village sortant l'envoie chez le doyen du village pour faire la libation de la bénédiction. Revêtu de l'onction du patriarche il est présenté au village. Cela étant, il est conduit chez le préfet qui engage une consultation populaire pour vérifier la concordance entre la décision des membres de la génération et le procès verbal de l'élection. Si tous ces éléments corroborent, il prend un arrêté pour le nommer. Mais si le préfet se contente de nommer un chef choisi par sa génération, il a en revanche le pouvoir discrétionnaire de le destituer. Les propos du préfet d'Abidjan sur la question sont sans appel à ce sujet : « (...) pour destituer un chef, on écrit au préfet et on établit les griefs contre lui. C'est une sorte de demande d'explication déguisée. (...) La révocation d'un chef, ce n'est pas une histoire de coutume. (...) Une fois qu'un chef est choisi, c'est vrai il appartient à la communauté, mais il appartient aussi à l'administration puisqu'il en est l'auxiliaire. Le chef une fois qu'il est élu est couvert par une sorte d'immunité c'est-à-dire que la loi le protège en tant qu'auxiliaire de l'administration. Il y a un problème de parallélisme des formes que vous devez comprendre. Celui qui nomme c'est celui qui destitue. Les communautés ne peuvent pas révoquer un chef »²⁷. Ce plan de gestion des villages peine à être exécuté dans la mesure où tous les chefs qui ont été destitué n'ont jamais retrouvé leur siège. Leur

27- Nord-Sud Quotidien, N° 842 du 7 mars 2008.

réhabilitation s'appuie dans ces circonstances sur la décision des anciens qui ont été préalablement sollicités par leurs pairs. Les commissions initiées par le Préfet demeurent encore au stade de projet qui, compte tenu du contexte risque de ne jamais voir le jour.

Les difficultés de mise en œuvre d'une politique étatique de régulation du foncier se heurtent à la nouvelle génération de chefs qui brandit la primauté du droit coutumier sur le droit moderne. Du reste, l'interventionnisme de l'État souffre de ces contradictions. L'État ivoirien, a dans une certaine mesure pérennisée la politique d'administration coloniale de la chefferie. Ce qui a entraîné des résistances (PNUD, 2004:46).

La réaction des chefs devant les tentatives de régulation ne se manifeste pas toujours par la collaboration avec les autorités administratives. Les infrastructures publiques ou privées qui sont déjà construites sont détruites par les communautés villageoises. Parfois leur accès est bloqué. L'attitude des populations d'Akouédo lors de crise des déchets toxiques²⁸ à Abidjan a fort bien illustré cette situation. Le village Akouédo abrite la décharge publique qui reçoit les ordures de l'ensemble de la ville d'Abidjan. Devant la lenteur de la prise en charge médicale des populations par l'État, la chefferie d'Akouédo a empêché l'accès de la décharge aux camions de ramassage et a adressé un courrier à l'État en ces

28- En août 2006, des déchets toxiques ont été déversés à plusieurs endroits de la ville d'Abidjan. On a enregistré de nombreuses victimes dont des pertes en vie humaine.

termes : « Nous demandons que la décharge soit définitivement fermée parce que trop c'est trop. La population d'Akouédo qui a payé un lourd tribut depuis 1965, date de la création de la décharge se sent ignorée. Alors que toute la ville d'Abidjan est quadrillée par des centres hospitaliers spécialisés, le village d'Akouédo qui est pourtant le plus sinistré parce qu'ayant reçu le maximum de déchets toxiques, reste oublié avec son petit dispensaire mal équipé, un personnel insuffisant, un plateau technique pauvre et une pénurie fréquente de médicaments. (...) A cette situation de misère et de désolation, vient s'ajouter celle des déchets toxiques comme pour parachever l'œuvre d'exécution de notre village »²⁹. On le voit, le scandale des déchets toxiques a servi de prétexte aux chefs pour poser des revendications qui datent de la période des indépendances. Le dimanche 5 août 2007, les autochtones d'Abouabou ont démoli, sur un peu plus de cent mètres dans sa partie située du côté du village, la grande clôture qui ceinture l'aéroport international Félix Houphouët Boigny³⁰. Sur l'objet de leur colère, la chefferie invoque l'expropriation de leur terre par l'État. Il s'agit ici du site de l'extension de l'aéroport. En plus des nuisances sonores dues aux vrombissements des moteurs des avions, ils sont chaque jour menacés d'expulsion de leur propre terre pour des questions de sécurité du site. Les questions militaires prennent le dessus sur le bien être des Ébrié. Enfin, à la suite du conflit foncier qui les a opposé aux héritiers de Félix-Hou-

29- Le Temps, N° 2505 du 14 septembre 2006.

30- Fraternité Matin, N° 12822 du mercredi 8 août 2007.

phouët Boigny, premier Président de la République de Côte d'Ivoire, les chefs du village d'Anono ont menacé : « Dites à M. Dahouet Houphouët-boigny de laisser notre parcelle tranquille ; sinon, nous allons lui montrer ce dont nous sommes capables »³¹.

Les relations entre l'État et la chefferie sont complexes voire difficiles. Le Préfet, le Maire et les autres autorités administratives et politiques se substituent aux chefs de terres. Le droit coutumier se trouve donc violé et ébranlé dans ses fondements. Les divergences concernent principalement, la terre dont les modalités de transaction mobilisent des logiques contradictoires. Entre la chefferie traditionnelle et l'administration, se tissent des représentations divergentes autour de la terre et de l'espace. Les représentations locales ou endogènes de l'espace par les premiers s'opposent à celle des seconds (Dévérin, 2004:45). Devant les incompréhensions, la chefferie modernisée s'organise. Il s'agit de protéger les chefs en fonction des nombreuses tentatives de destitution dont ils sont victimes de la part de concurrents déloyaux. Mais il faut surtout protéger le patrimoine Ébrié de la spéculation foncière sauvage (parfois incitée, tolérée ou encouragée par l'État) qui s'est développé depuis quelques années par l'arrivée sur le marché des opérateurs libanais, syriens et asiatiques, notamment les chinois.

La dernière initiative gouvernementale pour juguler le problème des Ébrié s'inscrit dans le plan

31- Fraternité Matin, N° 12894 du samedi 3 et dimanche 4 novembre 2007.

global initié récemment par l'État. Le 11 juillet 2014, l'Assemblée nationale a voté une loi qui institue une Chambre dédiée aux rois et chefs coutumiers³². Cette loi abroge l'arrêté de 1934 qui cantonnait les chefs dans le simple rôle de gardiens de la tradition. Près de 8 000 chefs vont bénéficier d'un budget de fonctionnement pour leur Chambre. Dans son article 5, cette loi affirme que « L'État assure la protection des Rois et des Chefs traditionnels contre les menaces, outrages, violences, injures ou diffamations dont ils pourraient être l'objet dans l'exercice de leurs fonctions »³³. La protection est assortie d'une indemnité dont le montant n'est pas précisé.

4. Tchaman-Npkossou, la constitution Ébrié au secours de la chefferie

Comme la charte de Kouroukan Fouga³⁴ qui régit le grand ensemble Mandingue, les Ébrié se sont dotés d'une constitution. Appelée Tchaman-Npkossou, ce document de 20 pages qui dit « La loi fondamentale de la gestion des hommes et des affaires publiques en pays Atchan » tente d'organiser l'encadrement de la chefferie traditionnelle et, au-delà, la communauté villageoise. Ce texte consigne l'ensemble des règles qui régissent la chefferie chez les Ébrié. Selon ses concepteurs, il est mis à la disposition de tous les 60 villages Ébrié pour une large diffusion qui sera faite de génération en génération.

32- <http://www.assnat.ci/assembleenationale/IMG/pdf/roietchefstradi1-2.pdf>

33- <http://www.assnat.ci/assembleenationale/IMG/pdf/roietchefstradi1-2.pdf>

34- <http://www.la-constitution-en-afrique.org/article-20577520-6.html>

Dans le titre III de la constitution Ébrié, en son article 2, ce qu'il appelle « gouvernement coutumier » définit les critères du choix du chef de village. Le postulant, natif du village de père et de mère eux-mêmes natifs du village, de père natif du village et de mère originaire d'un autre village Atchan, doit être membre de la génération devant prendre le pouvoir. Il devra être également sain de corps et d'esprit, rassembleur, humble, ouvert, de nature actif et dévoué pour les affaires du village. Il doit être de préférence marié à une compatriote (la femme du candidat doit être Ébrié). Enfin, il doit être lettré.

La constitution précise que la désignation du chef ne se fait jamais par élection. Ce n'est pas tout le monde qui est concerné par le choix du chef. C'est sa génération qui en fait le choix. On devient membre de la génération après une initiation appelée *fatchuê*.

De plus pendant 15 ans, le chef a un mandat non renouvelable. Le titre XVII en son article 2 définit les conditions de destitution du chef : mauvaise gestion des affaires du village, bradage des terres de la communauté villageoise, délit d'adultère, de vol, de viol, de mensonges répétés, de détournement de fonds de la communauté, délit de rixe, d'ivrognerie, et de cleptomanie. Un chef qui n'est pas à même de maintenir l'ordre public ou qui fait preuve d'insoumission répétée aux lois en vigueur dans le village s'expose à la destitution. La Constitution du peuple Tchaman ne tolère pas la carence d'esprit d'initiative d'un chef.

En sus, la Constitution met en place une nouvelle organisation de la chefferie par la création de deux grandes structures : le Conseil général Atchan et la Fédération Atchan Dougbô (FAD)³⁵. La première structure regroupe l'ensemble des chefs coutumiers dont le bureau central est présidé en ce moment par le chef Oga Léon. Il parle et agit au nom de tous les autres chefs coutumiers. Il a compétence pour recueillir les programmes spécifiques des villages, les commander et en dégager un programme de développement communautaire. Le Conseil général Atchan est surveillé par un conseil suprême qui a le pouvoir de jugement, de supervision, de relèvement, de destitution ou de radiation d'un membre coupable de délit grave de nature à compromettre et entraver la vie et l'évolution de la communauté et à ternir son image. La fédération Atchan Dougbô parle et agit au nom du peuple Ébrié. Elle représente le peuple et non les chefs. Elle doit être perçue comme la tête de toutes les générations traditionnelles. La fédération est la gardienne de la constitution Atchan. La constitution distribue les villages en 3 grandes zones :

- zone A : Bingerville,
- zone B : Abidjan,
- zone C : Songon.

La force exécutive de la constitution s'accompagne de mesures décidées au cours d'un séminaire organisé les 25, 26, 27 juin 2008 qui a réuni tous les chefs Ébrié. La chefferie s'est réunie autour de la

35- Notre Voie, N° 2725 du 3 juillet 2007.

problématique des terres et des plans d'eau d'Abidjan. Les résolutions de ce séminaire ont été remises au Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle qui représentait le Premier ministre. Les Ébrié estiment que le développement urbain s'est fait à leur détriment. Ils soutiennent que l'État les a expropriés d'une grande partie de leur patrimoine foncier sans compensation, et que certaines de leurs parcelles sont occupées de façon anarchique par des allogènes. Ils affirment que la pollution de la lagune qui découle du phénomène d'urbanisation a mis fin à l'activité de pêche qui constituait l'une de leurs principales sources de revenus.

Devant ce constat, les Ébrié réclament des pourcentages sur les ventes de terrain sur leur territoire qui va de Bingerville à Songon. Ils veulent que des prélèvements soient effectués sur les loyers des opérations immobilières au profit des différents villages. Le séminaire recommande la fin de l'urbanisation horizontale (construction de maisons basses) de la ville d'Abidjan. Les villages atteints par l'extension des communes doivent être exonérés des impôts fonciers. Les Ébrié réclament la création de communes moins étendues au point de vue de la superficie et de la population pour plus de proximité dans la gestion de ces collectivités. Ils requièrent une forte représentation des villages dans les conseils municipaux et le conseil du District, de même que la matérialisation des frontières du territoire Atchan par rapport à ses voisins immédiats. Pour une « gestion saine » des plans d'eau, les Ébrié attendent entre autres le

déguerpissement des *Fanico*³⁶, le recensement des pêcheurs nationaux et non nationaux.

La constitution Ébrié apparaît comme la réponse à l'installation d'une incurie née de la tentative de mise sous tutelle de la chefferie par l'Etat. Mais cette lecture, simpliste masque l'efficacité des réseaux sociaux (clientélisme, alliances, corruption, etc.) que les acteurs (chefs, populations, État) mobilisent dans le tourbillon de l'urbanisation de la ville. Cette situation traduit l'échec des politiques de l'État ivoirien pour bloquer sinon contrôler une urbanisation que rien ne semble arrêter.

5. La canne et le sceptre : le continuum de la chefferie

Une réflexion sur la chefferie traditionnelle de nos jours laisse transparaître une discussion sur l'idéologie de la modernité. Une lecture pointue des textes coloniaux et récents qui encadrent la chefferie montrent que plusieurs efforts sont fournis pour améliorer la gouvernance des chefs. Ces textes ont connu des fortunes diverses dans la mesure où ils sont enchâssés dans un contexte social en perpétuelle mutation. Les agents de ces changements sont les chefs et les autres acteurs (autorités politiques, associations, entreprises publiques et/ou privées, etc.) avec qui ils entrent en interaction dans la gestion des affaires publiques.

Chaque acteur interagit avec des logiques et des ressources particulières dans le jeu autour de la

36- Mot malinké qui signifie "faire la lessive". Il désigne les lavandières qui exercent leur activité de nettoyage de vêtements dans le bras de la lagune Ébrié qui jouxte la forêt du Banco.

modernité. Les autorités politiques sont soumises à des contraintes de politiques publiques (aménagement du territoire, construction et/ou réhabilitation de la voirie, approvisionnement des populations en eau potable, etc.) parfois assujetties à des bailleurs qui n'ont pas le même agenda de développement que les populations (Olivier de Sardan, 1995:104). Selon Olivier de Sardan, le chef est dans le double registre du courtier et du passeur. Dans la première approche « le courtier est un acteur dominant ou central de l'arène politique locale. Sa *fonction de courtage est au service d'une stratégie de consolidation* »³⁷. Comme passeurs, le chef appartient à la société locale à la différence qu'il constitue l'interface entre les développeurs et les développés. Du fait de leur position, ces chefs parviennent parfois à convertir le capital social accumulé en accumulation de ressources symboliques, matérielles, etc. Les programmes de développement (santé, éducation, voirie, approvisionnement en eau potable) issus du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ont bénéficié d'un fonds (de 45 milliards de FCFA en 2011 il passe à 134 milliards en 2014³⁸) approvisionné en partie par des bailleurs étrangers.

Les acteurs politiques (Ministres, Préfet, etc.) mobilisent des stratégies qui concourent à un positionnement dans le champ politique. En effet, les politiques publiques mises en place dans la gestion des crises de la chefferie traditionnelle répond à une logique d'élargissement d'une base électorale

37- Olivier de Sardan, 1995, Anthropologie et développement, p. 164

38- <http://news.abidjan.net/h/578469.html>

en s'attirant la sympathie des Chefs. Ces derniers influencent les décisions en faveur des acteurs politiques. On a observé cette situation lors des campagnes électorales de 2015 où, la promesse de création de la Chambre a été tenu la veille des échéances électorales. On peut également, dans une certaine mesure, entrevoir cette forte proximité comme l'une des causes de l'insécurité au niveau du foncier urbain à Abidjan (Leimdorfer, 1999:52).

Aussi, les mutations auxquelles sont soumises la chefferie pose en filigrane la question de l'espace public en Côte d'Ivoire. Il n'est pas une structure donnée mais un construit social. Le chantier de construction sociale de l'espace met en perspective son caractère polymorphe. L'espace social est à la fois, un produit social qui sert à la pensée comme à l'action, un moyen de production, un moyen de contrôle et de domination qui peut parfois échapper à ceux qui s'en servent (Lefebvre, 2000:35). Qu'il soit un lieu, un instrument ou un moyen, l'espace public de la chefferie est l'objet d'un processus de construction-reconstruction-déconstruction par les acteurs qui interagissent.

Avec Alain Touraine, l'on peut lire, à travers le projet de loi voté à l'Assemblée nationale, l'idéologie de la modernité. Celle-ci est entendue comme « L'affirmation que le progrès est la marche vers l'abondance, la liberté et le bonheur, et que ces trois objectifs sont fortement liés les uns aux autres » (Touraine, 1992:12). Pour se convaincre de cette idéologie il suffit de se référer aux sentiments de sa-

tisfaction générale qui a animé les chefs traditionnels et les hommes politiques. Comme si, la promulgation d'une loi suffit pour verser dans le triomphalisme ou, simplement, le « fantasme du nouveau » (Contu, 1986:510). Le changement ne se décrète pas. La loi de 2015 fonctionne comme un levier qui a propulsé la chefferie traditionnelle sur les pavées luxuriants de la « terre promise », une cité cananéenne où, « coulent » les indemnités gouvernementales. Même s'il est trop tôt pour questionner les effets de la nouvelle loi sur le statut des chefs, il n'en demeure pas moins qu'on peut avancer, en le regardant de près, qu'il ressemble à s'y méprendre, à une sorte de clone de la loi de 1934, une copie revisitée d'un texte suranné dont l'objet demeure toujours de contrôler une chefferie parfois rétive mais toujours domptée.

Enfin, dans la perspective théorique de Giddens (1992:45), on peut postuler que les soubresauts observés dans la chefferie Ébrié ne constituent pas des faiblesses susceptibles de l'anéantir. Elles sont des sources de nouvelles opportunités qui, entre ruptures et continuités, permettent au système de la royauté de se (ré)inventer par des emprunts, des rejets et des assimilations de nouvelles ressources symboliques, matérielles, financières, etc. Les conséquences de la modernité ont pour effet majeur les échanges dont la matérialité est l'argent. Symbole fort de toutes les transactions locales et internationales, la stabilité des rapports engendrés par l'argent repose sur la vertu cardinale de la confiance entre les acteurs. Les trois critères de la modernité identifiés par Giddens (le

capitalisme, la surveillance et la puissance militaire) ne sont pas que des sources d'insécurité pour la chefferie. Ils peuvent protéger la chefferie traditionnelle d'elle-même afin de l'aider à emprunter la troisième voie royale d'une modernité réinventée.

Conclusion

Le critère qui exige que le chef soit "lettré" marque la rupture entre la génération de chefs analphabètes et celle des gouvernants instruits. Cela dénote de la prégnance des avatars de l'action civilisatrice des Européens qui ont associé l'école à l'entreprise coloniale. La formalisation d'une pratique qui s'est, de fait, imposée dans la succession vient assurer aux cadres des villages la prise du pouvoir politique. C'est surtout l'émergence d'une autre classe d'élite qui, à la faveur de la crise socio-politique de 1999, se positionne dans l'espace politique local. La particularité de cette dernière est qu'elle a les aptitudes intellectuelles de reconvertir son capital professionnel et social en capital politique.

Les rapports ambigus que la chefferie tisse avec l'environnement de la communauté ne doivent pas la faire passer pour une source de défiguration de l'ordre traditionnel (Coquery-Vidrovitch, 1985:120). L'action de ces nouveaux chefs ne se limite pas à l'interface traditionnelle entre la communauté villageoise et l'administration moderne (préfets, sous-préfets, ministre). Avec l'élaboration et la diffusion de la constitution Tcharman-Npkossou, les chefs constituent des passeurs qui facilitent le passage d'une société de type traditionnel à une société

moderne. Emanant des Ébrié eux-mêmes, elle leur permet d'être des acteurs qui participent pleinement à la gestion des affaires qui les concernent. Même si l'influence de l'Etat demeure encore très forte, il n'en demeure pas moins que le sentiment de pouvoir qui découle de la maîtrise d'une marge de manœuvre par la chefferie joue le rôle d'une soupape d'apaisement des antagonismes multiformes. Que ce soit les conservateurs, farouches gardiens de la tradition ou ceux qu'on pourrait appeler les progressistes, le passage entre ces deux types de sociétés est une trajectoire incontournable vers la construction d'un pouvoir traditionnel en pleine mutation. Les représentations africaines de soi se forment au contact de l'autochtonie avec le cosmopolitisme (Mbembe 2000:16). Le contexte de guerre a fonctionné comme un révélateur d'un processus amorcé depuis l'ouverture du marché politique avec le multipartisme.

Les différentes innovations culturelles des Ébrié n'effacent pas l'affaiblissement de la chefferie devant la volonté de l'Etat de demeurer le régulateur sinon le directeur des modalités de gestion des ressources de villages « phagocytés » par la marche de l'éléphant ivoirien vers le développement. Les conséquences de la collusion entre certains chefs et des leaders politiques se traduit parfois par des épisodes de violence qui, semblent s'imposer comme un instrument privilégié de conquête de pouvoir dans une société profondément attaché à ses valeurs traditionnelles. Entre Temps, à Cocody, Anono, Agban, Niangon Lokoua, Akoué Santé, Bingerville, les

destitutions se poursuivent. Aucun des 60 villages du département n'est à l'abri. Mais ces épisodes de violence sont les indicateurs qui font sourdement des mutations profondes de (ré)invention de la gouvernance de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

- Adu, Boahen., « Who are the Akan » ?, Les populations communes du Ghana et de la Côte d'Ivoire, colloque interuniversitaire, Ghana-Côte d'Ivoire, Bondoukou, 1974, pp. 69-81.
- Ahui, Paul William., 1988, *Le prophète William Wade Harris. Son message d'humilité et de progrès*, Abidjan, NEA.
- Akindès, Francis., 2000, *Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire, la paupérisation est-elle réversible ?* in *Politique Africaine* n°78, pp. 126-141.
- Akindès, Francis., 2003, *Racines des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire*, in *Colloque Identity, security and the negotiation of national belonging in West Africa. Reflections on the crises in Côte d'Ivoire*. CODESRIA et Nordiska Afrika Institutet, Dakar, 15-16 mai.
- Amon d'Aby, François-Joseph., 1958, *Le problème des chefferies traditionnelles en Côte d'Ivoire*, Paris, imprimerie Jemmapes.
- Balac, Ronan., 1997, *L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel : analyse d'une crise*, in Contamin B. et Harris Memel F., *Le modèle ivoirien en question*, Karthala-ORSTOM, p. 312.
- Baron, Catherine., 2004, *De la « ville-marché » à la « ville hybride »*. Analyse socio-économique de processus d'exclusion urbaine dans les villes africaines à travers la problématique du foncier » in Dulocq, S., et Soubias, P., *L'espace*

et ses représentations en Afrique. Approches pluridisciplinaires. Paris, Karthala, pp. 93-117.

Bossart, Rita., 2005, « En ville, chacun est dans son chacun ». Une étude anthropologique sur l'importance des relations sociales en cas de maladie à Abidjan (Côte d'Ivoire), Bern. Berlin. Bruxelles. Frankfurt am Main. New York. Oxford. Wien: Peter Lang.

Centre culturel du monastère bénédictin de Bouaké., 1984, Tradition et modernisme en Afrique Noire, Paris, Seuil.

Cohen, Michael Alexander., 1974, Urban Policy and Political Conflict in Africa, a Study of the Ivory Coast, the University of Chicago Press, 1974.

Conseil économique et social., 2000, Immigration en Côte d'Ivoire : le seuil du tolérable est largement dépassé, in Politique Africaine, n° 78, pp. 70-74.

Coquery-Vidrovitch, Catherine., 1985, Afrique noire. Permanences et ruptures, Paris, Payot.

Dévérin, Yveline., 2004, Facteurs culturels et représentations de l'espace en pays mossi, in Dulocq, S., et Soubias, P., L'espace et ses représentations en Afrique. Approches pluridisciplinaires. Paris, Karthala, pp. 15-32.

Dubresson, Alain., 1986, Discours et pratiques de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire : derrière la contradiction l'Etat in Politique africaine, pp.77-89.

Dubresson et al., 1987, Abidjan « côté cours », Paris, ORSTOM et Karthala.

Ekanza, Simon-Pierre., 2005, L'Afrique au temps des Blancs (1880-1935), Abidjan, CERAP.

- Fauré, Yves.André, Médard Jean-François., 1982, Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala.
- Giddens, Anthony., 1994, Les conséquences de la modernité, Paris : L'Harmattan.
- Haeringer, Philippe., 1977, Abidjan 1976. Occupation de l'espace urbain et périurbain ; commentaire planche B4C – Atlas de Côte d'Ivoire. Abidjan, Ministère du plan – ORSTOM – IGT.
- Haeringer, Philippe., 1984, Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine ou une grande partie de dés dans la banlieue d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ou encore l'impossible débat avec l'Etat, in Terres des uns villes des autres. Conflits fonciers et pratique urbaines en Afrique, CNRS et CEGET, pp. 55-80.
- Langer, A., 2005, "Horizontal Inequalities and Violent Group Mobilization in Côte d'Ivoire." In Oxford Development Studies (33) 25-45 Routledge.
- Leimdorfer, F., 1999, Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan, in Politique Africaine, no. 74, pp. 51-75.
- Lefebvre, Henri., 2000, Dessenin de L'ouvrage, In Lefebvre, H., La production de l'espace, Paris : Anthopos.
- Loukou, Alain. François., Fracture numérique et développement : le cas de la Côte d'Ivoire. (http://www.tic.ird.fr/article.php?id_article=147). 19 août 2007.
- Mbembe, Achille., 2000, A propos des écritures africaines de soi, in Politique Africaine, no 77. pp. 16-43.
- Moya, Colette., 2006, Ivorian identity constructions: ethnicity and nationalism in the prelude to civil war in Nations and Nationalism 12 (4) 613-629.
- Meillassoux, Claude., 1992, Femmes, greniers et capitaux, Paris, L'Harmattan.

- Niangoran-Bouah, Georges., 1969, Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle in Annales de l'université d'Abidjan, serie F. Tome 1, pp. 51-89.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre., 1995, Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social, Paris : APAD et Karthala.
- PNUD, 2004, Rapport National sur le développement humain en Côte d'Ivoire. Cohésion sociale et reconstruction nationale.
- Touraine, Alain., 1992, Critique de la modernité, Paris : Fayot.
- Touré, Abdou., 1981, La civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire. Procès d'occidentalisation, Paris, Karthala.
- Vidal, Claudine., 2003, La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003, in Revue africaine de sociologie, Volume 7, n°2, pp. 45-57.
- Yapi, Diahou Alphonse., 1985, Bidonvilles d'Abidjan. De la baraque à la maison en dur, Abidjan, centre de petit-Bassam, ORSTOM.

LE CHEMIN DE FER DE LA COMILOG DANS L'HISTOIRE DU CONGO BRAZZAVILLE DE 1945 À 1966

*Bertin Gualbert Mbani, Bertinmbani@gmail.com, Université
Marien Ngouabi, département histoire*

Résumé

Le chemin de fer de la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) a une longueur de 285 km de Mbinda à Mont Belo. Il est situé au Sud-ouest de la République du Congo dans la région du Niari. Il fut construit de 1959 à 1962 pour évacuer le manganèse de Moanda au Gabon à destination du port de Pointe-Noire. L'année 1945 fut le début des prospections du minerai de manganèse par le Bureau minier de la France d'Outre-mer (BUMIFOM). Cette découverte déboucha à la création de la COMILOG en 1953. L'année 1966 fit celle, grâce à la COMILOG, le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) vît son trafic de marchandises et de voyageurs s'accroître. L'étude montre la découverte du gisement de manganèse, la création de la COMILOG, le choix de la voie d'évacuation de manganèse constituée de la voie ferrée et du téléphérique long de 76 km de Moanda à Mbinda. Elle indique aussi les entreprises, le matériel, les étapes de terrassement, les ouvrages d'art, l'importance et les difficultés rencontrées lors des travaux, et son exploitation. Notre étude porte sur

les raisons et les incidences socio-économiques et culturelles de la construction de cette infrastructure ferroviaire en territoire congolais. Pour vérifier nos hypothèses nous avons consulté des sources orales et références bibliographiques.

Mots clés : *Chemin de fer, COMILOG, Histoire, Niari, Région, Congo Brazzaville.*

Summary

The railway of the Ogooué Mining Company (COMILOG) has a length of 285 km from Mbinda to Mont Belo. It is located in the south-west of the Republic of Congo in the Niari region. It was built from 1959 to 1962 to evacuate manganese from Moanda in Gabon to the port of Pointe-Noire. The year 1945 was the beginning of manganese ore prospecting by the Overseas France Mining Office (BUMIFOM). This discovery led to the creation of COMILOG in 1953. The year 1966 was the year, thanks to the COMILOG, the Congo-Ocean Railway (CFCO) saw its freight and passenger traffic increase. The study shows the discovery of the manganese deposit, the creation of the COMILOG, the choice of the manganese evacuation route consisting of the railway and the 76 km long cableway from Moanda to Mbinda. It also indicates the companies, the equipment, the stages of earthworks, the structures, the importance and the difficulties encountered during the works, and its exploitation. Our study focuses on the socio-economic and cultural reasons and impacts of the construction of this rail infrastructure in Congolese territory. To verify our hypotheses we consulted oral

sources and bibliographical references.

Keywords : *Railway, COMILOG, History, Niari, Region, Congo Brazzaville.*

INTRODUCTION

La ligne du chemin de fer de la COMILOG s'étend de Mont Belo à Mbinda sur 285 km à la traversée du massif du Chaillu et de la vallée du Niari en desservant une dizaine de gares dont Makabana, Mossendjo et Mayoko. Les travaux avaient été exécutés par un groupe d'entreprise françaises dont la Compagnie Industrielle de Travaux (CI-TRA). La Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) fut créée le 23 septembre 1953 au capital de 150.000.000 de francs CFA. Elle était constituée en vue d'exploiter le minerai de manganèse de Moanda situé en territoire gabonais. Le chemin de fer de la COMILOG, long de 285 km est situé dans la région du Niari en République du Congo. Il a été construit pour évacuer le manganèse du Gabon de Mbinda à Mont Belo au croisement avec le chemin de fer Congo-Océan (CFCO) à destination du port de Pointe-Noire. Notre étude porte sur les raisons de sa construction en territoire congolais ainsi que son incidence socio-économique et culturel de 1945 à 1966. C'est en 1945 que débutèrent les prospections de manganèse à Moanda, dans le Haut-Ogooué, par le Bureau minier de la France d'Outre-mer (BUMIFOM). Elles débouchèrent sur la construction de la COMILOG en 1953 par la construction du chemin de fer de la COMILOG, celle de 1962 à 1992 au

fonctionnement de la COMILOG, et enfin, 1966, est l'année, grâce à la présence du chemin de fer de la COMILOG construit de 1959 à 1962, le CFCCO vit son transport de marchandises et de voyageurs augmenté de 1.008 tonnes et de voyageurs 1.178, 4 millions. Le manganèse de la COMILOG est passé de 850 tonnes en 1962 à 970,8 tonnes en 1966.

La région du Niari fournissait également environ 60 % de la production totale de bois du pays. Elle était constituée en vue de poursuivre l'étude du gisement et la faisabilité d'un projet d'exploitation du minerai de manganèse de Moanda sis en territoire gabonais. L'année 1959 marqua le début des travaux de la voie ferrée. Par contre, 1962 marqua l'année de l'inauguration et la mise exploitation officielle pour l'évacuation du manganèse. Notre étude indique l'historique de la découverte du gisement de manganèse de Moanda au Gabon, la création de la COMILOG, le choix du tracé d'évacuation de manganèse, les différentes rencontres, les différentes conventions relatives à l'établissement de la COMILOG dans les territoires gabonais et congolais ; l'historique du téléphérique de la COMILOG de Moanda à Mbinda sur 76 km construit de 1959 à 1962 reposant sur un ensemble de 856 pylônes. Pour réaliser ce chemin de fer de la COMILOG, des moyens humains importants furent mis en œuvre, plus considérables encore que ceux dégagés pour le téléphérique. Le personnel congolais employé par la CITRA au 1^{er} décembre 1961 par profession fut de 2769 agents. Ce chantier suscita des vagues de migrations des populations pour la recherche d'emploi. Il y eut une

diminution du chômage, la circulation de la monnaie, l'accumulation des capitaux et l'amélioration de la qualité de vie des populations dans la région du Niari. Long de 285 km, ce chemin de fer à voie unique, à l'écartement de 1,067m était constitué des rails de 30 kg, soudés, reposant sur traverses métalliques et ballast. Il traversait le massif du Chaillu et la vallée du Niari sur un tracé sinueux et jalonné de 16 gares. La construction de la voie ferrée de la COMILOG entraîna la naissance d'un nouveau paysage avec la naissance des gares dont les sept premières gares desservies sur la ligne de la COMILOG et ouvertes au service public sont les suivantes : Mont Belo (PK 0), Dihessé (PK46), Makabana (PK 83), Mabafi (PK 125), Mossendjo (PK 172), Tsinguidi (PK 240) et Mbinda (PK 285). Dans toutes les sections, la COMILOG disposait des cadres, des agents de maîtrise, des agents d'exécution. Dès 1962, la COMILOG présenta une organisation administrative bien structurée en services. Malgré sa réalisation, la construction du chemin de fer de la COMILOG eurent des difficultés énormes surtout la présence de terrains imbibés d'eau et bouillant rendit extrêmement difficile l'exécution des terrassements et nécessita des mesures de protection qui changèrent complètement la physionomie du projet. Commencé le 1^{er} mai 1959, l'inauguration officielle du chemin de fer de la COMILOG eut lieu le 3 octobre 1962 à Makabana par le départ d'un train de minerai de manganèse en matinée et puis dans l'après-midi, celle des installations minières au port Pointe-Noire. Le Congo

possédait avant la COMILOG une seule voie ferrée notamment celle du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) construit de 1921 à 1934 entre Brazzaville et Pointe-Noire depuis la période coloniale.

I. Aperçu historique des travaux de construction du chemin de fer de la COMILOG

La construction du chemin de fer de la COMILOG dans la région du Niari n'est pas un fruit du hasard. L'idée de sa réalisation émane de l'Etat français confrontée au besoin immédiat en manganèse pour renforcer son économie affaiblie par la Seconde Guerre mondiale. Après la découverte du gisement de manganèse à Moanda, le point le plus difficile du projet fut celui du transport de ce minerai en zone forestière et montagneuse. Deux alternatives furent envisagées, soit la voie du Nord conduisant vers Libreville, port du Gabon sur l'Océan atlantique, soit la voie Ouest qui se raccorderait au Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) pour atteindre le port de Pointe Noire. Le coût de la première solution, qui consistait à longer l'Ogooué jusqu'à Lambaré, puis à rejoindre Libreville, apparut, pour les tonnages envisagés, hors de toute rentabilité. Nous étudions l'historique de la découverte du gisement de manganèse de Moanda, la création de la COMILOG, le choix du tracé d'évacuation de manganèse. Le Gabon est une ancienne colonie française. Cette colonisation s'est aussi faite par le biais des entreprises françaises qui surent rapidement évaluer le potentiel économique du territoire. Déjà au milieu des années 1920, plus précisément en 1927, la Société des Pétroles d'Afrique Française Equatoriale

(SPAFE) avait fait dans ce territoire des prospections qui débouchèrent sur la découverte d'importants gisements : le manganèse, l'uranium, le fer et dans une mesure, l'or. Aussi leur exploitation fut-elle confiée à des sociétés à capital, pour l'essentiel français, à savoir ELF-SPAFE, la COMILOG, la Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville (COMUF), la Compagnie Forestière du Gabon (CFG). A lire la carte administrative de l'Afrique Equatoriale Française(AEF) de 1934, le gisement de manganèse était situé dans la région du Niari-Ogooué, alors circonscription du Moyen Congo. Celle-ci compta à l'époque cinq (5) régions à savoir : Sangha (chef-lieu Ouessou), Oubangui-Alima (chef-lieu Fort Rousset), Pool (chef-lieu Brazzaville), Kouilou (chef-lieu Pointe-Noire) et Niari-Ogooué (chef-lieu Dolisie) avec les Districts suivants: Mossendjo, Zanaga, Franceville, Sibiti. Avec les indépendances, ce manganèse passa en territoire gabonais, avec Franceville en 1958. Le Niari amputé de l'Ogooué devint «département» avec des subdivisions administratives suivantes : Dolisie, Divenié, Kibangou, Kimongo, Komono, Loudima, Mossendjo, Sibiti et Zanaga. Ce gisement de manganèse est situé dans la province du Haut Ogooué. C'est pour dire que le gisement de manganèse de Moanda fut dans le territoire du Congo. Mais devint partie gabonaise après les modifications des frontières par l'administration coloniale. Le Gabon, frontalier avec le Moyen Congo, fut l'un des quatre (4) des territoires de l'Afrique Equatoriale Française(AEF), indépendant le 17 août 1960. Les liens de la colonisation firent du Congo et du Gabon

deux anciennes colonies françaises. Retenons que le Moyen Congo

I.1. Découverte et exploration du gisement de manganèse de Moanda

C'est en 1945 que débutèrent les prospections de manganèse à Moanda, dans le Haut-Ogooué, par le Bureau minier de la France d'Outre-mer (BUMI-FOM). Elles débouchèrent sur la construction de la COMILOG en 1953. C'est une entreprise à capitaux majoritairement français (51%), au monopôle de l'exploitation du manganèse, deuxième ressource de richesse des pays après le pétrole. Les gisements s'étendent sur quatre plateaux à savoir : Bangombé d'une superficie de (40 km²), Okouma-Bafoula (50km²), Massengo (10 km²) et Yéyé (25 km²). La découverte de ce gisement était due aux géologues du service des mines de l'AEF lesquels avaient repéré à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Franceville des blocs épars de minerai. L'attention porta sur la région après 1949 lorsque la fermeture du marché russe devint effective. Les recherches de B. Choubert, géologue du service des mines de l'AEF signalèrent des indices de Manganèse dans les rapides du Haut-Ogooué en 1944, ainsi que celles de J. Nicaud et R. Briot, confirmèrent des mines dans la région de Franceville près du plateau de Bangombé en 1945. Il eut fallu peu d'années pour confirmer l'existence d'un gisement de manganèse de taille mondiale pour créer la COMILOG, puis lancer le projet d'exploitation du minerai. C'est ainsi que le géologue Choubert écrit en 1934 :

Dans la vallée de l'Ogooué, aux rapides de Mayela nous avons trouvé un gisement de manganèse. Le minerai apparait sous la forme de croûte et de concrétions pisolithiques.

Dès lors, une succession de missions techniques vinrent visiter les indices et enfin, en 1951, commencèrent les travaux de reconnaissance systématique. Ces différents travaux furent exécutés de 1952 à 1958. Ils représentèrent au total 149 puits et 359 sondages. Les impuretés principales rencontrées dans le minerai de manganèse tout venant furent : Silice (SiO_2) 1,8 à 3,5% ; Fer (Fe) 2,6 à 4,4% ; Phosphore (P) 0,07 à 0,13% ; Alumine (Al_2O_3) 3,5 à 7,1%.

I.2. Création et conditions de fonctionnement de la COMILOG en territoire congolais et gabonais

L'histoire de la création de la COMILOG est liée à la découverte du minerai de manganèse à Moanda au Gabon. La création de la COMILOG intervint le 23 septembre 1953 au capital de 150.000.000 de francs CFA. Les choses ne traînèrent pas puisque dès le 18 août 1953, des différents opérateurs potentiels se réunissaient à Brazzaville pour signer un protocole d'accord qui se concrétisa en 1953 par la création de la COMILOG. Les pouvoirs publics participèrent à ces activités de la compagnie minière de l'Ogooué par l'intermédiaire d'une société d'Etat: le bureau minier de la France d'Outre-mer. La COMILOG fut constituée à l'aide de capitaux français et américains en vue de poursuivre la prospection du gisement, d'établir un plan d'exploitation

et d'étudier les possibilités d'évacuation du minierai vers les côtes. Son capital initial se chiffrait à 150.000.000 de francs CFA répartis entre : le Bureau Minier de la France d'Outre-mer (BUMIFON) 22%, la compagnie des Minerais de Fer magnétique de Mokta-El-Hadid 15%, la compagnie de l'Oubangui Oriental 14 % et US Steel 49%. Les conventions alors signées entre le Haut-commissariat de France en AEF et les fondateurs de la COMILOG prévoyaient que la moitié de la production future serait livrée à US Steel Corporation (à la fois le plus grand consommateur de manganèse aux Etats-Unis et pour cause le principal producteur d'acier). Les études de faisabilité aboutirent à la fin 1957 à la décision de mise en exploitation avec les concours de la BIRD et d'un pool bancaire franco-américain à un investissement Considérable estimé à 25 milliards de FCFA, soit environ 600 millions de dollars. Son établissement et son fonctionnement dans les territoires du Congo et du Gabon furent les résultats de plusieurs conventions signées entre la société et ces deux Etats à savoir :

- la convention du 27 mars 1957 concernant l'établissement et l'exploitation du chemin de fer minier de COMILOG ;
- la convention du 4 juillet 1957 relative à certaines obligations financières du concessionnaire de mine ;
- la convention du 7 août 1957 pour les installations particulières du chemin de fer minier à Pointe-Noire ;
- la convention du 10 septembre 1957, portant accords d'application de la convention ferroviaire du 27 mars 1957 ;

- la convention du 29 octobre 1957, portant fixation du tarif d'embarquement du minerai de manganèse à Pointe-Noire ;
- la convention du 5 novembre 1957, définissant les conditions particulières d'occupation par la COMILOG d'une parcelle du domaine public au port de Pointe-Noire.

I.3. Choix de la voie d'évacuation de manganèse

Le plus sérieux des problèmes qu'eut à résoudre la COMILOG fut celui de l'évacuation du minerai dont le gisement se trouvait en pleine brousse, séparé de la mer par des massifs montagneux et par une distance de plus de 450 km. Il y avait, comme toujours, plusieurs solutions possibles. Finalement, après étude poussée de la voie gabonaise par l'Ogooué qui exigeait l'approfondissement des seuils du fleuve et la construction d'une voie ferrée de montagne. On adopta la voie mi- gabonaise, mi- Congolaise constituée par un téléphérique de 76 km, un des plus longs du monde, qui descendrait le minerai à Mbinda d'où une voie ferrée de 285 km raccordée à celle du Congo-Océan à proximité de Dolisie, permettra aux rames de minerai d'atteindre, sans rupture de charge, le port de Pointe-Noire où fut construite une puissante station de chargement à bord des minéraliers. La proximité du Congo permettait l'utilisation du CFCO, pour amener le manganèse au port maritime de Pointe-Noire. Dans ce port, le minerai peut être stocké et embarqué. La COMILOG résolut le problème du transport au prix d'énormes frais, puisque les voies d'évacuation absorbèrent les trois quarts (3/4) des investissements initiaux qui

s'élevaient à 27 milliards de Francs CFA, soit 540 millions de Francs Français.

I.4. Entreprises et matériel en charge pour la construction du chemin de fer de la COMILOG

Pour la réalisation du très important programme de travaux du chemin de fer minier, la COMILOG fit appel à l'expérience de la Compagnie Industrielle des Travaux (CITRA). Le 1^{er} mai 1959, la COMILOG ayant adopté le traité définitif du chemin de fer, confia sa construction à un groupe d'entreprises comprenant : la Compagnie Industrielle de Travaux (CITRA) entreprise Schneider française chef de file ; UTAH construction Overseas-IME entreprise américaine et Taylor Woodrow Overseas limited une entreprise britannique. Parallèlement, un contrat fut signé avec un groupe de spécialistes (Applevage, Cerretitonfani, Pohlig et Electro-Entreprise) pour la construction du téléphérique. Les entreprises adjudicataires, afin de réaliser l'important programme de terrassement qui leur fut dévolu et dans le laps de temps qui leur fut imparti, durent faire appel à un fort potentiel de matériel lourd de travaux publics. Ainsi, aux côtés des bulldozers, des scrapers, des rooters, des motorgraders importés des Etats-Unis, jusqu'alors premier fournisseur mondial d'engins de terrassements, les entrepreneurs firent appel aux constructeurs européens, notamment aux automobiles Berliet, qui livrèrent des camions diesel. Ces matériels, spécialement construits et adaptés aux travaux de la zone équatoriale, s'avèrent aussi robustes sinon supérieurs à ceux fabriqués jusqu'alors par des firmes Outre-Atlantique. Ce matériel, entièrement

neuf, représenta une valeur totale de 1,6 milliards de FCFA. Il se composa principalement de : 12 tracteurs Caterpillar D₉, 18 tracteurs Caterpillar D₈, 6 scrapers tractés n° 463, 12 niveleuses Caterpillar, 19 Dumpers Aveline Bradford et Saviem, 8 tracteurs continental CD₆, CD₇, et CD₈, 5 Rouleaux Richier à pneus de 15 tonnes, 3 pelles du Draglines Ruston Bucyrus 38 RB, 3 pelles du Draglines nord-est SG58, 4 pelles Gradaille, 2 Grues sur pneus 22RB, 1 station fixe de concassage de 150 tonnes/heure, 16 compresseurs représentant au total 1100 CV, 4 wagons Drills Interpol FM4, 48 camions Berliet GLC6 et GLC8M, 2 tracteurs routiers avec remorque porte-char. A ce matériel principal s'ajouta une quantité de matériels divers tels que : bétonnières, dames, vibrantes matériel d'atelier, véhicules de liaison. Certains engins présentaient des caractéristiques suivantes :

- Draglines Bucyrus Erie480 W : poids en ordre de marche 750 tonnes; capacité du godet 12 m³ ; débit 900 à 1000 tonnes/h ; puissance installée 1750 CV ; longueur de la flèche 54 mètres ; vitesse de déplacement 340 m/h ;
- Pelle retro Demag H 121 : poids en ordre de marche 120 tonnes ; capacité du godet 6 m³ ; débit 800 à 1200 tonnes/h ; puissance 700 CV ; vitesse de déplacement 2,5 km/h ;
- chargeurs Michigan 475 B : poids en ordre de marche 70 tonnes ; capacité du godet 7,5 m³ ; force d'arrachement 36 tonnes ; débit 700 à 1000 tonnes/h puissance 700 CV ;
- chargeur Caterpillar 988 B : poids en ordre de

marche 35 tonnes ; capacité du godet 4 m³ ; Force d'arrachement 20 tonnes ; débit 350 tonnes/h ; puissance 375 CV ;

- Bulldozers Michigan 380 : poids total 56 tonnes ; effort de traction 45 tonnes ; puissance 635 CV ;
- Bulldozers Michigan 280 : poids total 31 tonnes ; effort de traction 23 tonnes ; puissance 320 C.

Le 5 septembre 1959 fut posée la première traverse de la voie ferrée et il fut précisé que le premier bateau destiné à exporter le manganèse gabonais accosterait au port minéralier de Pointe-Noire à l'automne 1962. L'inauguration des travaux fut faite le 5 septembre 1959. Le délai de 36 mois prévu pour la construction du chemin de fer fut très peu suffisant puisque la construction de la voie s'est achevée le 19 juillet 1962, soit 39 mois après le début des travaux. Ces travaux connurent plusieurs étapes. La gare de Makabana, au PK 83 entre l'embranchement du CFCO et le Terminus du téléphérique, fut la seconde base installée par la CITRA. Des bureaux, une infirmerie et des ateliers furent installés par la CITRA pendant la construction du chemin de fer à Makabana. En 1962, le terrassement fut entièrement terminé. Quelques prouesses furent également réalisées dans le domaine des ouvrages d'art avec la construction de 4 viaducs : les ponts de Lehala (40 m), Louessé-Nord (80 m), Louessé-Sud (175m) et Niari (110m) de long ; une vingtaine de ponts de petite envergure comme le témoigne la photographie (N°1) ci-contre.

Photographie N° 1 : Pont-rail sur le fleuve louessé-Sud



Source : B. G. Mbani, 2018, *Le chemin de fer de la COMILOG dans l'histoire du Congo Brazzaville de 1959 à 2015*, Thèse de doctorat unique, Histoire contemporaine, Université Marien Ngouabi, 121 ; *Hebdomadaire COMILOG information*, 1982, «spécial 20 ans, octobre 1962 à octobre 1982», p. 58.

I.5. Importance des travaux et difficultés rencontrées

L'importance des travaux réalisés fut caractérisée par les chiffres suivants : déforestation 900 hectares ; terrassement 11.400.000 m³ dont 90.000 m³ de déblais rocheux ; fouilles pour ouvrages d'art 240.000 m³ ; buses métalliques : 3000 tonnes ; béton 20.000 m³ ; charpentes de ponts métalliques 1800 tonnes ; ballaste : 300.000 m³ ; rails et Traverses 40.000 tonnes. La réalisation de cette masse de travaux de chemin de fer nécessita la mise en place d'un important matériel. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) approuva un prêt de 35 millions de dollars en août 1959 pour le développement des gisements de manganèse

et le financement de l'évacuation de ce minerai. Pour réaliser cette jonction, des moyens importants furent mis en œuvre, plus considérables encore que ceux dégagés pour le Téléphérique. A titre indicatif, voici le détail du personnel congolais employé par la CITRA au 1^{er} décembre 1961 dans le tableau (N°1) ci-contre.

Tableau N°1 : Personnel congolais employé à la CITRA
en décembre 1961

Professions	Effectifs	Professions	Effectifs
Conducteurs d'engin	169	Aiguilleurs	22
Chauffeurs	137	Gardes-voies et gardes barrières	24
Mécanos, forgerons & électriciens	95	Aides-topographes	22
Aides-mécanos; graisseurs	84	Radiotéléphonistes	24
Aides-mécanos; soudeurs	43	Dessinateurs	4
Maçons	116	Tireurs de plans	3
Charpentiers	65	Commis des services administratifs	24
Menuisiers	70	Pointeurs terrassement	12
Peintres	6	Pointeurs de chantier	30
Ferrailleurs	18	Commis-magasinières	34
Mineurs	42	Infirmiers	12

Monteurs d'éléments de rails	16	Sentinelles, plantons gardiens	53
Monteurs de buses	92	Aides-magasiniers & manutention	31
Poseurs de voies	65	Botta et agents du petit entretien	235
Chefs de gares & chefs de trains	20	Capitas	27
Convoyeurs & aides-chefs de trains	25	Manœuvres	1149
Total 2769 agents			

Source : B. G. Mbani, 2018, *Le chemin de fer de la COMILOG dans l'histoire du Congo Brazzaville de 1959 à 2015*, Thèse de doctorat unique, Histoire contemporaine, Université Marien Ngouabi, 123.

Le tableau ci-avant indique le personnel congolais employé par la CITRA au 1^{er} décembre 1961 par profession. On trouvait à cette époque les : conducteurs d'engins, chauffeurs, mécanos, forgerons & électriciens, aides-mécanos ; graisseurs, aides-mécanos, soudeurs, maçons, charpentiers, menuisiers, peintres, ferrailleurs, mineurs, monteurs d'éléments de rails, monteurs de buses, poseurs de voies, chefs de gares et chefs de trains, convoyeurs et aides-chefs de trains, aiguilleurs, gardes-voies et gardes barrières, aides-topographes, radiotéléphonistes, dessinateurs, tireurs de plans, commis des services administratifs, pointeurs terrassement, pointeurs de chantier, commis-magasiniers, infirmiers, sentinelles, plantons gardiens, aides-magasiniers & manutention, botta et agents du petit entretien, capas, manœuvres. La CITRA employa 2769

agents au 1^{er} décembre 1961. Ce tableau témoigne de l'importance de la main-d'œuvre utilisée lors des travaux du chemin de fer de la COMILOG. Il atteste également de l'importance de la main-d'œuvre employée lors de la construction du chemin de fer de la COMILOG de 1959 à 1962. Ce chantier suscita des vagues de migrations des populations pour la recherche d'emploi. Il y eut une diminution du chômage, la circulation de la monnaie, l'accumulation des capitaux et l'amélioration de la qualité de vie des populations surtout riveraines de la voie ferrée. Les populations riveraines de la voie ferrée développèrent progressivement les cultures afin de fournir davantage des vivres frais aux travailleurs du chemin de fer de la COMILOG. Les manœuvres étaient minoritaires par rapport à la proportion d'ouvriers qualifiés. Nous pouvons affirmer que la majorité de la main-d'œuvre qualifiée de la COMILOG venait de la CITRA qui distribua pour la construction de la voie COMILOG 2.769 salaires. La CITRA, une société française, construisit cette voie avec 2769 ouvriers (1149 manœuvres, 169 conducteurs d'engins, 137 chauffeurs, 179 mécanos, et 43 soudeurs), travaillant 12 heures. La présence de terrains imbibés d'eau et bouillant rendit extrêmement difficile l'exécution des terrassements et nécessita des mesures de protection qui changèrent complètement la physionomie du projet. Les routes et pistes existantes susceptibles de donner accès au tracé de la voie ferrée furent à ce moment là presque toutes insuffisantes pour supporter le trafic. Le premier travail de l'entreprise consista à créer un axe routier utilisant une partie de

ces pistes et comportant 100 km de routes nouvelles permettant d'acheminer le matériel de terrassement et d'assurer le ravitaillement des chantiers. Les événements meurtriers survenus en septembre 1962 entre le Gabon et le Congo à propos d'un match de football, qui, en réalité n'était que l'arbre qui cachait la forêt, furent un incident d'arrêt des travaux de construction du Chemin de fer Comilog. En fait, le planning de construction des différentes installations prit du retard à cause d'un événement totalement indépendant des travaux eux-mêmes. Pour Francis Groff :

A la suite d'une rencontre de football entre le Gabon et le Congo à Brazzaville, il y a eu une bagarre entre supporters, le Gabon ayant remporté la victoire. Dans les jours qui ont suivi, les choses se sont aggravées au point qu'on a déploré des victimes dans les deux pays. Le président gabonais Léon Mba avait décidé de rapatrier tous les Congolais se trouvant au Gabon. Pour la Comilog, ce fut une période difficile. Avec le chantier du Téléphérique et celui du chemin de fer, la Compagnie était à cheval sur les deux pays et employait des travailleurs des deux nationalités. Il a notamment fallu évacuer du personnel congolais qui travaillait à Moanda et qui avait été spécialement formé. Pour pallier ces départs, il a donc été nécessaire d'engager rapidement et de donner aux nouveaux venus une formation en urgence. (p.21).

Au cours des travaux de construction du pont de la louéssé en 1960, se produisit un incident. Un bac transportant du personnel s'était renversé. Deux agents de l'entreprise, M. Kendzia Oswald et Laugoua Michel, avaient été entraînés par le courant et avaient disparu dans les rapides en aval. Une messe anniversaire fut célébrée à l'église Sainte Anne de Makabana le mercredi 15 Février 1961 à la mémoire de M. Oswald Kendzia, Ingénieur sur les chantiers de la CITRA-Comilog, disparu accidentellement le 15 Février 1960, lors de la réparation du Bac de la Louéssé. L'inauguration des installations d'exploitation de la COMILOG s'est faite en plusieurs étapes d'abord à Libreville le 1^{er} octobre 1962, et le 2 octobre 1962 à Moanda au Gabon, puis le 3 octobre 1962 à Makabana et à Pointe-Noire au Congo. Le mercredi 3 octobre 1962 marqua l'inauguration officielle du chemin de fer de la COMILOG, par le départ d'un train de minerai de manganèse à Makabana. La cérémonie fut en présence du Vice-président, Stéphane Tchitchelle, représentant son Excellence Monsieur le Président de la République du Congo, l'Abbé Fulbert Youlou en visite officielle en Guinée Conakry. Le Vice- président Tchitchelle déclara :

Il serait déplacé de ma part d'insister sur les effets favorables de notre exploitation. Cependant, je ne saurais passer sous silence l'un des plus marquants : l'apport capital pour l'infrastructure du pays, que constitue notre chemin de fer et qui va grande-

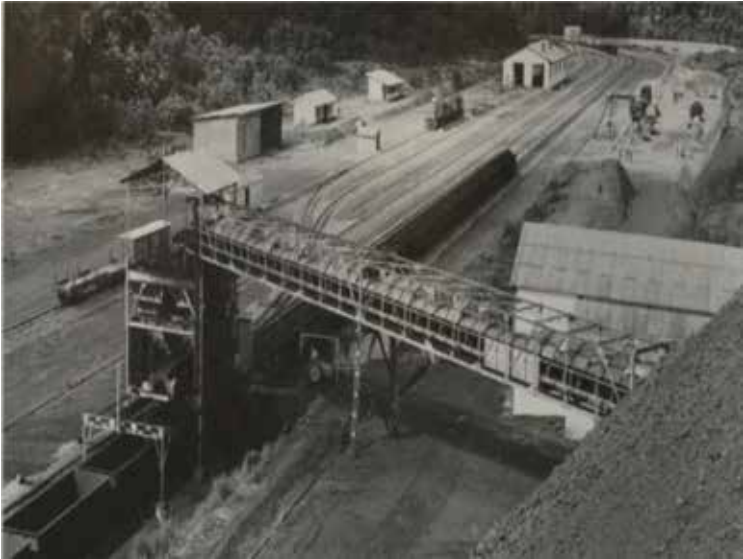
ment faciliter la mise en valeur de la région qu'il traverse. Nous sommes heureux de le mettre à la disposition du public. Je dois dire que nous l'avons fait même avant son achèvement. Les premiers transports utiles effectués sur notre chemin de fer ont été des transports de bois qui ont commencé le 7 juin 1962, alors que le train de minerai n'a circulé que le 10 Août 1962. Ce fait est significatif de l'esprit qui nous anime. Nous aurons toujours à cœur de contribuer, dans la mesure de nos moyens, au développement du pays. Nous nous y appliquerons avec notre meilleure volonté sur le plan matériel et encore plus sur le plan humain. Eu égard au chemin à parcourir, il est certain que notre action, si elle restait isolée, ne pourrait avoir que des effets limités. Mais nous ne doutons pas que dans un climat de confiance, de concorde et d'amitié, de nombreux autres efforts, s'ajoutant aux nôtres mèneront le pays dans la voie du progrès et de la prospérité.

En octobre 1962, la voie d'évacuation du manganèse constituée du chemin de fer et téléphérique fut prête au passage de train chargé de manganèse d'environ 149.000 tonnes en 1962. Mbinda fut une agréable cité pleine de vie, point de rencontre des deux moyens de transports du minerai de manga-

nèse, terminus du téléphérique et début du chemin de fer de la COMILOG. Le minerai transporté par les bennes téléphériques en provenance de Moanda était déversé dans les wagons tombereaux comme le témoigne les photographies (N°2 et N°3) ci-contre.

Photographie N°2 :

Gare minière de manganèse de la COMILOG à Mbinda en 1962



Source : B. G. Mbani, 2018, Le chemin de fer de la COMILOG dans l'histoire du Congo Brazzaville de 1959 à 2015, Thèse de doctorat unique, Histoire contemporaine, Université Marien Ngouabi, 134 ; INRAP, 1976, Géographie de la République Populaire du Congo, éd. Edicef, p. 40.

**Photographie N°3 : Téléphérique de la COMILOG de
Moanda à Mbinda**



Source : B. G. Mbani, 2018, *Le chemin de fer de la COMILOG dans l'histoire du Congo Brazzaville de 1959 à 2015*, Thèse de doctorat unique, Histoire contemporaine, Université Marien Ngouabi, 109 ; F. Meyo-Bibang et J.M. Nzamba 1992, *Notre pays le Gabon Edicef*, p. 59.

Le profil du chemin de fer de la COMILOG est échelonné d'une dizaine de gares ferroviaires dont les plus importantes sont Makabana, Mossendjo et Mbinda. Ces gares sont devenues des grands foyers de peuplement avec une intense activité commerciale. La construction de la voie ferrée entraîna la naissance de nouveaux paysages des gares ainsi que la disparition de certains villages. Makabana, simple village en 1958 fut transformé en « cité ouvrière et industrielle » grâce à la COMILOG. Mossendjo abritée un grand parc à grumes pour les sociétés forestières. De nombreuses personnes migrèrent vers ces gares pour la recherche d'emploi et le dévelop-

pement des activités économiques. La carte (N°1) ci-après révèle ces différentes gares ferroviaires de Mont Belo à Mbinda.

Carte n° 1 : Ligne ferroviaire de la COMILOG et ses gares



Source : INRAP, 1976, Géographie de la République Populaire du Congo, Edicef, p. 40.

II. Organisation administrative de la COMILOG et impact socio-économique de la voie ferré

II.1. Organisation administrative de la COMILOG

La COMILOG était dirigée René Vigier, Président Directeur Général basé à Moanda au Gabon.

Dans toutes les sections, la COMILOG disposait des cadres, des agents de maîtrise, des agents d'exécution. La Direction du Chemin de fer (DCF) basée à Makabana comprenait divers services tels que : Le service voie et bâtiments (VB), qui s'occupait de l'entretien de la voie ferrée (ballast, traverses, rails, terrassement, assainissement et ouvrages d'arts et des bâtiments ; le service matériel était destiné à l'entretien des wagons, des locomotives et à la formation des conducteurs ; le service d'exploitation, qui s'occupait de la circulation du train d'une gare à l'autre sur tout le parcours en tenant compte de la composition du train et de la manœuvre, de la gestion des stocks de minerai et des opérations de Shipping. Les agents de gare octroyaient au conducteur de locomotive un bulletin d'ordre qui lui permettait de franchir le canton. Ce bulletin permettait de passer sur un obstacle à une vitesse définie par l'agent de gare. Il y avait aussi le bulletin de voie libre qui engageait le conducteur à entrer dans le canton. Les engins de travaux tels que la draine et la motôlerie recevaient les bulletins train travaux draine (TTD) et train travaux motôlerie (TTM). C'étaient les trains engagés pour l'entretien des voies, surtout la réparation et le changement des rails cassés. Parfois, des wagons de minerai de manganèse déraillaient. Les bulldozers entraient alors rapidement en action ; La section d'hygiène et de sécurité veillait à l'application correcte des mesures générales de protection et de salubrité au sein de l'entreprise, notamment en ce qui concernait l'éclairage, l'aération ou la ventilation, les eaux potables, les lieux d'aisance,

l'évacuation des poussières et vapeurs, les lavabos et douches, les bruits, les cantines, les protections à prendre contre les incendies, etc. L'air des lieux de travail était certes pollué, mais les locaux de travail en général, les bureaux administratifs et les installations socio-sanitaires en particulier, étaient dans un état de propreté et d'hygiène irréprochable conformément à l'article 132 du code du travail qui est ainsi libellé :

L'entreprise doit être tenue dans un état constant de propreté et présenter des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé du personnel; elle doit être aménagée de manière à garantir la sécurité des travailleurs.

Claude Veysset, qui a séjourné à COMILOG en 1962, dans l'éditorial du spécial 20 ans, écrivait ceci :

C'est un riche héritage ! Maintenant entre vos mains jeunes générations. A vous d'en assurer son exploitation raisonnée en notre époque de permanente mutation. Et sachez également, demain, affronter et user des techniques informatisées pour une meilleure rentabilité.(p.9).

II.2. impact socio-économique de la voie ferrée de la COMILOG

Le chemin de fer de la COMILOG eut un impact économique dans la région du Niari. Il favorisa la naissance des entreprises, la création d'emplois salariés dans les secteurs forestier, agricole, commercial

et de l'élevage. La région tira profit du chemin de fer de la COMILOG qui assura la circulation des personnes et des marchandises. Ce réseau ferroviaire était la clé du développement économique de la région traversée. Le transport de marchandises (850 tonnes en 1962 contre 1.007 en 1966) et voyageurs (1.008 en 1962 contre 1.1178, 4 en 1966) du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) connu une expansion ainsi que celui du manganèse de la COMILOG avec 149,2 tonnes en 1962 contre 970,8 en 1966. Le chemin de fer de la COMILOG construit pour le transport du manganèse de Moanda avait permis l'exploitation de la forêt du Chaillu (3.500.000 hectares). Le Niari forestier était devenu en 1962 la seconde zone productive de bois du pays après le Mayombe. La région du Niari fournissait environ 60 % de la production totale de bois du pays. Les grandes zones d'exploitation de la région furent Mbinda, Mayoko, Mossendjo et Divénié. Depuis 1962, le Niari était la première région productrice de bois comme l'indique le tableau (N°2) ci-contre.

Tableau N°2 : Production annuelle de bois par région de 1962 à 1964(en milliers m³).

Années	Régions						Total
	Niari		Kouilou		Autres régions		
1962	248.000	54%	122.000	27%	87.000	19%	457.000
1963	320.000	62%	132.000	25%	72.000	13%	524.000
1964	420.000	66%	158.000	25%	57.000	9%	635.000

Source : Bertin Gualbert Mbani, 2017, « Impact du chemin de fer de la COMILOG dans la région du Niari au Congo de 1962 à 1992 », Revue SIFOE n°8 décembre 2017, Côte d'Ivoire, p. 123.

Grâce à la présence du chemin de fer de la COMILOG la région du Niari présentait la production chaque année la plus élevée : 248.000 m³ soit 54 % en 1962, en 1963, 320.000 m³, soit 62 % et en 1964 elle atteint 420.000 m³, soit 66 % grâce à la possibilité qu'offre la voie ferrée de la COMILOG. Par contre, la région du Kouilou atteint 122.000 m³ soit 27 % en 1962, 132.000 m³ soit 25 % et en 1963 et 158.000 m³ soit 25 % en 1964 ; les autres régions 87.000 m³ en 1962 soit 19 %, en 1963 72.000 m³ soit 13 %, en 1964 57.000 m³ soit 9 %. Le Niari est la deuxième zone d'exploitation après le Kouilou. Cette baisse de la production de la région du Kouilou aurait eu pour cause l'épuisement des secteurs exploités et le refus du gouvernement congolais d'accorder de nouveaux permis d'exploitation. Les exploitants forestiers avaient un grand intérêt d'évacuer leur bois par la voie ferrée de la COMILOG. L'exploitation du bois était assurée par des sociétés comme la société de tranchage et de déroulage (SIDETRA), la société congolaise de bois (SOCOBOIS), la FORALAC (forêt-au lac), Placongo, SNEB, CONGOBOIS, COMETRAB, SONATRAB. A partir de 1962, l'implantation d'une économie de type moderne allait bouleverser peu à peu les structures sociales et les activités traditionnelles dans la région du Niari. Le processus de transformation avait été amorcé à partir des centres de Makabana, Mbinda, Mossendjo et Mont Belo, conséquence de l'importance numérique des salariés. Makabana, simple village en 1958, s'était vite transformé en petite cité industrielle avec la présence des ateliers du chemin de fer de la CO-

MILOG. L'entreprise avait aussi construit des logements, des dispensaires et des hôpitaux, des jardins d'enfants, des piscines, des salles de cinéma, des salles omnisports, des économats, des Mess cadres et des Mess cheminots. Elle avait ses terrains de tennis et volley-ball à Makabana et Mbinda. Toutes les gares ferroviaires étaient alimentées en eau et électricité. La COMILOG accordait la gratuité des soins et des médicaments à l'ensemble de la population riveraine de la voie ferrée. Makabana, jadis cité industrielle de la COMILOG, présente depuis la fin des activités de cette entreprise en 1992 un visage de cité abandonnée. Le chemin de fer de la COMILOG fut un modèle de développement socio-économique. Bien qu'elle ait servi essentiellement à évacuer le manganèse, elle avait par ailleurs contribué au développement des activités annexes notamment le commerce, l'exploitation forestière, l'agriculture, l'élevage. L'histoire économique du Niari a été marquée par la COMILOG. La COMILOG a constitué la vraie expression de coopération Sud-sud entre le Gabon et le Congo au lendemain des indépendances. Le Niari devint la 2^e zone d'exploitation forestière après le Mayombe. La COMILOG a accompagné la politique de l'emploi de l'Etat congolais. Cette voie a permis de débloquent la riche région du Niari, la tirant de son isolement traditionnel. Ces précisions précieuses permettent de mieux apprécier la profondeur et l'ampleur des mutations dues à l'avènement de l'infrastructure ferroviaire et de ses investissements connexes dans la région.

En définitive, c'est grâce aux conditions naturelles favorables et la position géographique frontalière avec le Gabon, que la région du Niari bénéficia désormais d'une voie ferrée. Le chemin de fer de la COMILOG eut un impact économique, social et culturel en territoire congolais. Il améliora les conditions de vie des populations avec l'installation de la contrée. Cette voie ferrée de Mont Belo à Mbinda entraîna l'implantation d'une économie de type moderne conséquence de l'importance numérique des salariés, bouleversement des structures sociales et culturelles. La COMILOG occasionna un processus de transformation de l'environnement avec la naissance des villes à l'instar de Makabana, Mbinda, et Mossendjo. Bien qu'il ait servi essentiellement à évacuer le manganèse, il contribua par ailleurs au développement des activités annexes notamment le commerce, l'exploitation forestière, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse. La COMILOG constitua la vraie expression de coopération Sud-sud entre le Gabon et le Congo au lendemain des indépendances.

BIBLIOGRAPHIE

- Atlas du Congo, 2001, 2^e édition Jeunes Afriques, pp. 28, 50.
- Bayeni (J.), 1999, Essai d'analyse des conditions d'hygiène et sécurité au travail dans les entreprises forestières: cas de FORALAC, Mémoire inspection de travail, ENAM, Université Marien Ngouabi, p.45.
- Blanchet (C.), 1950, L'Afrique Equatoriale Française prend un nouveau départ, le Monde, p. 28.
- Bouboutou (H.) et Petit (M.), 1976, Géographie République Populaire du Congo, Paris, Hatier, pp.41.
- Bouquerel (J.), 1976, Le Gabon, Paris, Presse Universelle de France, p.86.
- Chabas (B.), 1970, Géographie de L'Afrique Noire, Paris, Bordas, p. 181.
- Delroisse (D.), 1966, Les Grands Travaux en Afrique Equatoriale, Perspectives d'Outre-mer, Paris, éditions Paul Bory, p. 42.
- Didzambou (R.), 2010, « Entreprises françaises au Gabon et développement économique et social 1960-2010 », Outre-mer, volume 97, numéro 368, p.195.
- Engoya (E. L. C. R.) 1992, Le régime de transit entre le Congo et le Gabon, Mémoire, ENAM, Université Marien Ngouabi, pp. 12-13.
- Groff, 2012, COMILOG et le Gabon : 50 ans d'engagement industriel 1962-2012, Paris, Acacia, pp.2-20.
- Gross (P.), 2008, La France et les Mines d'outre-mer. Réalités industrielles, pp.15-16.

- Hebdomadaire COMILOG information, 1982, «spéciale 20 ans octobre 1962 à octobre 1982», pp.1-81 ;
- Hebdomadaire COMILOG information, 2002, «40 ans de présence dans le secteur minier au Gabon», n° 18, 2^e semestre 2002, pp.1-13.
- Hebdomadaire COMILOG informations 1^e semestre 1996, n°10, p. 3.
- INRAP, 1976, Géographie de la République Populaire du Congo, éd. Edicef, p. 40.
- La Semaine Africaine n°1822 du 23 au 29 novembre 1989, p.6.
- Mbani (B. G.) 2017, «Impact de la fermeture de la COMILOG sur son chemin de fer dans la région du Niari au Congo de 1992 à 2015 », REKOSS revue Korhogolaise des sciences sociales Vol. 1 n°2 décembre 2017, pp.309-311.
- Mbani (B. G.) 2018, « Chemin de fer de la COMILOG : genèse et impact socio-économique dans la région du Niari au Congo de 1953 à 1962 », Revue SIFOE, n°9, juin 2018, Côte d'Ivoire, pp.110-111.
- Mbani (B. G.), 2017, « Impact du chemin de fer de la COMILOG dans la région du Niari au Congo de 1962 à 1992 », Revue SIFOE n°8 décembre 2017, Côte d'Ivoire, pp.120-123..
- Mbani (B. G.), 2018, Le chemin de fer de la COMILOG dans l'histoire du Congo Brazzaville de 1959 à 2015, Thèse de doctorat unique, Histoire contemporaine, Université Marien Ngouabi, pp.123-248.
- Ndinga Mbo (A. C.), 2014, Livre d'or sur le cinquantenaire d'Oyo (1963-2013), Géographie-Histoire-Civilisation-Atouts, Paris, l'Harmattan, p. 174.
- Ndombet (W. A.), 2009, La transmission de l'Etat colonial au Gabon 1946-1966, Paris, Karthala, p. 216.
- Nganga (A.), 1988, Analyse des conditions juridiques dans l'entreprise du bois: cas de la SIDETRA de

*Le chemin de fer de la COMILOG dans l'histoire du Congo
Brazzaville de 1945 à 1966*

Pointe-Noire, Mémoire administration du travail,
ENAM, Université Marien Ngouabi, p.5.

Villien-Rossi (M. L.), 1979, la compagnie minière de
l'Ogooué, son influence géographique au
Gabon et au Congo, Thèse d'Etat, Université de
Bordeaux, p. 42.

**LES LOGIQUES SOCIO-CULTURELLES
D'ENRACINEMENT DES RIVERAINS DE LA ZONE
LITTORALE D'ASSINIE FACE AUX RISQUES
CÔTIERS D'ÉROSION (CÔTE D'IVOIRE).**

*KOUASSI Amino Marie Laure,
Universite Felix Houphouet Boigny
MOUROUFIE Kouassi Vincent,
Universite Felix Houphouet Boigny
KAM Oley, Universite Felix Houphouet Boigny*

Résumé

Cet article a pour objectif de comprendre les logiques socio-culturelles d'enracinement des populations d'Assinie dans les zones à risque du littoral. Il s'agit de traiter une problématique traduisant les soucis d'une population riveraine en termes de sauvegarde de son héritage patrimonial contre les risques côtiers d'érosion.

Pour la collecte des informations, l'étude s'appuie sur l'observation directe et l'entretien semi-directif et de groupe. S'appuyant sur la démarche qualitative, elle privilégie l'échantillonnage par choix raisonné, ce qui a permis d'interroger vingt-six (26) personnes. Les résultats mettent en exergue les perceptions de l'érosion côtière, et les logiques patrimoniales de sédentarisation des populations dans cette zone côtière à risque. Les perceptions de l'érosion côtière mise en évidence par les populations sont de types socio-culturel, socio-économique et natu-

rel. Les logiques patrimoniales s'expliquent par la source d'identité, l'héritage socio-culturel, le repère spatio-temporel et le besoin social.

Mots clés : Logique patrimoniale, littoral, érosion, Assinie, Côte d'Ivoire.

Socio-cultural logics of rooting residents of the Assinie coastal area in the face of coastal erosion risks (Côte d'Ivoire).

Abstract

This article aims at understanding the socio-cultural logics of rooting Assinie populations in risk areas of the coastline. The idea is to deal with an issue which reflects the concerns of a local population in terms of safeguarding their heritage against the coastal erosion risks.

For the data collection, the study relies on direct observation, semi-directive and group interviewing. Focused on the qualitative approach, it favors sampling by rational choice, which allowed to interview twenty-six (26) people. The results highlight the perceptions of coastal erosion and the heritage logics of the populations' sedentarization in this risky area of the coastline. The perceptions of coastal erosion highlighted by the populations are socio-cultural, socio-economic and natural. The heritage logics are explained by the source of identity, the socio-cultural heritage, the spatio-temporal landmark and the social need.

Keywords : Heritage logic, coastline, erosion, Assinie, Côte d'Ivoire.

Introduction

L'érosion côtière est un phénomène qui n'épargne aucun des Etats côtiers du monde. En 1980, 70 % du linéaire côtier étaient en recul, 20 % en relative stabilité et seulement 10 % en prograda-tion. Plus récemment en Europe, l'érosion touche 40 % des plages de l'Union Européenne (European Commission, 2004). En 2004, environ 20.000 ki-lomètres de côtes, représentant 20% de l'ensemble des côtes de l'union sont particulièrement affectés par ce phénomène (Lambert et *al* 2007). Plusieurs résolutions ont été prises dans le cadre de la protec-tion des milieux marins et côtiers depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 à celui de Johannesburg en 2002. Cela s'est traduit par des programmes, projets internationaux et nationaux d'étude comme le Programme français AMMA de recherche sur la mousson Ouest-africaine (Egbe-towokpo et *al*, 2015). Malgré ces résolutions, le phénomène persiste dans le monde et particulière-ment en Afrique. En effet, l'Afrique fait partie des régions du monde dont les zones littorales et les del-tas sont les plus exposés aux risques d'inondations liés à l'élévation du niveau des mers (Nicholls et Tol, 2006). Les côtes de l'Afrique de l'Ouest n'échappent pas à cette dégradation croissante de l'espace littoral : pression démographique, surexploitation des res-sources côtières, réduction de la productivité marine et de la biodiversité, pollution des eaux (Cesaraccio et *al*, 2016). Dans certains pays de l'Afrique de l'ouest, la mer grignote les côtes à raisons d'un à six mètres par an (Faye, 2010). C'est le cas de Rufisque,

au sud de Dakar où la ligne de côte a reculé à certains endroits d'une centaine de mètres. A Cotonou, cela peut atteindre 200 mètres. Quant au Togo, il a perdu sa route côtière pour la troisième fois en quarante ans et une bonne partie de sa mangrove.

C'est le cas de la Côte d'Ivoire où le littoral est de plus en plus menacé par la mer qui gagne du terrain. Cela se traduit par une perte de la terre au profit de la mer. Outre le taux de recul constant de l'ordre de 1 à 2 mètres par année observé sur le littoral ivoirien, il se produit épisodiquement des retraits spectaculaires de plusieurs mètres de terre (UEMOA, 2011). Aussi, le littoral ivoirien long de 500 kilomètres de côte est annuellement rongé par endroits dont certains vont jusqu'à un rétrécissement de deux à trois mètres par an (Zamblé, 2011). Pour lutter contre l'érosion côtière, l'Etat ivoirien a opté pour une approche globale et intégrée de l'environnement à partir de 1994, en se dotant d'un plan national d'action environnemental (PNAE), qui prévoit des actions ciblées en vue d'assainir et de stabiliser les plages. Ce plan s'appuie sur un code de l'environnement qui renforce, entre autres, la répression contre la pollution et institue une étude d'impact avant toute entreprise de nature à porter atteinte à l'environnement (Robin et al, 2004). En outre, l'Etat ivoirien a pris des dispositions afin de pouvoir maîtriser le phénomène telles que le projet de loi relatif à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral qui a été adopté le 12 mai 2017 à l'hémicycle. Ce projet vise à déterminer les principes du gouvernement, les conditions d'uti-

lisation durable des ressources naturelles du littoral. Un autre point est d'élaborer les instruments de protection du littoral et de mettre en place un cadre de gestion intégrée pour l'aménagement durable du littoral. Aussi, le projet vise à encadrer les activités anthropiques dans les limites géographiques des espaces littoraux. Il s'agit également de maintenir les équilibres environnementaux, de lutter contre l'érosion côtière et de préserver l'intégrité des sites, des paysages, des écosystèmes côtiers et du patrimoine marin (Assemblée nationale, 2017).

A Assinie, station balnéaire située dans le sud-est de la Côte d'Ivoire dans la région du Sud-Comoé, plus précisément dans le département d'Adiaké, on constate un rétrécissement de la plage, l'avancement de la lagune, de la mer et la destruction des maisons par la force de l'eau. La mer et la lagune se rencontrent au niveau de l'embouchure, où la mer impulse sa force et influence le mouvement de la lagune sur les côtes littorales d'Assinie pour créer l'érosion côtière. Cette érosion côtière a des répercussions socio-économiques et environnementales qui affectent à leur tour le développement économique et le bien-être des populations riveraines. Ce phénomène de l'érosion côtière représente un risque pour les populations riveraines, cependant elles décident de rester sur cette zone à risque (le littoral d'Assinie). Ainsi, quelles sont les logiques sociales de l'enracinement des populations riveraines dans cette zone à risque malgré la persistance de l'érosion côtière ?

Cette étude s'inscrit dans un champ sociologique précisément en sociologie de l'environnement. L'in-

dividualisme méthodologique dont la théorie de l'interactionnisme symbolique et l'approche compréhensive de Weber sont mobilisées dans cette étude pour cerner les logiques socio-culturelles d'enracinement des riverains dans la zone littorale à risque.

1. Méthodologie

La présente étude est basée sur la démarche qualitative pour collecter les données.

1-1. Collecte des données

L'enquête a essentiellement consisté en des entretiens semi-directs et de groupe à partir d'un échantillon non probabiliste à choix raisonné où le chercheur sélectionne un échantillon qui paraît typique à la population cible des personnes enquêtées. Les critères qui ont orienté ce choix concernent les personnes vivant au bord de l'eau, les personnes exposées aux risques de l'érosion côtière, l'enracinement social des riverains, les acteurs en charge de la gestion patrimoniale et de l'érosion côtière. Au total, nous avons eu des entretiens avec 26 personnes issues d'une multiplicité d'acteurs impliqués à diverses échelles dans la gestion durable du phénomène de l'érosion côtière.

Ce sont :

- au niveau étatique : les administrations centrales (Ministère de l'environnement, de la Salubrité urbaine et du développement durable), la sous-préfecture d'Assinie.
- au niveau des populations locales : les habitants des quartiers de Sagbadou, Mabianéha, Ekounzian et France, les autorités coutumières (le secrétaire

du roi et les notables), les responsables de groupes sociaux (associations de femmes, de jeunes) et les opérateurs économiques (gérants d'hôtels et d'espaces de détente).

1-2. Techniques et instruments de collecte des données

Les techniques et instruments utilisés pour la collecte des données sont : l'entretien, l'observation et le guide d'entretien. La période de collecte des données se situe entre le 12 décembre 2017 et le 30 juin 2018.

1-2-1. Entretien individuel et de groupe

Le guide d'entretien a été administré d'une part individuellement et d'autre part collectivement à travers un focus group. Le guide d'entretien que nous avons administré est fonction de la spécificité de chaque acteur selon son domaine d'intervention. Ainsi, plusieurs guides d'entretien ont été administrés : un guide d'entretien avec le sous-préfet, un guide d'entretien avec le secrétaire du roi et les notables, un guide d'entretien avec le président des jeunes, un guide d'entretien avec la présidente des femmes, un guide d'entretien avec un animateur chargé de l'environnement et un guide d'entretien avec les populations riveraines de la zone côtière.

Le guide d'entretien adressé à la population (notabilité, association, ménage) a pour objectif de comprendre les activités menées par ceux-ci sur le littoral, leurs représentations des risques de l'érosion côtière et leurs logiques de sédentarisation.

Les guides d'entretien administrés à l'animateur chargé de l'environnement et au sous-préfet sont

articulés autour de différentes rubriques suivantes : perception du risque lié à l'érosion côtière, stratégies de gestion du littoral.

Un focus group a été réalisé avec 10 personnes en vue de confronter et de faire une synthèse des opinions au regard de certaines questions.

1-2-2.Observation directe

Nous avons procédé à une observation directe sur le terrain pour apprécier *in situ* les actions produites par les acteurs intervenant dans la gestion de l'environnement côtier. Dans cette perspective, nous avons pu répertorier les pratiques socio-culturelles et économiques des riverains sur les côtes littorales. Ce qui a contribué à la compréhension de l'enracinement de ces riverains dans cette zone côtière à risque. A travers la grille d'observation, nous avons pu tester les indicateurs des logiques du maintien des populations riveraines: au niveau économique (l'eau et le paysage, pêche, le tourisme : source de richesse); au niveau socio-culturel (relation avec les ancêtres, préservation de la lignée, l'eau représente le lieu d'échange, de rencontre entre les vivants et les ancêtres, libation, rites.) ; comportement, attitude.

1-3.Méthode et théorie d'analyse des données

La théorie de l'interactionnisme symbolique et la méthode compréhensive sont utilisées dans le cadre de cette étude.

1-3-1.La théorie de l'interactionnisme symbolique

Pour Blumer (1969), les individus agissent en fonction des significations qu'ils construisent. Ces

significations sont changeantes avec le temps. Elles se construisent, d'autre part, dans le processus d'interaction avec d'autres acteurs sociaux. Ce sens est dérivé ou provient des interactions de chacun avec autrui. Selon l'auteur, c'est dans un processus d'interprétation mis en œuvre à chacun dans le traitement des objets rencontrés que ce sens est manipulé et modifié. Cette théorie a permis de cerner dans le cadre de l'étude comment les acteurs interagissent et la manière dont ils construisent leur sens au sein des interactions sociales. Ainsi, les populations riveraines du littoral d'Assinie construisent leurs actions en fonctions des interprétations qu'elles font des situations. Elles agissent à l'égard des choses en fonction du sens que les choses ont pour eux et elles sont insérées.

1-3-2. La méthode compréhensive

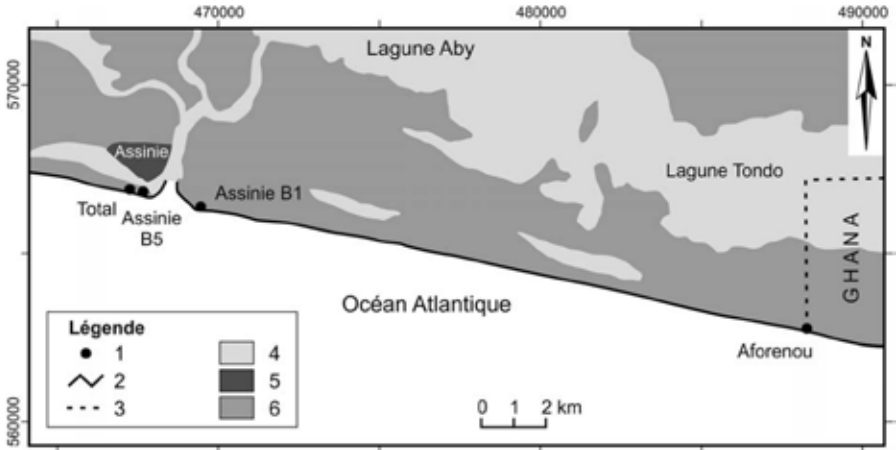
L'approche compréhensive consiste à comprendre de l'intérieur les actions sociales des acteurs en s'interrogeant sur les intentions et les motivations des individus qui les posent (Montousse et Renouard, 2006). A travers cette méthode, nous avons pu cerner les perceptions des populations riveraines relatives à l'érosion côtière ainsi que leurs logiques d'enracinement social dans la zone côtière à risque.

1-4. Site d'étude

Le choix du littoral d'Assinie s'explique par le risque de la fragilité de cette plage aux intempéries de la mer. Ce qui rend cette côte littorale, du coup vulnérable à l'érosion côtière ainsi que les populations qui y vivent. La récurrence des catastrophes

dues à l'érosion côtière qui ont eu lieu respectivement en 1942 et le 14 juin 2017 justifie le choix de cette zone à risque. Ces catastrophes ont eu des répercussions sur le village qui était submergé par l'eau où les habitations ont été détruites. En outre, l'intérêt pour ce site réside au fait que le littoral d'Assinie affiche une originalité particulière par rapport aux autres plages du littoral ivoirien. En effet, les plages du littoral ivoirien, comme d'ailleurs celles de l'ensemble du golfe de Guinée, présentent deux cas de figure. Certaines connaissent un déficit sédimentaire chronique : c'est le cas des plages de Grand-Lahou et d'Abidjan (Port-Bouët). D'autres montrent un bilan sédimentaire positif : c'est le cas de la côte de Jacquerville à l'ouest d'Abidjan.

Le cas d'Assinie pose problème (voir figure 1). Bien que situé dans un secteur longtemps considéré comme stable, des équipements hôteliers sont épisodiquement détruits par le déferlement des vagues. La situation semble si préoccupante que des experts ivoiriens préparent un plan de protection de cette plage contre l'érosion. Cette apparente contradiction justifie qu'on s'intéresse à nouveau à la cinématique de la plage d'Assinie (Hauhouot, 2010).



Source : IGT, UFHB, Abidjan-Cocody.

Figure 1 : Carte du littoral d'Assinie.

2-RESULTATS

Les résultats de l'étude se structurent autour de la perception du risque de l'érosion côtière et les logiques d'enracinement des populations dans les zones côtières à risque.

2-1. Les perceptions du risque de l'érosion côtière

La perception de l'érosion côtière mise en évidence par les populations renferme des dimensions socio-culturelles, socio-économiques et naturelles.

2-1-1. Perception socio-culturelle du phénomène de l'érosion côtière

Au niveau socio-culturel, nombreuses sont les populations d'Assinie qui pensent que la persistance de l'érosion côtière est liée au non-respect et à la non-application des valeurs ancestrales telles que la profanation des lieux sacrés, les relations sexuelles sur les plages. Pour les riverains, l'eau et les plages sont un don des Dieux. C'est ce qu'un notable M. E. du quartier de Sgbadou explique en ces termes:

« ...C'est les génies qui sont dans la mer et la lagune qui protègent le village. C'est la raison pour laquelle, on fait la plupart de nos rituels d'adoration depuis nos ancêtres jusqu'aujourd'hui dans ces lieux » (Propos de M.E, 2018). A ce propos un autre, le président des jeunes de Sagbadou renchérit :

« Ce qui nous maintient sur cette plage du littoral, c'est notre attachement à nos ancêtres et à nos génies. C'est le sous-bassement de notre village, c'est notre fondement culturel. Sans ces ancêtres et ces génies, la mer allait détruire le village » (Entretien réalisé en 2018).

Ces propos expliquent l'importance des divinités pour la protection du village et la sécurité des populations riveraines. Ainsi, les riverains pensent que les dieux se déchainent en faisant déferler les vagues de plus en plus dans la terre, suite à des profanations des plages. Cela traduit une perception spirituelle du phénomène par les riverains qui montre que l'avancée de l'eau et les conséquences qu'elle engendre sont dues à la colère des esprits de l'eau de la mer qui exprime ainsi leur mécontentement face à la mauvaise conduite des humains comme le souligne un enquêté :

« Les génies qui vivent dans l'eau n'aiment pas les déchets surtout ce que les femmes utilisent pour leur règles pourtant elles jettent tout le temps leurs ordures et tous ça dans la lagune. C'est pour cela que

les génies se fâchent et font tous ses dégâts, entre temps, la féticheuse qui consacrée à faire les sacrifices de "pilon rouge" pour calmer leur colère est décédée, il n'y a plus personne aussi pour la remplacer puisque tout le monde est devenue Chrétien. C'est pour cela même qu'au fur et à mesure tout s'aggrave. ».

Ces propos sous-tendent un caractère magico-religieux dans l'explication que se font les populations du phénomène. Pour elles, les divinités jouent un rôle capital dans leur vie sociale, elles détiennent un pouvoir d'action sur elle, veille sur leurs différents faits et gestes afin de les ramener à l'ordre par des sanctions.

2-1.2. Perception des risques socio-économiques

La perception socio-économique de la dégradation des plages survient à partir d'une certaine forme de pression anthropique sur les plages. Plusieurs activités humaines se déroulent sur l'environnement côtier avec des impacts sur la qualité de celui-ci. Ainsi, la somme de tous ces impacts isolés contribue à l'érosion côtière. Cela concerne notamment la pêche et les activités touristiques. L'érosion est perçue comme une source de chute des revenus dans le sens où elle entraîne la rareté des poissons pourtant la majorité de la population Assinienne qui vit de la pêche.

De plus, pendant les périodes de haute marée où l'eau déborde de son nid, la fréquence des visites touristiques baissent, ce qui engendre une réduction

des gains provenant des activités touristiques. C'est ce que nous explique un pêcheur du quartier Sagbadou en ces termes :

« Le problème de l'érosion impact la mangrove qui disparaît. La lagune devient très profonde et salée pourtant certains poissons ne supportent pas le sel donc ils meurent et cette situation ne nous arrange pas » (Entretien réalisé en 2018).

Ces propos rendent compte des conséquences socio-économiques du phénomène. Ces différentes perceptions laissent transparaître les inquiétudes et les craintes des populations.

2-1.3. Perception des risques naturels de l'érosion côtière

Plusieurs réalités naturelles relevées par les populations participent à la création de l'érosion côtière notamment, les variations de la mer ou submersion marine, les vents puissants ainsi que les glissements de terrains.

➤ La submersion marine

L'inondation de superficies de terrain relativement étendues par la mer est définie comme la submersion marine par les populations. La plupart des riverains se sentent menacés par la mer qui peut à tout moment sortir de son lit. A cet effet, G.B., un chef de ménage du quartier Ekounzian, se prononce en disant :

« ... C'est un aléa naturel car elle est la conséquence des crues dues à des pluies abondantes. La sortie de la mer de son lit est très dangereuse pour nous. Cela est souvent

fréquent donc nous on se confie à la providence divine » (Entretien réalisé en 2017).

Dans la même perspective S.D., le président des jeunes du quartier riverain à la lagune, le quartier Sagbadou, s'inquiète en ces termes :

« Les populations contiguës à la mer sont très en danger. Parce que la mer est susceptible d'inonder les maisons proches comme dans les pays Européens. On a vu les populations et on les a sensibilisés sur ce problème des dangers de l'érosion côtière. Mais comme vous le savez, ils disent que ça fait longtemps qu'ils résident là et ils n'ont pas d'endroit où aller » (Entretien réalisé en février 2018) juin 2018).

Il ressort de ces propos que la population perçoit l'érosion comme un phénomène de destruction de leur cadre de vie par l'eau qui les entoure. Elle ressent de la peur, craint le futur, vu les conséquences actuelles.

➤ **Les vents violents**

Les vents forts sont parmi les aléas météorologiques les plus dévastateurs sur les côtes. L'impact de ces vents violents sur les zones littorales participe à l'augmentation des risques liés à la mer. Cela est mis en exergue par L. M., un chef de ménage du quartier Ekounzian en ces termes :

« Lorsque le vent souffle très fort, les eaux de la mer déferlent les vagues sur la plage et cela entraîne un retrait du sable

qui est attiré par la mer. Cela crée l'érosion dans le sol. Souvent même, le sable est transporté par le vent ailleurs » (Entretien réalisé en décembre 2017).

Aussi, en ce qui concerne les vents, les populations riveraines sont-elles menacées au niveau de leurs logements, allant jusqu'à des pertes en vie humaine. A ce titre, la présidente K.O de l'association des femmes de cette même localité affirme :

«..... Les conséquences des vents forts dont les pertes en biens matériels et vies humaines sont souvent constatées. Puisque, les logements sont souvent détruits, les toitures enlevées. Les populations qui se maintiennent dans les maisons en bordures de l'eau perdent la vie Ceux qui sont au bord de l'eau et qui restent dans leurs maisons sont souvent victimes de l'éboulement » (Interview réalisée en 2017).

De cette affirmation, il ressort que les vents violents sont des causes de destruction massives de vies humaines et de biens matériels dans les zones à risques.

➤ **Les glissements de terrains**

Les glissements de terrain un peu comme les avalanches, peuvent se produire pour des raisons naturelles. Les conditions météorologiques peuvent parfois déclencher l'affaissement ou le glissement du sol et de la terre. Ces phénomènes entraînent une disparition des terres et une accentuation de l'érosion côtière sur le littoral. Un chef de ménage Mabianhée, D.J., essaie d'expliquer ce phénomène :

«...Au fur et à mesure que le sol d'une pente devient saturé par l'humidité, il commence à s'affaiblir et à se déplacer de manière fluide. Il emporte tout ce qui se trouve autour comme les maisons qui se trouvent proche de la mer» (Interview réalisée en 2018).

Ici, on retient que l'avancée de l'érosion côtière entraîne la destruction des sols qui se matérialise par des glissements de terrain et justifie la vulnérabilité des riverains.

2-2. Logiques patrimoniales d'enracinement des populations dans les zones côtières à risque

Ces logiques patrimoniales se structurent autour la terre comme héritage socio-culturel, la mer et la lagune comme symbole de lien sacré ainsi que les repères spacio-temporel, le besoin social et la résilience des populations.

2-2.1. La terre comme héritage socio-culturel

La terre est perçue par les populations comme un bien légué de génération en génération. Elle représente en quelque sorte le lien entre eux et leurs ancêtres. Préserver ces terres, c'est donc maintenir la relation avec les ancêtres. Ce lieu détermine leur appartenance culturelle. Cette représentation est matérialisée par les propos de Monsieur E.K., le secrétaire du Roi d'Assinie en ces mots :

«...Mon père me disait de son vivant que nous vivons sur le littoral côtier depuis nos ancêtres qui se sont installés à cet endroit. Nos parents sont présents depuis

longtemps. Un vrai enfant d'Assinie est reconnu par son rapport avec l'espace littoral. Partir d'Assinie, reviendrait à abandonner notre identité, nos vieux déjà mort, toute notre histoire et faire disparaître la ville. Sans Assinie, nous n'existons plus C'est ce qui nous donne le droit de demeurer ici aujourd'hui» (Entretien réalisé en mars 2018).

Dans cette optique, P.M., un patriarche de Sagbadou renchérit :

«...C'est nos parents qui nous ont donné cette partie du territoire. Nous devons pérenniser les pratiques de nos ancêtres qui nous sont léguées pour respecter les traditions. Nous sommes un peuple de pêcheurs, c'est l'activité que nos parents nous ont appris à faire, il ne serait pas évident de nous reconverter.» (Entretien réalisé en 2018).

De ces propos, il ressort que la présence des populations sur le littoral date depuis belle lurette, mais c'est un processus qui s'est fait progressivement jusqu'à nos jours. Ainsi, les populations se sont enracinées et se reconnaissent à travers le milieu côtier. Leur logique de sédimentation s'explique par leur attachement à leur terre. Cet héritage caractérise leur identité, leur histoire et leur culture qui sont transmises de génération en génération.

2-2.2. La lagune et la mer comme symbole de lien sacré entre les vivants et les ancêtres

Pour ce peuple, l'eau représente le lieu d'échange, de rencontre entre les vivants et les ancêtres. Ceux-ci observent les comportements des vivants, alors partir serait rompre ce lien sacré. Nous pouvons le percevoir à travers les propos d'un de S.T. du quartier Ekounzian

« ...Au quartier France, après l'inondation, des sacrifices et libations ont été faits dans la lagune pour apaiser la colère des esprits de l'eau » (Interview réalisée en mai 2018).

Dans la même veine, M.P., un patriarche du quartier France renchérit :

« Nous restons à Assinie parce que ici, nous avons la protection de nos ancêtres. Vous allez voir que si un malheur arrive, l'Assinien sera épargné et c'est l'étranger qui sera affecté simplement à cause de notre alliance avec les ancêtres » (Entretien réalisé en 2018).

De ces propos, il ressort que le déplacement vers d'autres terres serait contraignant pour les populations, puisque l'eau fait également parti de leur héritage. Elle leur permet d'entretenir des liens sacrés, divin avec les ancêtres par des rites, sacrifices et adoration.

2-2.3. Repère spatio-temporel et besoin social

L'environnement côtier est un espace spirituel et socioculturel qui légitime la présence des habitants

d'Assinie depuis longtemps. Ils sont contraints à l'observation de certaines pratiques socio-culturelles importantes que requiert leur tradition. L'endroit est un lieu de prédilection culturelle pour ces populations riveraines. Selon monsieur N.M., un notable du quartier Sagbadou :

«...Nous, on ne peut pas quitter Assinie. C'est ici que nos ancêtres sont présents et on *leur rend hommage continuellement à travers les cérémonies traditionnelles périodiques qu'on observe sur le milieu littoral lagunaire...* » (Entretien réalisé en 2017).

Dans cette optique, P.M., un patriarche du quartier Ekounzian affirme : «... *Vivre loin de cette espace littoral c'est perdre notre identité culturelle. Nous sommes des peuples lagunaires et littoraux. Nous sommes en relation avec nos ancêtres à travers cet environnement côtier, car les mannes de nos ancêtres sont présentes en plus des activités de pêche que nous menons. Nous sommes vraiment obligés de demeurer pour perpétuer la tradition de nos ancêtres Les anciens du village utilisent l'eau de la lagune pour certains rituels traditionnels en vue de satisfaire les génies de l'eau. Tout cela pour éviter la colère des génies contre nous et nos familles.* » (Entretien réalisé en 2018).

De ces affirmations, il ressort que les populations ont besoin de l'espace côtier en raison d'activités socio-culturelles qu'elles mènent sur cet espace. Les populations riveraines sont liées de ce fait directement à l'environnement côtier.

2-2.4. Résilience face à la vulnérabilité

Les méthodes de protection des populations de l'érosion côtière consistent au rechargement des sacs en sable et la construction de mur en béton.

✓ Rechargement de sacs en sable

Les habitants proches de la mer et de la lagune protègent leurs maisons de l'érosion côtière par un dispositif de plusieurs besaces remplis de sable qu'ils entreposent entre l'eau et le littoral dans le but de se protéger et de se maintenir dans cette zone. En ce sens T.N., un chef de ménage du quartier France fait les révélations suivantes :

«... Pour lutter contre les effets de la mer qui détruit le littoral, on met plein de sacs qu'on remplit de sable. Ainsi, l'eau qui arrive est bloquée par les sacs de sable qui la retiennent. C'est ce qui peut nous permet de rester ici sinon l'eau va envahir nos maisons, où voulez-vous qu'on parte car chacun est mieux chez soi» (Interview réalisée en 2017).

A sa suite, K.T., le secrétaire général du roi fait la précision suivante :

« Nous avons dit aux populations de mettre en place quelques stratégies contre l'érosion côtière qui sont abordables comme les sacs qu'on peut remplir de sable par rapport à d'autres stratégies coûteuses telles que la construction de mur en béton. Même si nos moyens ne sont pas assez puissant, vaut mieux ça que rien » (Entretien réalisé en 2017).

Ces propos révèlent les différentes stratégies adoptées par la population d'Assinie. Même si elles les trouvent peu efficaces, elles s'avèrent nécessaires pour minimiser les effets de l'érosion côtière. Cela traduit aussi leur enracinement dans la zone en dépit des risques liés à l'érosion côtière.

✓ **Construction de murs en béton**

Les personnes qui protègent leurs maisons contre la mer en édifiant des murs en béton sont des personnes financièrement aisées, selon les témoignages de N.B, un chef de ménage de Mabianéha :

« ...La construction de mur en béton relève de beaucoup de moyens, déjà que le ciment est vraiment cher. Il faut ajouter du gravier. Nous autres nous n'avons pas les moyens pour faire cela » (Entretien réalisé en 2017). Un autre enquêté T.K. du quartier France renchérit en ces termes :

« Si je n'avais pas les moyens je n'aurais pas pu me construire un mur en béton pour résister aux vagues de l'eau. Moi et ma famille, nous sommes protégées et puis où pourrais-je aller puisque nos ancêtres vivaient là, il y a belle lurette, c'est la cours familiale. Sinon J'aurais quitté les bordures de cette eau à cause des dépenses qui doivent être faits par rapport à l'érosion des côtes littorales » (Interview réalisée en 2018).

Ces affirmations ci-dessus montrent que la stratégie de construction de mur en béton requière assez de moyens financiers. Ainsi, peu de personnes ont

la capacité de construire des murs en béton. Ce qui explique non seulement la vulnérabilité de la population face à l'érosion côtière et mais aussi la faible résilience de ces riverains. Aussi, la sédentarisation des populations riveraines justifient le capital financier mobilisé pour la construction des murs en béton.

3-DISCUSSION DES RESULTATS

La discussion s'articule autour des thèmes suivants : la perception du risque d'érosion côtière, les logiques patrimoniales du maintien des populations riveraines.

3-1. Perceptions socioculturelles, socio-économiques et naturelles de l'érosion côtière

La perception socio-culturelle des populations laisse transparaître que les humains ne sont pas les seules entités existantes sur le territoire Assinien, mais ils cohabitent avec des puissances surnaturelles qui assurent la fécondité des ressources halieutiques, le bien être de la population et la conservation de la terre selon des règles bien précises. Par conséquent, la conduite des hommes doit être en harmonie avec leurs règles afin de ne pas s'attirer le courroux des divinités. Cela se matérialise au sens de l'interactionnalisme symbolique de Blumer (1969, op.cit.) qui stipule que les individus agissent en fonction des significations qu'ils construisent. Les humains agissent à l'égard des choses en fonction du sens que les choses ont pour eux. De ce qui précède, il ressort que les déferlements violents des eaux sur les côtes sont l'expression de la colère des génies de l'eau parce que les populations défèquent sur les

plages, jettent les ordures à la mer. Cela traduit une désacralisation de l'eau (Chérif, 2014). L'érosion côtière représente un risque et intègre l'évocation de la menace des intérêts socio-économiques. Celle-ci engendre des conséquences sur le plan économique qui vulnérabilisent davantage la population qui subit une perte de ses ressources économiques. Ainsi, les riverains d'Assinie considèrent que l'érosion côtière en tant que processus naturel, altère leurs capacités et leur bien-être. Dans ce sens, le phénomène de l'érosion côtière touche souvent les zones à forte concentration humaine, d'où des conséquences socio-économiques importantes (UEMOA, 2007). Ces conséquences portent sur la destruction des plages, des campements de pêcheurs, des infrastructures routières et hôtelières, l'abandon de certains sites de pêche, l'éloignement des zones de pêches, la destruction des pirogues et les difficultés pour remonter et accoster des pirogues. L'érosion provoque la destruction de filets, de pirogues. Les revenus des acteurs diminuent de plus en plus à cause de la baisse de production.

Aussi, plusieurs causes de risques sont attribuées à l'érosion côtière par les riverains, par exemple, le risque naturel. A ce sujet, MEHU(1998) trouvent que l'existence, même faible, d'autres facteurs naturels de risque comme les glissements de terrain est également à prendre en considération dans le phénomène d'érosion côtière compte tenu de l'importance de la demande de terrain pour diverses constructions à caractère économique sur le littoral. Ainsi, le phéno-

mène qui se traduit par une perte de la terre au profit de la mer est très préoccupante en Côte d'Ivoire. Outre le taux de recul constant de l'ordre de 1 à 2 mètres par année observé sur le littoral ivoirien (UEMOA, 2011), il se produit épisodiquement des retraits spectaculaires de plusieurs mètres de terre.

3-2. Logiques patrimoniales d'enracinement des riverains.

L'enracinement des riverains dans le littoral d'Assinie ne peut se comprendre qu'en termes d'interaction entre le milieu naturel et des dimensions sociales, économiques, politiques et culturelles. L'héritage culturel est un des facteurs d'enracinement des populations qui est transmis de génération en génération et cela par le processus de socialisation au sens de Durkheim (1985). Cela signifie que l'héritage est enraciné dans le social et le culturel. Chez le peuple assinien, le patrimoine culturel est un héritage à transmettre, c'est pourquoi, la valorisation du patrimoine africain, par sa diffusion et par sa conservation, est un enjeu crucial du XXI^e siècle. En ce sens, nous pouvons également faire référence aux conclusions des travaux de (Halima, 2016) qui a développé la manière dont le patrimoine culturel joue un rôle dans l'identité d'un peuple. Tout peut devenir patrimoine pourvu qu'un individu, un groupe, une institution le prenne en charge et le construise socialement comme tel pour le préserver des atteintes normales de la destruction du temps, l'opérateur social fondamental est bien cet agent de la patrimonialisation. En amont toutefois de ce-

lui-ci, afin de définir sa mission et de convaincre ses contemporains de la légitimité de sa proposition,

Les travaux de Charle (2010) convergent dans le même sens en soutenant que les études sur le patrimoine privilégient, comme c'est normal, le contenu et les formes de ce patrimoine : documents écrits, imprimés, archives, monuments, reliques, objets, trésors, sites, espaces naturels façonnés par les générations et dotés de ce fait d'une valeur spécifique en tant qu'histoire et mémoire matérialisées.

Aussi, la politique du patrimoine culturel, repensé pour incorporer l'idée de l'immatériel, place de nouveau l'acteur social au centre lorsqu'elle se donne pour ambition d'identifier les « références culturelles » des différents peuples en vue de les protéger. Aussi, consiste-elle à adopter une perspective plurielle qui tient compte des significations et des valeurs attribuées aux biens culturels par les différents sujets et/ou groupes sociaux pour lesquels ces biens constituent des marques identitaires (Pianezza, 2017).

Ainsi, l'importance accordée à l'identité culturelle par le peuple du littoral d'Assinie montre son attachement à ses valeurs culturelles. Cette identité se présente comme la source et la ressource de l'homme (Gardiol, 2012). Elle nourrit une résistance ou une défense offensive contre l'homogénéisation banalisante ou contre l'annihilation totalitaire. Cette réflexion est corroborée par Ki-Zerbo (1985) qui souligne l'importance de l'identité culturelle qui, mieux que les ressources minières, est une ressource vivante créatrice de toutes sortes d'autres ressources.

Quant au repère spatio-temporel, les populations riveraines d'Assinie sont liées directement à l'environnement côtier à travers les activités socio-culturelles qu'elles y mènent. Aussi, les populations craignent l'effritement du lien social si elles se déplacent. Ce qui amène Brisson et Richardson (2009) à dire que plusieurs craignent la coupure des liens communautaires si l'on perd des espaces ou si l'on recompose leur territoire.

Dans ce contexte, l'on note que malgré leurs avantages à long terme, en termes de coûts évités et d'effets positifs sur les milieux naturels, les mesures de relocalisation, sont difficiles à mettre en œuvre de façon anticipée. Ces politiques se heurtent en effet à des contraintes fortes d'adhésion, aussi bien des ménages exposés, qui sont attachés à leur bien et aux aménités liées à leur situation, que des élus locaux, du fait de l'importance des coûts de ces mesures (Sauboua et *al*, 2014).

Le besoin social est aussi perçu comme une logique patrimoniale, car la mer et la lagune constituent la base d'un sentiment de bien-être chez les riverains d'Assinie dans la mesure où la mer représente pour eux quelque chose de vital au delà d'un paysage visuel. C'est une nécessité d'ordre physique ou social ressentie, dont la satisfaction contribue au processus de vie (défini par les besoins vitaux), ou de développement de l'individu (Renault, 2015).

Il ressort par là que la mer a du prix pour l'homme par la valeur naturelle, économique, marchande qu'elle produit ou représente. C'est d'ailleurs ce qui explique la sédentarisation des riverains dans

cette zone à risque. Dans cette logique, Reynier (2006) soutient que lorsque l'on considère ce patrimoine (la mer) sous ses aspects culturels aussi bien que naturels, cette notion rappelle l'interaction entre l'être humain et la nature et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

Par ailleurs, les populations riveraines de la zone littorale d'Assinie devant l'avancée de l'érosion côtière et ses conséquences prennent des initiatives léguées par les ancêtres pour lutter contre le phénomène et se maintenir dans cette zone à risque. Au niveau socio-culturel, les riverains ont recours aux prières à Dieu, aux aumônes, d'autres optent pour l'utilisation des sacs de sable et construisent des murs en béton. Ces stratégies, bien que limitées pour juguler ce phénomène, permettent partiellement à ces populations d'avoir souvent gain de cause. Cependant, le degré de connaissance et d'implication de celles-ci dans le domaine de gestion des risques côtiers reste faible. Aussi, l'absence de ressources économiques suffisantes pour endiguer massivement l'avancée de l'érosion côtière en est une réalité dans cette zone du littoral d'Assinie. C'est pourquoi, ces dernières années, les orientations proposées par les instances internationales pour réduire la vulnérabilité des zones côtières, qui est renforcée par les impacts du changement climatique et des variations climatiques, se concentrent sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et l'adaptation des différents territoires littoraux au niveau contexte climatique selon IPCC (2007). Dans cette perspective, les

mesures prises à l'échelle nationale ne suffisant pas à venir à bout de ces problèmes d'érosion côtière, une approche régionale s'impose. En effet, des protections côtières érigées dans un pays aggravent l'érosion du littoral dans le pays voisin. De même, les responsables nationaux et régionaux de l'ensemble des secteurs concernés commencent à évaluer les vulnérabilités et à concevoir des stratégies d'adaptation collectives. Pour être efficace, l'adaptation doit reposer sur une analyse précise des risques climatiques, sur un aménagement de l'espace et sur des processus de prise de décision souples, afin que les meilleures solutions, technologies et interventions puissent être retenues (Banque mondiale, 2016).

Conclusion

A travers cette étude, notre préoccupation a été de comprendre comment les logiques socio-culturelles des populations d'Assinie structurent leur enracinement dans cette zone côtière à risque. Pour rendre les résultats de cette étude plus objectifs, nous avons eu recours à des outils de collectes de données et des méthodes d'analyse.

Les résultats obtenus sont les suivants : les perceptions liées à l'érosion côtière par les populations riveraines se rapportent aux perceptions socioculturelles, socio-économiques et naturelles du risque de l'érosion côtière. Les logiques socio-culturelles de sédentarisation des populations se résument aux logiques patrimoniales d'enracinement du peuple d'Assinie. Il ressort de ces résultats que l'érosion côtière et ses conséquences sont perçues par les popu-

lations riveraines d'Assinie comme la résultante de la crise du lien socio-culturel entre ces populations et leurs divinités dont la seule issue est de recourir à stratégies d'adaptation au phénomène de l'érosion côtière. Certaines, ont à cet effet recours aux prières à Dieu, aux aumônes, d'autres par contre optent pour l'utilisation des sacs de sable et la construction des murs en béton.

S'agissant des logiques patrimoniales, l'étude révèle que l'enracinement des riverains dans cette zone côtière à risque s'explique par le fait que la terre, la lagune et la mer sont considérées par eux comme une source de vie spirituelle et religieuse, comme leur héritage voire leur patrimoine matériel et immatériel. Ce qui traduit ici une construction collective, une dimension identitaire, symbolique et normative qui caractérise le peuple assinien.

De ce qui précède, le phénomène est omniprésent et il faut lutter efficacement contre l'érosion côtière dans cette zone à risque. Pour ce faire, il faut prioriser et intégrer la culture locale. Il faut prendre en compte les acquis socio-culturels et économiques des populations d'Assinie, cela suppose que l'on doit évaluer leurs contributions et de projeter des perspectives futures pour mener à bien le développement local fondé sur la valorisation du patrimoine culturel dans cette zone à risque et les autres zones du littoral ivoirien. Pour cela, une recherche-action doit être mise en œuvre pour explorer un nouveau terrain d'investigation, et comprendre les rôles et les responsabilités des parties prenantes engagées dans

la lutte contre les risques côtiers d'érosion. Il faut promouvoir aussi une action concertée, intégrée et inclusive pour gérer de façon efficiente les risques côtiers d'érosion.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée Nationale. (2017). *Le projet de loi relatif à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral adopté*. Récupéré le 12 mars 2018 de <http://www.assnat.ci/assembleenationale/?le-projet-de-loi-relatif-a-l-amenagement-a-la-protection-et-a-la-gestion-integree-du-littoral-adopté>.
- Banque mondiale. (2016). *Renforcer la résilience des populations littorales en Afrique de l'Ouest*. In <http://www.w.n.org/fr/news/feature/2016/06/02/building-a-resilient-west-african-coastal-community>, consulté le 22 December 2017.
- Blumer, H. (1969). *The Methodological Position of Symbolic Interactionism, symbolic Interactionism*, Prestice Hall.
- Brisson, G. et Richardson, M. (2009). *Perception de l'érosion des berges de la Côte-Nord et perspectives de santé publique*, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Baie-Comeau, ISBN : 978-2-89003-208-8.
- Cesaraccio, M. Thomas, Y-F., Diaw, A., Ouegnimaoua, L. (2016). Impact des activités humaines sur la dynamique littorale : prélèvements de sables sur le site de Pointe Sarène, Sénégal / Impact of sand extractions on coastal dynamics (Sarène Point beach, Senegal) . In: *Géomorphologie : relief, processus, environnement, Janvier-mars, vol. 10, n°1. pp. 55-63*; doi : 10.3406/morfo.2004.1199, in http://www.persee.fr/doc/morfo_1266-5304_2004_num_10_1_1199, consulté le 18 mars 2018.
- Charle, C. (2010). *Pour une sociologie historique du patrimoine*. Éditions de la Maison des sciences de

l'homme, récupéré le 18 juin 2018 de <http://www.openedition.org/6540>.

- Chérif, S. (2014). « Risque climatique et réactivité des populations urbaines vulnérabilisées face à la montée des eaux de mer à Gonzagueville, Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 14 Numéro 1 | mai 2014, mis en ligne le 05 mai 2014, consulté le 21 mars 2018. URL : <http://vertigo.revues.org/14743> ; DOI : 10.4000/vertigo.14743.
- Durkheim, E. (1985). *Éducation et sociologie* / préf. de Maurice Debesse : introd. de Paul Fauconnet. 5e éd. Paris : Presses universitaires de France.
- Egbetowokpo, K., Kadjegbin, G., Adjakpa, C., Houndenou, H. (2015). *Facteurs de la dynamique des écosystèmes marins et côtiers dans la commune de Grand-Popo au Bénin* ». Laboratoire Pierre Pagney « Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement » (LACEE-DE), Université d'Abomey Calavi, Cotonou. Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou.
- European Commission. (2004). *Living with coastal erosion in Europe: sediment and space for sustainability. Part II Maps and statistics*. Report Directorate General of Environment, European Commission, Brussels, 25 p.
- Faye, I. (2010). *Dynamique du trait de côte sur les littoraux sableux de la Mauritanie à la Guinée-Bissau (Afrique de l'Ouest) : Approches régionale et locale par photointerprétation, traitement d'images et analyse de cartes anciennes*, Thèse Préparée à l'Institut Universitaire Européen de la Mer / Laboratoire Géomer-UMR 6554 Littoral, Environnement, Université de Bretagne Occidentale.

- Halima, M. (2016). *Le patrimoine culturel de Libye entre identité culturelle et sociale*. Université de Lorraine.
- Hauhout, C. (2010). *Le littoral d'Assinie en Côte d'Ivoire : dynamique côtière et aménagement touristique*. Revue d'outre-mer.
- IPCC. (2007). *Climate Change 2007. Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, M.L. Parry, O
- Ki-Zerbo, J. (1985). *Les identités culturelles africaines*, Genève-Afrique, vol. XXIII, n° 1.
- Lambert, A., Rey, V., Provansal, M., Samat, O. et Sabatier, F. (2007). Lutte contre l'érosion littorale: efficacité des méthodes de stabilisation par drainage de plage, le cas de La Baie d'Agay, Var in *Revue géographique des pays méditerranéens*.
- MEHU. (1998). *Profil de la zone côtière du Bénin* (Ed. Cêda), Cotonou, Bénin, 93 p.
- Montoussé, M et Renouard, G. (2006). *100 fiches pour comprendre la sociologie*. Bréal, Rosny,
- Nicholls, R. J. et Tol, R. S. J. (2006). *Impacts and responses to sea-level rise: A global analysis of the SRES scenarios over the twenty-first century*. Philosophical Transactions of the Royal Society A364:1073–1095.
- Pianezza, N et Elaine, B. (2017). « Sauvegarder le patrimoine, sauvegarder l'individu. Un regard sur la politique patrimoniale de l'immatériel au Brésil », *In Situ* [En ligne], 33 | 2017, mis en ligne le 09 novembre, consulté le 28 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15639> ; DOI : 10.4000/insitu.15639.
- Renault, F. (2015). *Les besoins fondamentaux de l'être humain*. Récupéré le 28 mai 2018 de <https://www.bing.com/search?q=mieux-vivre-autrement.com%2Fles-besoins-fondamentaux-etre+humain>.

- Reynier, C. (2006). *La mer et ses valeurs humanisantes*, Paris, éd. du Cerf, La Revue Maritime n° 48429.
- Robin, M., Hauhouot, C., Affian, K., Anoh, P., Alla, D., André, P. (2004). *Les risques côtiers en Côte d'Ivoire (Coastal hazards in Ivory Coast). In: Bulletin de l'Association de géographes français, 81e année, (septembre). Aménagement des littoraux et conséquences géomorphologiques / Les littoraux sableux et dunaires. pp. 298-314; doi : 10.3406/bagf.2004.2393. Récupéré le 26 février 2018, de http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2004_num_81_3_2393*
- Sauboua, P., André, C., Hélène, R et Schauner, G. (2014).« *Acceptabilité et mise en œuvre des politiques de relocalisation face aux risques littoraux : perspectives issues d'une recherche en partenariat* », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, mis en ligne le 20 mai 2015, consulté le 28 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16074> ; DOI : 10.4000/vertigo.16074
- UEMOA. (2011). *Etude de suivi du trait de côte schéma directeur littoral de l'Afrique de l'Ouest.16*. Récupéré le 21 avril 2018 de http://cmsdata.iucn.org/downloads/resume_executif___sdlao_fr.pdf .
- UEMOA, (2007) : *Programme régional de lutte contre l'érosion côtière de l'UEMOA*. 12. Ouagadougou.
- Zamblé, F. (2011). *Afrique de l'Ouest : Toujours en attente d'une solution définitive à l'érosion côtière*, Récupéré le 17 février 2018 de <https://fr.allafrica.com/stories/201109201346.html>.

Achevé d'imprimer en Côte d'Ivoire
Pour le compte des Éditions G.Créa
Dépôt légal : Archives nationale de Côte d'Ivoire
Troisième Trimestre 2018